ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME

ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

AGENCE URBAINE DE TAZA

PROJET URBAIN DE LA VILLE D'OUED AMLIL

Rapport « diagnostic, prospectif et Options de développement urbain »

Etabli par

Le Cabinet Urba-Artech Ahmed ZOUKH Architecte N93, 1er étage, Imb Al Malhi,
Av de Rabat Taza Tel et Fax; 0535 28 04 65

INTRODUCTION GENERALE

INTRODUCTION GNERALE : L'INTERET DE L'ETUDE

1. LE PROJET URBAIN : POURQUOI ?

L'expérience marocaine en matière de « projet urbain » ou « projet de ville » est encore à son stade fœtal. Au fait cette nouvelle approche de planification et de gestion spatio-temporelle a été étrennée par une simple instruction du ministère chargé de l'habitat et de l'urbanisme qui a invité l'ensemble des ramifications dudit département à réfléchir sur un nouveau support de développement et de mise à niveau pour les espaces urbains.

Cette initiative qui aurait le mérite de déclencher un nouveau processus de relance du développement socio-économique d'un bon nombre de villes qui en ont été dotées et d'instiguer d'autres cités à rallier leur rang, nous interpelle à mettre en évidence les premiers constats qui s'imposent à son égard.

1.1. Le projet urbain : complément du P.A

Le projet urbain a une fonction de corrélation avec l'outil traditionnel de planification urbaine qu'est le plan d'aménagement. Il corrobore les choix et perspectives du document d'urbanisme et en fortifie la teneur par la mise en place d'une nomenclature de projets concrets bien ancrés dans l'espace et dans le temps. Cette complémentarité entre les deux documents s'expliquerait mieux par le fait que le P.A reflète la phase de perspective dans le cycle de la planification urbaine et que le projet urbain y constitue la phase de programmation, passage incontournable pour le bon aboutissement des visions du planificateur - urbaniste.

1.2. Le projet urbain : support de planification

Le projet urbain est un procédé bien adapté pour aider à pallier à la problématique liée à l'absence quasi-totale d'une planification socio-

économique cohérente et consensuelle pour la ville d'Oued Amlil. Faudra-t-il rappeler à cet égard, que nonobstant l'obligation faite à l'assemblée locale pour élaborer des plans de développement économique et social (Article 36 de la charte communale), elle s'est contentée jusqu'alors de l'adoption de programmes annuels pour la réalisation de ses projets, au prorata des excédents budgétaires réalisés ou au vu de sa capacité d'emprunt.

L'absence donc d'une planification socio-économique pluri-annuelle, ajoutée à l'inexistence d'un manifeste électoral engagé, de prime abord, par l'exécutif communal, laisse le champ libre à l'adoption par les pouvoirs publics locaux de simples procédés de budgétisation tronqués, sans visions futuriste et harmonisante du développement.

1.3. Le projet urbain : un soubassement juridique aléatoire

L'adoption d'un projet urbain est un simple acte volontaire des pouvoirs publics, puisqu'il ne repose, de nos jours, que sur une simple recommandation de l'Etat, sans obligation de droit. Ce contexte fragilisant, étant de nature à compromettre l'élaboration et la consécration de ce document, dont le bénéfice pour nos cités n'est plus à démontrer, appelle l'Etat à le consacrer en directive opposable aux acteurs locaux, dans l'attente d'en faire une prescription légale à l'occasion de la refonte attendue des textes régissant l'urbanisme et la **régionalisation**.

Il y a lieu d'avouer, au passage, que le projet urbain puise jusqu'alors essence dans la haute sollicitude royale manifestée à l'occasion des visites officielles des différentes régions pour le lancement de projets structurants, la mise à niveau des villes et la réalisation d'opérations d'habitat

1.4. Le projet urbain : une plate forme de synergie

Le projet urbain est à la fois un manifeste fédérateur et un chantier de synergie entre les différents acteurs intéressés par le développement de la ville d'Oued Amlil.

Il est la plateforme, par excellence, sur laquelle s'érigera un partenariat probant, conciliant les intérêts de tous pour une exploitation judicieuse et rationnelle d'un territoire où la convivialité s'imposerait comme devise.

A la lumière des considérants précédemment développés, le projet urbain d'Oued Amlil aura assurément pour vocation de favoriser l'entraide entre tous les intervenants pour créer une véritable émulation économique et de développement durable.

Dans le dessein de construire un partenariat, de faire avancer ses projets, d'être une réelle force de proposition aux cotés des autres acteurs que sont l'Etat, la Région et la Province, la ville d'Oued Amlil doit valoriser ses atouts, se doter d'une ambition et jouir d'une vision stratégique. Elle doit en somme prendre en main son destin.

Le projet urbain est donc avant tout un cadre propice pour le développement de la ville et de sa périphérie. Il servira à définir les actions et les opérations concrètes à engager pour mettre en œuvre une stratégie de relance et de progrès collectivement définie. Il évoluera et s'ajustera sans cesse et en permettant à tous les acteurs de s'exprimer. Il confortera le dialogue avec les territoires voisins, en quêtant des complémentarités, des équilibres et des échanges, en vue d'asseoir une parfaite cœxistence.

2. LES OBJÉCTIFS DE L'ETUDE

Les objectifs généraux de cette étude, se définissent, sommairement, comme suit :

a. Octroyer à la ville, la place qui lui échoit en tant que pôle attractif et incontournable dans la province de TAZA à même de lui attribuer son vrai rôle réputé auréolé dans l'armature urbaine régionale et nationale ;

b. Améliorer l'esthétique de son cadre bâti, tout en structurant les voies d'accès et les pénétrantes importantes, sise à l'intérieur de son périmètre urbain ;

c. Identifier les sites naturels, les monuments importants à sauvegarder ou à revaloriser ainsi que les repères réputés connus de tous, dans la ville ;

d. Assurer une répartition équitable, à travers les composantes spatiales qui forment ce territoire, en matière d'équipements socio-éducatifs, culturels et de loisirs;

e. Intégrer les zones d'habitat périphériques et sous-équipées, ainsi que les noyaux d'urbanisation clandestins dans le tissu urbain de la ville;

f. Opter pour un équilibre judicieux entre les espaces bâtis et les espaces libres, le minéral et le végétal ;

g. Mettre en place une nomenclature des projets susceptibles de créer une dynamique de développement socio-économique de la ville, en promouvant son économie ;

h. Rehausser la qualité du paysage urbain, du bâti et surtout des espaces collectifs ;

i. Accroître la fluidité dans la trame urbaine ;

j. Mettre en place un système de contractualisation pour la réalisation des projets et des programmes ;

k. Opter pour un développement harmonieux et durable, dont les choix sont à la fois décisifs, stratégiques et garants de l'unité de la ville.

Dans ce contexte, le bon escient nous interpelle à nous écarter de la vision développementiste classique, par l'adoption d'un document d'urbanisme consacrant l'approche participative, prônant à la fois la célérité et l'efficience et orienté vers la réponse aux considérants ci-après :

- L'atteinte des objectifs fixés par l'Etat en matière de développement du territoire ;
- L'adhésion aux composantes de la philosophie de l'initiative nationale de dé développement humain (INDH) ;
- La satisfaction des besoins formulés et à identifier ;
- L'implication de la population à l'élaboration et à la concrétisation des projets en stimulant et facilitant leur adhésion ;
- L'amélioration du cadre bâti en agissant sur l'habitat, les équipements de base, les conditions d'urbanité et la répartition logique de la population et des activités ;
- L'exploitation rationnelle et vigilante des potentialités du site ;
- La protection des équilibres écologiques et environnementaux.

3. Rappel méthodologique

Ladite étude du projet urbain de la Ville d'Oued Amlil, nécessite l'adoption d'un cadrage méthodologique approprié visant l'atteinte des objectifs escomptés, dans le dessein de conforter à bon escient la mise à niveau urbaine du territoire. Il se veut globalisant, dynamique

et salvateur, passant du général au particulier, et du réel à l'idéal, en prônant une stratégie adéquate pour la mise en œuvre des interventions, une fois identifiées. Cette stratégie s'exprime par un ensemble de choix fondamentaux concernant les objectifs à atteindre et les moyens à mobiliser pour les réaliser, entre autres :

- L'orientation à donner à la croissance ;
- La définition des actions prioritaires ;
- La mise en place des moyens matériels, financiers et humains permettant la concrétisation des objectifs fixés ;

La mise en exergue des dysfonctionnements urbains, d'une part, et des contraintes et atouts spatiaux du tissu urbain dont il s'agit, militent, pour assurer à la ville un développement urbain équilibré et durable. La démarche participative de tous les acteurs, élus, population, ONG et Autorités administratives, est un gage à relever pour la réussite de ce projet et la concrétisation assurée des objectifs attendus être rocambolesques et la fierté de tous.

Dans cette perspective, l'approche qui paraît la mieux indiquée pour mener à bien les travaux nécessaires à l'élaboration du projet urbain de la ville d'Oued Amlil, doit être de nature progressive, allant du général au particulier et du global au sectoriel et vice versa.

L'analyse globale permettra d'aller dans le sens de l'approfondissement de la connaissance des dynamiques d'ensemble et de la mise en évidence des influences réciproques entre les différentes composantes spatiales. L'analyse sectorielle, quant à elle, aura pour objet de mettre l'accent sur les spécificités de chaque secteur, en vue de mettre en exergue les potentialités réelles et de détecter les dysfonctionnements éventuels.

3.1. L'aire de l'étude

Cette étude, qui concerne la ville d'Oued Amlil, chef-lieu de la Commune la Commune Urbaine, portera distinctement sur **deux aires :**

- Une aire d'investigation : généralement plus étendue pour mieux discerner les principaux axes de la problématique. On sera appelé à mettre en exergue les contraintes et les potentialités de développement inhérent. Cette aire concernera le territoire ayant une liaison spatiale et fonctionnelle avec la ville d'Oued Amlil;

- Une aire d'aménagement : qui cerne le territoire aménageable du centre concerné. Elle concerne le périmètre urbain de la ville et sa zone environnante immédiate.

3.2. Le contenu de l'étude

L'étude, visant l'élaboration du Projet Urbain de la Ville d'Oued Amlil, sera menée sur l'ensemble de l'aire d'étude telle qu'elle sera arrêtée, de concert avec l'Administration. **Trois missions** (phases) sont retenues pour ce faire :

Mission 1 :

Elle sera dédiée à l'établissement d'un diagnostic prospectif illustrant les principaux axes de la problématique du développement urbain. Soit, la mise en évidence de l'ensemble des dysfonctionnements et écueils urbains à déjouer, les potentiels à explorer, les attentes à exhausser et les besoins des citoyens et décideurs locaux à consacrer et ce en matière de programmes de développement intégré. Ceci est de nature à conforter la mise en exergue des options de développement et de mise à niveau de la ville d'Oued Amlil, passant via la proposition de scénarios d'interventions

et de mise en œuvre des actions dans des délais précis, au vu d'un timing vigoureusement établi ;

Mission 2 :

Cette mission appelle la confection de plaquettes englobant des fiches projets avec des intitulés précis et des montages technico financiers, faisant apparaitre les actions proposées et les premières ébauches institutionnelles et entrepreneuriales potentielles, pour une meilleure préfaisabilité.

Mission 3 :

Au cours de cette mission, il sera procédé à l'élaboration d'un document de synthèse, récapitulant l'ensemble des études réalisées et comportant des propositions de mise à niveau urbaine. Ledit rapport mettra l'accent, pour les projets retenus, sur leurs coûts, leurs échéanciers de réalisation et les partenaires potentiels qui en assumeront la consécration. Il s'en dégagera un **contrat de ville.**

I. PROBLEMATIQUE

I. PROBLEMATIQUE

1. Présentation de la Ville d'Oued Amlil

La Ville d'Oued Amlil se situe au centre du Cercle d'Oued Amlil, à une trentaine de Kilomètres de la Ville de Taza. Elle est traversée par la RN 6 et par la voie ferroviaire, c'est une ville relais entre l'est et l'ouest du Maroc, jouant un rôle très important dans le domaine du Commerce et de nourriture (la restauration de la ville d'Oued Amlil). Elle est reliée au Nord à O.zbair, Beni Frassen et à Rbaâ El Fouki par la RP N°5409, et à Outabouabane dans la Province de Taounate par la RRN° 508, d'où émane sa fonction de ville relais à l'échelon national et régional.

Elle compte 8246 habitants, plus de 1510 Foyers selon le recensement général de la population et de l'habitat de 2004, le taux de fécondité atteint un chiffre de l'ordre 2,2 e/f, le taux d'analphabétisme est de 34,8%.

La majorité des habitants actifs sont occupés dans le secteur commercial, agricole, BTP (Cultures céréalières, élevage, commerce etc.. le reste se répartit sur d'autres secteurs à savoir :

-RME (Italie)
-l'Artisanat
-Fonction publique
-Le secteur informel etc....

2. Analyse spatiale de la ville d'Oued Amlil

2.1. Le site

L'armature viaire de la Ville d'Oued Amlil est caractérisée essentiellement, par six éléments importants de l'aire de l'étude à savoir : le passage de la RNN°6, la voie ferrée, la RP N° 5409, l'Oued Inaouen, l'Oued Laghrouz, et l'Oued Amlil, ce qui donne lieu à une organisation urbanistique et spatiale formée par quatre, principales entités spatiales dont, on peut citer:

2.1.1. L'Entité Spatiale Agla

Délimitée au sud et à l'est par l'Oued Inaouen, à l'est, par l'Oued Laghrouz et au Nord, par la RNN° 6 et la voie ferrée, cette entité spatiale est divisée, elle aussi, en trois composantes spatiales à savoir : Agla Sud, Agla Ouest et Agla Est.

Somme toute, l'entité spatiale Agla, occupe une place de première importance au sein du tissu urbanistique de la Ville d'Oued Amlil, elle comporte les principaux lotissements et opérations d'habitat , publics et privés, lotissements Ennahda I, Ennahda II, Ennahda III, Ennahda IV, Immeuble Chourouk : projet réalisé par l'ERAC dernièrement acquis par la C.U d'Oued Amlil, le Lotissement PAM et deux autres Lotissements Communaux et bon nombre de lotissements privés, comme les lotissement Naâmane, Benali Ayad, Haj Kouskous etc .. Elle abrite aussi des équipements économiques comme le siège du Souk Tlata d'Oued Amlil, les abattoirs, les complexes commerciaux et résidentiels communaux, les écoles primaires, le collège et son internat, l'Hôpital, le CT agricole, le lycée, le Lycée Agricole, quatre mosquées... c'est le noyau dur du tissu urbanistique de la Ville d'oued Amlil.

2.1.2. Le quartier administratif

Situé entre la RNN°6 et la Voie ferrée et abritant presque l'ensemble des équipements administratifs ; la Gendarmerie Royale, le Pachalik,

la Maison Communale, le Centre d'Accueil des jeunes, la Perception etc .. c'est une zone administrative par excellence.

Et elle peut être tendue sur les terrains domaniaux situés au-delà de la perception et terrains exploités par la Coopérative Agricole Al Islah.

2.1.3. L'entité spatiale Al Mahatta

Située à l'Ouest de la Ville d'Oued Amlil au-delà du fleuve Oued Amlil. Elle est formée par deux composantes spatiales qui sont Al Mahatta Sud et Al Mahatta Nord et qui sont séparées entre elles, par la voie ferrée qui est un véritable obstacle ajouté à la configuration topographique des terrains au Nord de la Ville d'Oued Amlil ou bien accidentés ou bien appartenant à la coopérative Al Islah, ce qui entrave le développement urbanistique d'Al Mahatta Nord.

Structurée elle aussi, par le passage de la RNN°6 et de la Voie ONCF, elle est délimitée à l'ouest par douar Lamlaâb appartenant au territoire communal de Ghiata Al Gharbia, tandis qu'au Sud, elle a comme frontière, l'Oued Inaouen. Parmi les équipements encadrant cette entité spatiale, la Gare ONC, une école primaire et une station de traitement des eaux usées.

Sur la RN6, on compte trois stations de service, et des lotissements privés d'habitat, ont été autorisés dans une zone réservée à l'activité industrielle seconde catégorie selon le plan d'aménagement d'Oued Amlil approuvé en 1995 et deviendra caduque en Mars 2005.

2.1.4. La coopérative agricole Al Islah

Elle est située au nord de la voie ferrée et du quartier administratif, elle s'étend, au nord, aux abords du cimetière et à l'ouest, jusqu'au quartier Al Mahatta Nord. C'est une zone constituée par des terrains agricoles, sur lesquels se sont élevées des constructions à rez-de-chaussée ou à rez-de-chaussée avec un étage.

Bien que ces quatre entités spatiales, forment le tissu urbain de la Ville d'Oued Amlil, cette dernière, étant caractérisée par une configuration topographique plate, peut être considérée comme deux formations spatiales, à savoir : Al Mahatta et Agla.

2.2. La contexture socioéconomique

La Ville d'Oued Amlil, attire une population hétérogène, civile et militaire composée en bonne partie, des agriculteurs, des promoteurs et des investisseurs (dans le bâtiment, l'agro-alimentaire, la mécanique auto..) et commerçants locaux, mais de point de vue profil économique, Il s'agit surtout de petites et moyennes bourses. Etant équipée en voirie assainissement, eau potable, électricité et téléphone, la ville se développe urbanistiquement, d'une manière organisée et ce, par la réalisation des opérations d'envergure, outre les lotissements privés, on peut citer : les complexes résidentiels et commerciaux communaux, l'immeuble Erac Achourouk, les quatre lotissements d'habitat Ennhda, ce qui redynamise substantiellement, les transactions immobilières, les ventes et les achats des biens de tout genre, secteurs confondus et engendre par conséquence des retombées très positives sur l'économie de la ville et des populations d'Oued Amlil.

2.3. La Production urbanistique et architecturale

Faisant suite à l'opération d'embellissement de la traversée de la RNN°6 dans la Province de Taza, y compris la Ville d'Oued Amlil, lancée à la fin des années quatre vingt, une amélioration conséquente, de la qualité du paysage et une promotion patente, de la production de l'architecture ont été observées dans la ville. ces efforts devraient normalement être finalisés par le lancement d'un concours d'idées pour améliorer et promouvoir la qualité architecturale du cadre bâti, notamment la traversée RN6, les principaux artères de la ville et celle du paysage urbain, ce serait donc, l'occasion propice pour la présente étude, pour y réfléchir et booster la consécration d'un nouveau esthétique pour la ville, en collaboration avec les divers partenaires et gestionnaires, chargés de la faire (la ville).

3. La problématique urbaine

L'état actuel de la ville d'Oued Amlil, en tant que relais incontournable, entre plusieurs villes et centres situés sur la RNN°6, dans différentes régions du Royaume, est le résultat de plusieurs contraintes aussi bien naturelles qu'historiques.

En effet, la situation de la ville d'Oued Amlil, sur une artère importante comme la Route Nationale N° 6, avec sa configuration actuelle, conforte à fortiori, la possibilité d'extension spatiale, tri-directionnelle vers le Sud, le nord, et l'est. Cependant, son extension vers le nord et l'est demeure, demeure, moins réconfortante, voire compromises, à cause de l'existence de la voie ferrée, et de la configuration topographique, chahutée, des terrains situés aux voisinages immédiats et lointains, quoique ces derniers appartiennent à la Coopérative agricole Al Islah, ajoutés aux risques des inondations provoquées par l'oued Aghrouz.

Il va sans dire, que les possibilités d'urbanisation, se trouvent beaucoup plus favorisées vers le sud, sauf si l'on résout l'écueil primordial, de franchissement de la voie ferrée, et la protection de la Ville contre les inondations de l'Oued Aghrouz.

La convergence de ces différentes contraintes de l'urbanisation de la ville, affiche, un tissu urbain éclaté et pyramidal dans le sens inverse dont la base est tournée vers le Nord et le sommet vers le sud, avec des failles urbaines, sporadiques clairsemées.

Le passage concomitamment de la RN6, de la voie ferrée et de l'axe autoroutier Fès –Oujda, permet d'envisager un avenir prolifique et prometteur pour la ville et sa population. Cette dernière, regorge des potentialités énormes à exploiter convenablement, pour la faire bénéficier des richesses économiques, naturelles et culturelles qu'elle recèle, à la condition sine qua none, de prôner une démarche collective visionnaire et prêcher la bonne gouvernance territoriale et la convergence des visions et des projets, par tous.

3.1. Les aspects de dysfonctionnement urbain et la spatialisation des contraintes

3.1.1. Un cumul urbanistique très riche

La genèse de la ville d'Oued Amlil est profondément liée à l'eau de l'Oued, notamment l'Oued Amlil, car L'oued peut être retenu

comme facteur principal à l'origine de l'apparition de la ville de et de sa genèse à travers l'histoire.

C'est à la fin des années soixante dix, que le Centre rural d'Oued Amlil fut couvert par un plan de Développement, et sur la base duquel, l'autorité gouvernementale chargée de l'urbanisme, s'est mis à gérer le développement du centre, qui s'érigea en centre autonome et se couvrit, par conséquent, par un Plan d'aménagement.

Cette genèse, ne s'est pas toujours faite, en harmonie avec les différentes périodes, et ce, à cause des contraintes qui sont spécifiques à chaque étape, de l'histoire du développement de la ville d'Oued Amlil, le résultat, c'est beaucoup plus une juxtaposition d'opérations spatiales que des actions d'urbanisation issues d'une planification harmonieuse en eucharistie ou en accord avec le contenu d'un PD ou un PA, c'est pourquoi on retrouve les opérations d'Habitat Ennahda I, Ennahda II, Ennahda III, Ennahda IV réalisées coude à coude avec les lotissements privés avec des cahiers des charges imposant une réglementation non conforme avec la réglementation en vigueur, pour ce qui concerne, les hauteurs et les surélévations des étages, ce qui enflamme souvent, la discorde entre les différents partenaires de la gestion urbaine de la ville, de même pour les équipements administratifs, les immeubles en R+2, et R+4 donnant sur la RN6 voire la construction des Complexes commerciaux et résidentiels encadrant la place commerciale d'Oued Amlil.

Nonobstant les insuffisances constatées, on retrouve quand même, un effort remarquable et très appréciable en matière d'alignement et de prospect, je dirais même génial avec une composition urbanistique bien faite, et trame urbaine dotée d'un sens de créativité très poussée, qui cumule une richesse urbanistique grandissime, incarnant le respect de tous.

3.1.2. Le paysage urbain

Comme signalé plus haut, la genèse d'Oued Amlil, sur plusieurs étapes, a donné lieu, à une variété de formes urbaines et de styles architecturaux, produits souvent, en rupture avec ceux qui les sont précédés. La production architecturale des années soixante dix, est venue en réponse à un besoin en habitat qui a été satisfait, en marge ou en dehors, du souci global de bien faire la ville, qui devait normalement primer et finalement triompher. Souvent, elle était initiée par les dessinateurs, ce n'est qu'après, les Autorités Gouvernementales Chargées de l'Urbanisme, ont pris les choses en main, et ont rendu obligatoire, l'intervention de l'Architecte, ce qui a permis substantiellement, d'améliorer la qualité de l'architecture produite et du paysage urbain dans la ville.

Ce mode de production spatio-temporel a donné lieu, à un mélange hétérogène privant la ville, d'un cachet architectural confirmé, d'ailleurs c'est le produit urbain contemporain, qui est le plus en rupture avec le reste, car issu d'actions hétérogènes surtout des lotissements privés initiés en majorité, comme précité, par des dessinateurs.

Il s'agit d'un lot commun, que partagent plusieurs villes marocaines qui ont plus ou moins, le même standing que la ville d'Oued Amlil. d'autres formes d'occupation du sol, se sont faites dans le même esprit sans prendre en compte les différentes contraintes à l'urbanisation, un exemple éclatant c'est la zone

industrielle de deuxième catégorie (selon l'ancien PA) donnant sur la RN6, ce qui a compromis l'esthétique de la ville et porte atteinte à la nappe phréatique déjà affectée, de même pour les équipements socio-collectifs installés en majorité sur des terrains domaniaux, au niveau de la RNN°6, malheureusement cette affectation a été trop généreuse et par ricochet, a complètement réduit la propriété domaniale, qui pouvait être affectée au moins partiellement à la réalisation des projets d'hôtels ,ou d'investissement à grande échelle.

3.1.3. Un développement économique patent en silence

L'économie de la ville d'Oued Amlil, répond à une logique de sa vocation sectorielle, comme ville rayonnante à l'échelle nationale, voire internationalement.

Le développement économique constaté, a des incidences positives sur le paysage urbain de la ville, à savoir :

- Absence presque totale des formes de précarité urbaine, pas de bidonvilles, très peu de poches luxuriant, en sous-habitat ;

- Existence des réseaux de voirie assainissement et d'AEP dans la Ville ;
- Activité Commerciale florissante ;
- Existence d'un Patrimoine Communal important, permettant des entrées importantes pour la commune ;
- Excédents du budget communal très importants, se cumulant certaines années pour flirter les dix millions de dirhams et même plus ;

- Dynamisme des activités d'une population ambitieuse, et surtout dans les secteurs agricole, commerce, artisanat (au sens le plus large du terme), BTP, informel etc…

3.1.4. Le Foncier source de difficultés

Le foncier est un secteur problématique dans la ville d'Oued Amlil du moment que les difficultés d'ordre pratique, liées principalement à la

diversité des statuts, demeurent la principale entrave à l'assainissement de la situation foncière malgré les textes qui ont suivi, puisqu'il permet à toute personne ayant une prétention sur l'exercice d'un droit réel, de faire apposition sur la totalité ou une

partie d'un terrain en cours d'immatriculation. Ceci justifie la lenteur des circuits judiciaires et le nombre impressionnant des contentieux.

Par ailleurs, une situation pareille risque d'entraver n'importe quelle action d'urbanisation.

D'autres part les statuts de propriété présentent une variété telle une mosaïque où les terrains domaniaux, ou habous, sont importants mais souvent non urbanisables. La propriété habous concerne surtout des terrains déjà valorisés soit en habitat soit, en commerce soit, en équipement de culte. Cependant le reste du foncier est de type Melk privé qui est géré, dans les conditions et difficultés administratives et juridiques développées plus haut.

3.2. Les aspects corrélatifs entre le P.A et le P.U

L'évaluation du Plan d'Aménagement de la ville d'Oued Amlil, nous permet d'asseoir une analyse prospective, pour mettre en évidence des programmes concrets, à réaliser à court et à moyen terme, à l'appui de partenariat et de financement de projets bien ciblés.

La liaison équipotentielle et de cause à effet, entre les projections spatiales, émanant du zonage du Plan d'aménagement, avec un soubassement juridique découlant des règlements en vigueur et les actions fondées par le projet urbain, une première, dans le domaine de la planification spatio-temporelle.

Car, Le projet urbain est un nouveau outil de développement et de mise à niveau urbain, sans soubassement juridique, mais considéré comme outil d'appui et de complémentarité aux Plans d'aménagement, une plateforme fédératrice de multiples actions et synergies multisectorielles versant vers un pôle géant, béni par la Haute Sollicitude Royale dans le dessein de constituer un piédestal de

tout partenariat pour le développement d'une ville ou un territoire comme c'est le cas de la cité d'Oued Amlil.

Pour pallier à la problématique, liée à l'absence de cohérence entre les programmes de développement, des différents départements ministériels et des collectivités locales, la ville d'Oued Amlil, n'a pas manqué de s'adhérer, totalement dans ce genre de projet sociétal en l'épousant bras le corps, dans le respect quasi-total des affectations et du zonage imposé par le Plan d'Aménagement de la ville.

II. DIAGNOSTIC PROSPECTIF

II. DIANOSTIC PROSPECTIF

Le présent rapport-diagnostic prospectif du centre Oued Amlil puise ses éléments de l'enquête statistique menée, en mai 2012, auprès d'un échantillon de 193 ménages, et qui représente à peu près 12,5% du total des ménages tel qu'il ressort du RGPH 2004, ainsi qu'un dépistage sur place des principales activités économiques dudit centre. Enfin, des données nécessaires à l'analyse, collectées auprès des administrations concernées.

L'analyse de l'aire d'étude va concerner les axes suivants : la place de la ville dans son contexte régional (A), le diagnostic socio-économique démographie (B) et l'analyse spatiale (C).

1. La ville dans son contexte régional

Avant sa création en 1992, la commune urbaine d'Oued Amlil était, à l'origine, une commune rurale, devenue encerclée, totalement, par la commune rurale de Rhiata Algharbia. Du point de vue administratif elle relève du cercle d'Oued Amlil composé également des communes rurales suivantes : Bni frassen, Rbaa lfouki, Oulad Zbair, RHiata Al Rharbiya, Bouchfaa, Bouhlou.

Le centre Oued Amlil s'étend sur une superficie de 10 Km2, à environ 30 Km de la ville de Taza. Il est traversé, sur 3 Km, par la route nationale n° 6 reliant Taza à Fès pour un trafic routier de plus 8000 Véhicules/ jours. De même que le centre est traversé par la route provinciale n° 5.409, sur une distance de 3 Km, qui à sont tour relie les douars de la commune rurale par les voies suivantes:

- celle reliant Oued Amlil avec Douar Laàzib en traversant Gaàda El Hamra sur une distance de 7 Km ;
- celle reliant Oued Amlil avec Douar Bouàmer et Bab Ghlam sur une distance de 6 Km ;

- celle reliant Oued Amlil avec Douars Bab Tourba et Kantarat Aàrab sur une distance de 10 Km.

La commune urbaine d'Oued Amlil est également desservie par l'autoroute nationale, axe Ouest-Est reliant Fès à Oujda. Le centre de péage de ladite autoroute se trouve à environ 500 m du siège de la commune.

Le choix de cette commune pour être le chef-lieu du cercle semble avoir été dicté par la place qu'il occupe comme centre de relais pour les autres zones du cercle, puis par la place qu'il occupe comme zone de repos offrant des services de restauration aux voyageurs empruntant la route nationale n°6.

Le centre Oued Amlil se localise dans le sillon sud rifain (la vallée d'Inaouen). Sa dépression est parcourue par Oued Inaouen et ses affluents (oued Alhadar, Oued Amlil, Oued Bouhlou…).

Ceux-ci ont profité de ce sillon comblé par les marnes du Tortonien pour creuser leur Vallée.

On notera toutefois la dissymétrie entre les versants atlassique et prérifains, de la vallée de l'Inaouen en aval de Taza, imposée par lithologie et l'épiginie de cet Oued qui fut contrait de recouper les schistes primaires du Tazzeka en gorge profonde.

Les altitudes de ces fonds de vallée, se situent en dessous de 500 m, notamment de 300 m à Oued Amlil.

1.1. Les contexte régional et provincial

1.1.1. Le contexte régional

La région Taza- Al Hoceima -Taounate s'étendant sur une superficie de 24.155 km², soit 3,4 % du territoire national environ, abrite une population de l'ordre de 1.807.113 ha, soit 6% de la population totale

nationale, selon le dernier RGPH. La région connaît une densité de 74,8 habitants au km², donc plus forte que la moyenne nationale, qui n'est que de 41 habitants au km².

Cette région, composée de quatre provinces que sont : Taza, Al Hoceima, Taounate et Geurcif, est limitée comme suit :

- Au Nord : la Méditerranée ;
- A l'Ouest : les régions de Tanger-Tétouan et Gharb-Chrarda-Beni Hssen ;
- Au Sud : la région de Fès-Boulmane ;
- A l'Est : la région de l'Oriental.

Carte n° 1 : la commune urbaine d'Oued Amlil dans la région

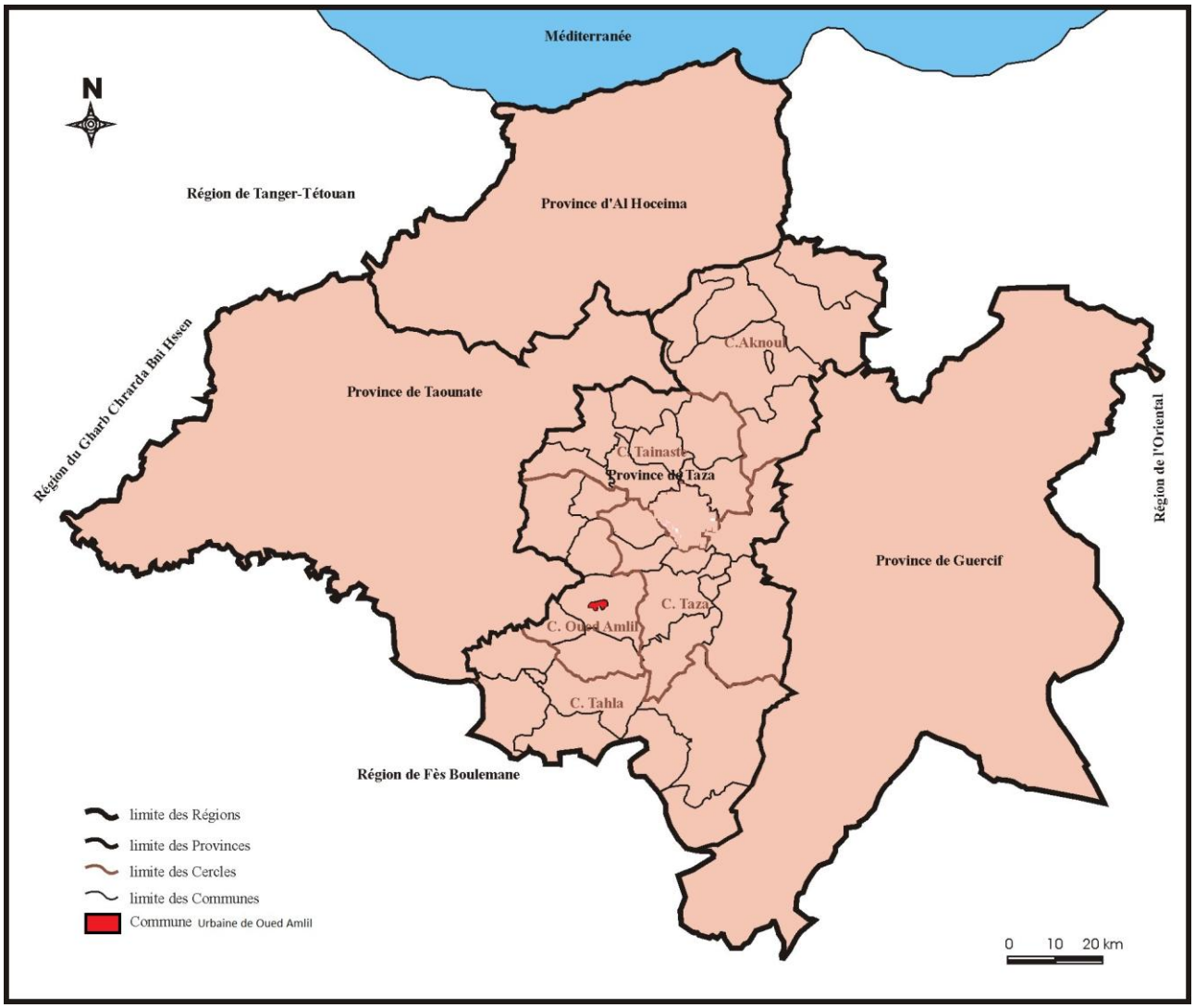

Carte adaptée par BET – Urba Artech A. Zoukh

Pour ce qui concerne le milieu naturel, il faut souligner que la région de Taza-Al Hoceima-Taouante s'implante sur quatre composantes topographiques différentes, à savoir :

- La région rifaine, se caractérise essentiellement par un relief relativement haut et accidenté, allant jusqu'à 2.452 m d'altitude (la cime de Jbel Tidghine dans la province d'Al Hoceima) ;

- La région pré-rifaine, s'étend du sud des montagnes du Rif pour se dégrader progressivement, au gré d'une orientation Ouest-Est;

- La vallée de Moulouya, située à l'est, est constituée par des plaines centrées autour de Guercif ;

- La région Sud-Est, dominée, quant à elle, par la chaîne du Moyen Atlas, qui donne au relief un aspect accidenté, avec des montagnes dépassant parfois les 2.500 m d'altitude (Bouyablane : 3.180 m).

A travers ces unités abruptes, s'intercalent d'autres formations géologiques telles que : la plaine de Nekkor et les plateaux désertiques de la province de Guercif à l'Est.

A. Les caractéristiques démographiques

D'après les données du recensement de 2004, la répartition de la population par province s'avère comme suit :

Tableau n°1 : Poids de la population par province en 2004

Provinces	Population rurale	% par rapport région	Population urbaine	% par rapport région	Total
Taza	365.599	27%	192.951	44%	**558.550**
Guercif	127.380	9%	57.307	13%	**184.687**
Al Hoceima	277.181	20%	118.463	27%	**395.644**
Taouante	600.041	44%	68.191	16%	**668.232**
Total	**1.370.201**	**100%**	**436.92**	**100%**	**1.807.113**

Source : Recensement général de la population de 2004.

Au niveau de la croissance démographique, la population de la région, répartie sur 306.804 ménages, est passée de 1.720.000 habitants en 1994 à 1.807.113 habitants en 2004, générant de ce fait une croissance de l'ordre de 5,06%.

Il ressort d'une lecture, de premier abord, du RGPH que la population rurale est d'un poids démographique conséquent, puis qu'elle est de l'ordre de 75,80% de la population totale régionale.

La répartition de la population régionale nous permet de constater que la province de Taounate dispose de la plus grande part, soit 36,98%, suivie de celle de Taza avec 30,91%, puis la province d'Al Hoceima avec 21,89% et enfin la province de Geurcif avec 10,22%. A contrario, on constate que la répartition de la population urbaine, laisse apparaître que la province de Geurcif occupe le dernier rang avec seulement 13%.

Il y a lieu de signaler aussi, que la population de la région à tendance à se concentrer en milieu urbain, avec un accroissement qui dépasse la moyenne nationale, soit 3,4% contre 2,1%. Cette tendance s'accentue davantage dans les centres des provinces de Taza (Oued Amlil : 3,2%…), et Taouante (Kariat Ba Mohamed : 3,1% et Tissa : 3,2%...). Par contre les populations des communes urbaines d'Al Hoceima ont enregistré une croissance démographique très faible (0,4%).

B. Les caractéristiques économiques

a. L'agriculture

La population de la région de Taza - Al Hoceima - Taounate est constituée de 72,33% d'habitants ruraux. Ce taux met bien en évidence sa vocation agricole.

L'activité agricole régionale, qui occupe plus de 210.320 exploitants, est exercée sur une superficie agricole utile de 927.400 ha, répartie entres les provinces, comme suit :

- Province de Taouanate : 425.000 ha
- Province d'Al Hoceima : 173.400 ha
- Province de Guercif : 113.000 ha
- Province de Taza : 216.000 ha

On constate donc, que de toute la superficie totale de la région, seulement 877.000 ha sont cultivés, soit 37,8%.

La céréaliculture occupe une place de premier rang dans l'économie de la région (orge, blé tendre, blé dur …) avec 46%, suivie, respectivement, de l'Arboriculture fruitière (25%), du maraîchage (11%), des légumineuses alimentaires (9,8%), la jachère travaillée (5%) et enfin les fourrages (3,2%).

Quant au statut juridique des terres agricoles, on notera que 90% des exploitations sont de nature Melk. Comme on soulignera que les tailles des exploitations sont minimes, puisque 72% des exploitants possèdent moins de 5 ha, 14% ont de 5 à 10 ha, 5% jouissent de 10 à 20 ha et 2% seulement possèdent plus de 20 ha.

b. La forêt

La région de Taza - Al Hoceima – Taounate se caractérise par sa diversité bioclimatique et son caractère montagnard, offrant une multitude d'essences et d'espèces forestières.

Le capital forestier de la région est important, sachant bien qu'il est de l'ordre de 8,10% du total national. Ce capital est réparti entre les provinces de la région de la façon suivante :

- Geurcif : 257.157 ha
- Taza : 210.777 ha
- Al Hoceima : 121.202 ha
- Taouante : 40.543 ha

c. Parcours, incultes et élevage

Les parcours et incultes s'étendent sur une superficie de 799.350 ha, exploités essentiellement par le secteur de l'élevage. Ce dernier, repose principalement sur le mode extensif. Le cheptel est constitué de 208.700 têtes de bovins, 1.003.200 têtes d'ovins et 386.100 têtes de caprins.

d. La pêche

Le secteur de la pêche maritime dans la région est représenté, exclusivement, au niveau de la province d'Al Hoceima. Cette dernière, s'ouvre sur une zone maritime s'étendant sur 250 km, se limitant au Nord par Oued Douna (province de Nador) et à l'Est par Oued Lou (province de Chefchaouen).

La Circonscription d'Al Hoceima se caractérise par la production de différentes espèces débarquées, notamment des espèces pélagiques (Sardines, Anchois…), en plus des poissons blancs (Rouget, Saint pierre, sole….), de céphalopodes (Calamar, poulpe…) et de crustacés (crevettes….).

e. L'Industrie et le commerce

L'activité industrielle dans, la région Taza- Al Hoceima -Taounate demeure faible, puisque la production ne représente que 0,35% de la production industrielle nationale. Ce constat, se manifeste, d'emblée, par le nombre de zones industrielles, qui n'est que de quatre unités,

ainsi que par le nombre des emplois crées qui ne dépasse point 7.000 employés.

La production industrielle se caractérise par la prépondérance de l'industrie agroalimentaire (52%), suivie de l'industrie textile-habillement (28%), de l'industrie chimique et parachimique (11%) et de l'industrie métallurgique (9%).

f. Le tourisme

La région Taza- Al Hoceima –Taounate dispose de nombreux atouts touristiques, combinant plusieurs variétés d'activités touristiques : balnéaire (plages d'Al Hoceima de 70 Km de longueur : Cala Iris, Tores, Bades, Espalmadero, Asfiha, Souani…), culturel (Medina de Taza, Kasbat Msoune,…) et montagnard (stations Issaguen – Tizi Ifri – Azila – Taghzout, Bab Boudir, Bouyablane…).

La capacité d'accueil de la région, est estimée à 2.714 lits répartis sur 44 établissements classés.

g. L'artisanat

De par son potentiel historique et culturel très riche, la région Taza-Al Hoceima –Taounate, abrite plusieurs activités artisanales. Il s'agit d'un savoir-faire cumulé depuis plusieurs siècles et qui concerne des activités aussi variées que :

- le tapis de Bni Ouarien dans le cercle de Tahla ;
- le tissage de Douar Oulad Azem à Tounate ;
- le travail du cuir et du bois à Taghazout et la poterie à Imrabten dans la province d'Al Hoceima ;
- Le textile, la menuiserie et la sculpture sur bois à la Médina de Taza ;

- La pierre taillée à Oued Amlil ;
- Les armes traditionnelles et production d'Alfa à Guercif.

Ce secteur qui emploie plus de 20.000 artisans, n'est pas encadré comme il se doit, sachant bien que le nombre de coopératives et d'associations ne dépassent guère 76 instances.

C. L'Armature urbaine régionale

L'armature urbaine de la région fait ressortir les niveaux de concentration suivants:

- Le premier niveau est composé des villes chefs-lieux de provinces telles que Taza, Al Hoceîma, Taounate et Guercif. Ces cités constituent les principaux pôles d'attraction de la région.

- A un échelon inférieur, on parlera de villes secondaires telles que Tahla, Tissa, Targuiste, Imzouren, Oued Amlil.....

- Enfin, les petits centres urbains émergents, et les chefs-lieux des communes rurales, qui sont généralement situés sur les grands axes de communication et contribuent, plus ou moins, à la structuration et à la desserte du territoire rural.

1.1.2. Le Contexte Provincial

La province de Taza est l'une des plus anciennes entités territoriales nationales du genre, puisqu'elle a été créée à l'aube de l'Indépendance. Elle fait partie de la région de Taza – Al-Hoceima – Taounate et s'étend sur une superficie de 7.101 km^2, soit 30,16% du territoire régional. Elle est limitée : au Nord par les provinces de Nador et Al Hoceima, à l'Ouest par les provinces de Sefrou, à l'Est par la province de Guercif et au Sud par la province de Boulmane.

Carte n° 2 : la commune urbaine d'Oued Amlil dans la Province de Taza

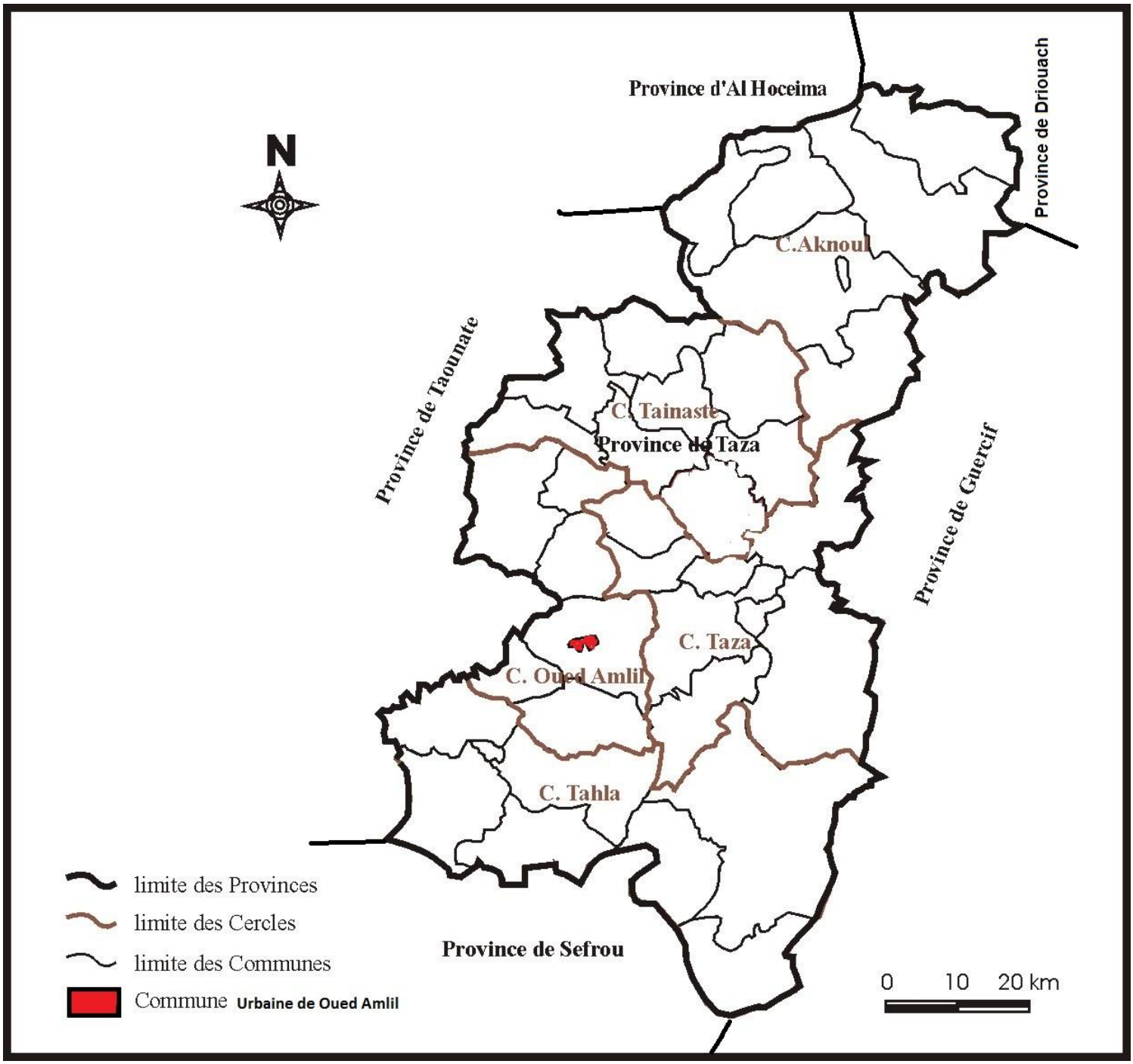

Carte adaptée par BET – Urba Artech Zoukh

A. Les caractéristiques démographiques

La province de Taza abrite une population qui s'élève, selon le recensement de 2004, à 558.550 hab, soit 30,91% de la population totale de la région. La densité moyenne est de 78,65 hab/km^2, donc presque équivalente à celle de la région, qui est de 74,8 hab/km^2.

Fort concluantes sont, la croissance et la mobilité démographique dans la Province de Taza. Elles sont même très significatives, puisque une analyse des résultats du RGPH de 2004, comparée à ceux de 1994, permet rapidement de constater que pendant une durée de dix ans, la population rurale provinciale a enregistré une nette régression de 8.865 hab, tout en affichant un taux d'accroissement annuel négatif de l'ordre de 0,2%.

B. Les données physiques et naturelles

a. Le relief

La Province de Taza a une géomorphologie hétérogène à prédominance montagneuse, offrant des altitudes allant de 200 à 3.180 mètres.

Les unités structurales majeures représentées dans la province sont : le domaine Rifain et le Pré Rif au nord, le sillon sud Rifain au milieu et l'Atlas au sud.

b. Le climat et la température

Globalement, la province de Taza se situe dans l'étage bioclimatique thérmo-méditerranéen, à hiver tempéré ou frais selon l'altitude. Néanmoins, au Nord sur les massifs du pré Rif et au Sud sur ceux du Moyen Atlas, on constate les caractéristiques de l'étage méso méditerranéen de la variante semi-aride à celle subhumide, à hiver tempéré à frais en hautes altitudes.

Le climat est continental, donc froid en hiver et chaud sec en été. Les températures moyennes varient entre 12° et 26°.

c. La pluviométrie et les vents dominants

La pluviométrie est variable et les chutes de pluie se répartissent selon la diversité des structures géographiques de la région. Les précipitations varient, en moyenne, entre 500 mm/an dans les collines pré rifaines et plus de 1.200 mm/an dans les versants Ouest du Moyen Atlas, notamment du Jbel Tazzekka

Les vents dominants sont al Gharbi et le chergui.

d. L'hydrologie

La province de TAZA couvre le Bassin versant de l'Inaouen, qui constitue les eaux de surface du bassin de sebou, et dont la superficie, au niveau de la province, est de 345.000 ha, dont 215.000 ha sont exposés à l'érosion. Les principaux affluents de l'Innaouen sont : oued Lahadar, oued Matmata, oued Larbaâ et oued Bouhlou.

e. L'hydrogéologie

Elle est caractérisée par l'existence d'eaux souterraines dans le bassin versant de l'Inaouen. L'hydrolgéologie de la province est composée des eaux souterraines importantes et des sources nombreuses dans les environs de Tahla, Bab Azhar, Tazekka et Taza. De ces sources, on citera : Ain lakbira avec un débit moyen annuel 67 l/s, ain boumassay, Ain skhoune….

f. Le Couvert Végétal

Le domaine forestier de Taza s'étend sur une superficie de 210.777 ha, soit 33,47% par rapport au domaine forestier régional et plus de 30% de la superficie de la province.

Le couvert végétal se caractérise par sa diversité et la présence de plusieurs variétés d'essences, qui se répartissent, principalement, selon la géomorphologique des sols et l'altitude, comme suit :

- La cédraie dans les zones bioclimatiques humides.
- Les autres essences dans les étages intermédiaires (Chêne, Pin, Thuya…)

C. Les caractéristiques économiques

a. L'Agriculture

C'est l'activité économique principale de la Province. Elle constitue la source de revenu de 80% des populations. L'occupation des sols, selon la DPA de Taza, est répartie comme suit :

- Superficie Agricole Utile : 216.000 ha.
- Parcours et incultes : 257.340 ha.
- Forêts : 170.300 ha.

En fait, bien que l'activité agricole soit la plus dominante dans la province, elle demeure néanmoins à caractère vivrier, à base céréalière (plus de 50% de la superficie cultivée) combiné à l'arboriculture (plus de 30%) et les légumineuses (près de 8%). Le reste de la production, soit à peu près 10%, est réparti, par ordre d'importance, entre les fourrages et le maraîchage.

La céréaliculture, occupe toujours le premier rang en matière de production, sachant bien que les espaces irrigués restent insignifiants. Toutefois, on notera avec satisfécit un penchant prometteur pour l'arboriculture, notamment l'oliveraie. Il est attendu du nouveau manifeste public dit **« Maroc - vert »** d'orienter sciemment l'agriculture au gré de ce territoire.

L'élevage, pour sa part, occupe le deuxième rang, après les cultures, de point de vue économique, avec environ 388.400 têtes d'ovins

(60%), 55.200 têtes de bovins (9%) et 187.600 têtes de caprins (31%).

L'apiculture constitue, pour son compte, l'une des activités importantes dans la province, surtout dans les zones de montagne. Ainsi, le nombre de ruches est évalué à plus 3.200 unités dans cette province, dont presque 1.380 unités d'élevage moderne. La production annuelle de miel s'élève aux alentours de 70 tonnes.

Certes, le secteur agricole regorge d'énormes potentialités aptes à permettre à la province de bien s'intégrer dans sa véritable vocation agricole ; toutefois nombreux sont les obstacles qui entravent la réalisation d'un tel objectif. De ces obstacles on peut citer :

- Le caractère montagnard de la province et l'exigüité des superficies agricoles cultivés (74% sont inférieures ou égales à 05 ha), empêchent l'exploitation agricole à grande échelle et qui reste la condition, sine qua none, du développement de ce secteur;

- Le faible recours à la mécanisation, conjugué au faible encadrement des agriculteurs et au taux analphabétisme élevé, continuent d'hypothéquer tout effort de modernisation de ce secteur ;

- La dépendance du secteur des aléas climatiques et le faible recours à l'irrigation (3.670 ha[1]) rendent la production agricole modeste et instable;

- La faiblesse du secteur industriel, surtout dans le domaine de l'agroalimentaire, empêche la création d'effets d'entraînement susceptibles de trainer ce secteur vers l'avant.

- La modestie de l'esprit entrepreneurial et l'insuffisance des mécanismes et procédés de vulgarisation, plus particulièrement

[1]- Chiffre approximatif

orientés vers les jeunes ayant un lien avec le monde rural, amoindrissent, pour leur part, tout effort de promotion ;

- L'insuffisance du soutien public au secteur agricole dans la province, notamment au niveau des équipements agricoles.

b. Le Commerce et l'Industrie

Les activités commerciales et industrielles demeurent relativement faibles dans la Province de Taza.

L'approvisionnement de la Province en produits alimentaires et manufacturés est assuré quasiment à partir des villes de Fès, Meknès, Casablanca et Oujda.

Pour ce qui est de l'industrie, Il existe actuellement 31 unités industrielles opérationnelles, réparties sur deux zones industrielles de 23 ha, offrant 264 lots équipés et employant plus de 3.500 personnes. Les établissements industriels les plus représentatifs ont trait à : l'industrie agro-alimentaire (plus de 50%), l'industrie du textile et de l'habillement (plus de 30%), l'industrie chimique et para-chimique (plus de 10%), l'industrie mécanique et métallurgique (plus de 3%) et l'industrie électrique et électronique (à peine 1%).

Quoique l'activité industrielle dans la province de Taza représente 50% de l'activité à l'échelle régionale, elle reste, toutefois embryonnaire quant elle est rapportée au contexte national.

A connaître que seules 31 unités industrielles sont opérationnelles (soit 11,74% de la capacité offerte par les espaces industriels aménagés), est une donne qui témoigne de la fragilité du secteur et de sa sous-exploitation. Son épanouissement reste tributaire des efforts à consentir en matière de consolidation de ses secteurs et de création de zones d'activité appropriées aux spécificités locales. En outre, beaucoup d'attention doit être accordée à l'animation de l'activité industrielle, à travers l'encouragement de l'investissement et

l'exploitation des potentialités dont dispose la province dans le domaine agricole.

En ce qui concerne les secteurs de commerce et des services, ils ont connu une dynamique assez modeste ces dernières années. Ainsi, la province compte plus de 3.000 détaillants et plus d'une trentaine de grossistes, dans la catégorie du commerce traditionnel ; un hyper marché, 6 superettes et une dizaine de Kissariat, dans la catégorie du commerce moderne et 6 économats agissant dans le commerce associé.

La province dispose, aussi, d'un marché de gros de fruits et légumes et d'une aire à grain en plus des souks hebdomadaires.

Au niveau des services, la province abrite une vingtaine d'agences bancaires, une dizaine de cabinets d'assurance, trois agences de voyages, etc.

Les secteurs du commerce et des services souffrent aussi plusieurs entraves, dont les plus conséquentes sont :

- Le rôle négatif que joue le secteur informel dans le développement du commerce;
- La province ne profite que dérisoirement des offres de modernisation du secteur initiée par le département de tutelle (Rawaj, etc) ;
- La faiblesse de l'infrastructure dédiée au commerce et aux services, en particulier le commerce moderne dans le centre ville, en l'absence d'une restructuration assez engagée ;
- L'absence d'une vision claire de la part des partenaires du secteur (chambre de commerce, collectivités locales, organismes financiers publics et privés, administration des impôts…);
- L'insuffisance des programmes de formation et de vulgarisation.

c. Le tourisme

Les potentialités touristiques que recèle le territoire de la province sont très importantes et diversifiées, mais leur exploitation reste bien en deçà de leur importance. Parmi ces potentialités, on peut citer :

- Les monuments historiques (médina de Taza…..) ;
- Les grottes et gouffres de rayonnement international (Friouetto, Chikker, Kef el ghar et oued El Bared....) ;
- Le parc national de Tazakka : flore (506 espèces dont 11 endémiques) et faune (27 espèces de mammifères, 83 espèces d'oiseaux, 14 rapaces et 28 reptiles). A l'intérieur du Parc de Tazekka : 7 circuits pédestres et 5 circuits en 4x4, en dehors du Parc :
  - Circuit Taza –Friouato – Bouiblane en 4x4 sur 462 Km ;
  - Circuit Youmarne – Friouato Equestre sur 267 Km ;
  - Circuit Bouiblane – Oued El Bared Pedstre sur 105 Km.
  - Le circuit touristique de Taza Bab Boudir, Bab Azhar ;
  - La station de Ski de Bouyablane, sur une altitude de plus de 3.000 mètres ;
  - La station estivale de Bab Boudir ;
  - La source thermale d'Ain Al Hamra ;
  - La retenue de Bab Louta offrant des potentialités considérables en matière de pêche sportive, etc.

Au niveau de l'infrastructure touristique, la province dispose de 4 hôtels classés, de 9 hôtels non classés, d'une auberge, de cinq gîtes classés et de deux campings. La capacité d'accueil de la province de Taza est seulement de 150 chambres offrant 217 lits.

Hormis ses richesses naturelles et culturelles, la province de Taza, n'arrive pas toujours, à tirer plein profit de ses potentialités. La promotion du secteur au niveau qui lui échoit appelle la consécration de plusieurs actes, dont :

- L'institution d'une représentation provinciale du département en charge du secteur;
- L'établissement d'un plan d'action consensuel et opposable à tous les partenaires, à l'appui d'une étude sectorielle approfondie ;
- La promotion des structures d'accueil ;
- Le lancement de campagnes de vulgarisation à multiples supports (dépliants, site internet, cartographie, spots publicitaires audio-visuels…);
- La consolidation des infrastructures de base et des moyens de transport et de communication.

d. L'artisanat

Les principales activités artisanales dans la province sont : la tapisserie, la broderie, la menuiserie artisanale, le façonnage et la taille de la pierre, etc. Ces activités sont encadrées par 5 centres artisanaux et un ensemble artisanal implanté dans la ville de Taza. Ces activités sont exercées par plus de 8.000 artisans.

La valorisation des produits artisanaux, souffre un certain nombre d'handicaps, notamment l'absence d'encadrement et de formations dédiées à la commercialisation de ces produits et à l'innovation.

e. Les ressources Minières

Elles se caractérisent par :

- L'existence de nombreuses variétés minérales sous-exploitées.
- L'existence de potentialités salinières, dont deux gisements actuellement en activité à Bab Merzouka et Oued Amlil.
- L'insuffisance d'études appropriées pour appréhender les richesses géologiques du territoire.

f. La Formation Professionnelle

Il faut avouer que la province ne démérite pas en matière de formation professionnelle. Les établissements publics voués à cette mission sont :

- Un Institut Supérieur de Technologie appliquée ;
- Deux centres de qualification professionnelle ;
- Deux Etablissements de formation relevant de l'office de la formation professionnelle et de la promotion du travail.
- Six Etablissements relevant du ministère de l'artisanat.
- Un Etablissement relevant du ministère de la jeunesse et des sports.
- Un établissement relevant du haut commissariat des anciens résistants.

Comme il faut avouer que plusieurs établissements privés opèrent en matière de formation, notamment dans des domaines qui ne sont pas pris en charge par le secteur public.

Toutefois, il y a lieu de souligner que des efforts restent à accomplir pour bien adapter la formation aux besoins et aux spécificités réelles de la province, surtout dans les domaines agricole et touristique. D'autre part, il est temps de penser à diversifier les formations prodiguées par les établissements existants pour s'ouvrir sur les nouveaux métiers à portée internationale (offshoring, logistique, etc.).

L'analyse du contexte provincial, à l'appui des donnes régionales, laisse apparaître que le territoire de Taza dispose d'un nombre considérable d'atouts dans tous les domaines. La caractéristique commune à ces deux analyses reste la sous-exploitation des potentialités existantes. En effet, la province doit mettre en œuvre une politique de développement harmonieuse basée sur une vision

économique claire, capable de mutualiser les efforts et de mettre en valeur ses richesses.

1.2. Oued Amlil : l'émergence d'une ville

1.2.1. Evolution

A l'aube du protectorat le centre d'oued Amlil a connu l'afflux d'une centaine de marocains et une dizaine d'européens pour s'y installer. Ces habitants se sont divisés en deux groupes ; le premier s'est installé près du terrain de la gare ferroviaire actuelle, alors que le deuxième a choisi de s'implanter à environ un kilomètre plus loin, soit près du souk. Ce dernier contenait à l'époque un épicier, un boucher, la mosquée, le bureau du caïd, le tribunal et un nombre réduit de bâtiments.

L'emplacement du centre sur la route nationale a facilité sa transformation en un pôle important attirant les habitants des différents tributs mitoyens, surtout celles de Rhiata, Tsoul, Bni ourayen, lahyayana, ce qui s'est traduit par une augmentation du nombre de la population et l'élargissement de son territoire. Ces nouveaux habitants se sont livrés aux activités de commerce et de petits services.

Après l'indépendance du pays, le centre Oued Amlil a continué à attirer plus d'immigrants venus des différentes communes rurales voisines. De telle situation a poussé les pouvoirs publics à faire plusieurs efforts pour aménager ledit centre et même intervenir directement moyennant des actions de promotion immobilière afin de répondre aux besoins pressant en matière de logement. Ce besoin a été la conséquence d'une croissance démographique importante, surtout à partir du milieu des années 70.

1.2.2. Positionnement géographique

Au sein de son environnement régional, la ville d'Oued Amlil joue un rôle de relais entre l'Ouest et l'Est du Maroc. Profitant de sa situation géographique se défilant sur la route nationale n°6 et récemment l'axe autoroutier, ainsi que la route provinciale n° 5.409. Le centre Oued Amlil a su profiter de cette position pour se faire forger une identité qui lui est méritée, et qui lui a fallu une reconnaissance nationale, voire internationale en matière des services, notamment de restauration.

Une telle position lui confère d'emblée une vocation de ville à spécialisation. Aussi, faudrait-il rappeler que cette spécialisation ne concerne pas seulement le service de restauration mais aussi de la taille de la pierre, puisque la ville est connue au niveau national par sa pierre, qui porte d'ailleurs son nom « la pierre d'Oued Amlil ». Cette distinction devrait être la base de toute réflexion visant à positionner la ville d'Oued Amlil dans son environnement régional et national.

La position géographique distinguée de la ville d'Oued Amlil, apparait, également, au niveau de sa proximité d'abord de la ville de Fès, qui se trouve à 70 Km du centre et de l'attrait qu'exerce cette dernière sur son environnement sur tous les plans ; ensuite de sa proximité des grands réseaux de transport : aéroporté, (principalement l'aéroport d'Angad, l'aéroport de Fès Sais et l'aéroport de l'Aroui…), autoroutier national et ferroviaire. Cette position constitue également un atout important permettant à cette ville d'être ouverte, non seulement, sur le territoire national, mais au delà international.

1.2.3. Rang économique

Au niveau économique, il suffit de faire une lecture des résultats du recensement des activités économiques effectués par la CCIS de

Taza-Taouante en 2007, pour se faire une idée sur la place qu'occupe cette commune dans la province de Taza.

Ainsi, pour ce qui concerne les activités de services, l'on peut constater aisément que cette ville se classe, au niveau quantitatif, en deuxième position sur l'échiquier provincial avec 66 unités, derrière la ville de Taza (781 unités) et avant la commune urbaine de Tahla (57 unités). Or, du point de vue qualitatif les services offerts par la ville d'Oued Amlil, surtout en matière de restauration, sont mieux prisés par les consommateurs par rapport aux autres centres urbains.

Du côté de commerce, le centre Oued Amlil se place en 3ième position avec 135 unités, derrière respectivement Taza (2.298 unités) et Tahla (232 unités).

Enfin, les activités industrielles classent la ville en 4ième position avec 12 unités industrielles, devancée par Taza (99 unités), Tahla (24 unités) et Aknoul (15 unités).

Ce bref rappel de la place de la ville d'Oued Amlil dans le tissu économique urbain provincial laisse présager que c'est dans le domaine des services que cette commune urbaine est la mieux positionnée. Par ailleurs, une grande attention devrait être accordée à ces activités afin de lui conférer la vocation qui lui échoit, à l'aube de la conception d'une stratégie de développement intégrée épousant la dimension concurrentielle en matière de gestion des territoires.

2. Diagnostic socio-économique

Le diagnostic socio-économique de la ville Oued Amlil va concerner trois volets, à savoir les volets : démographique, économique et social. Il s'agit d'une analyse sectorielle qui essayera de mettre en lumière ces trois volets, aidée en cela par l'enquête ménage, et par les données collectées sur place, ainsi qu'auprès des différentes

administrations concernées. Ce diagnostic est censé mettre le doigt sur les différentes lacunes qui entravent le développement territorial du centre et mettre en valeur les points forts de la commune, sur la base desquels cette dernière devrait se baser pour se positionner parmi les villes émergentes les plus dynamiques du pays.

2.1. La démographie

La commune urbaine d'Oued Amlil abrite une population de 8.246 âmes, dont 50,4% de sexe masculin, vivant au sein de 1.510 ménages, soit moins de 1,5%, de la population totale de la province de Taza telle qu'elle se dégage du RGPH 2004. La population de la commune a vu son nombre évoluer d'environ 2,4% par rapport à 1994, qui n'a été que de 6.524 habitants, répartis sur 1.061 ménages.

Le tableau suivant donne un aperçu sur l'évolution de la population et sa densité dans le centre Oued Amlil.

Tableau n°2 : Evolution de la population et la densité - centre Oued Amlil

Années	Nombre	Densité h/km2
1982	3.048	304,8
1994	6.524	652,4
2004	8.246	824,6

Source : RGPH, Haut commissariat au plan

Il est à noter, toutefois, que malgré l'augmentation en nombre de la population, le taux de fécondité quant à lui a enregistré une diminution importante, puisqu'il est passé de 7,04% en 1994 à 2,2% en 2004. Cette régression est due à la baisse du taux de mariage de 2,01% entre 1994 et 2004, conjuguée à une augmentation sensible du taux de célibat avec 2,64%.

Pour mieux élucider le volet démographique, il nous a apparu utile de procéder à la technique d'enquête. Cette dernière a concerné un échantillon de 193 ménages réparti sur les différents quartiers de ville. Des comparaisons sont faites avec le contenu du RGPH2004, chaque fois que c'est possible, pour faire subir les résultats de l'enquête à l'épreuve de la pertinence.

2.1.1. Taille des ménages

En ce qui concerne les tailles de l'ensemble des ménages enquêtés, elles sont détaillées dans le tableau suivant.

Tableau n°3 : Répartition des ménages selon la taille

Taille des ménages	Nombre	Pourcentage
1 Personne	6	3,10
2 Personnes	10	5,20
3 Personnes	30	15,50
4 Personnes	40	20,70
5 Personnes	53	27,50
6 Personnes	26	13,50
7 Personnes et plus	28	14,50
Total	**193**	**100%**

Source : Enquête ménage 2012

Les données du tableau ci-dessus montrent que, les ménages comptant entre 3 et 6 personnes, constituent 77,20% de l'ensemble de la population traitée, alors que ceux comptant au moins 7 personnes représentent 14,50% et inférieur à 3 personnes 8,30%. La taille moyenne des ménages et de 6 ce qui colle parfaitement avec les données du RGPH 2004. La répartition des ménages selon la taille reflète bien le caractère d'une famille marocaine normale composée de 3 à 6 personnes.

Diagramme n°1 : Répartition des ménages par l'effectif

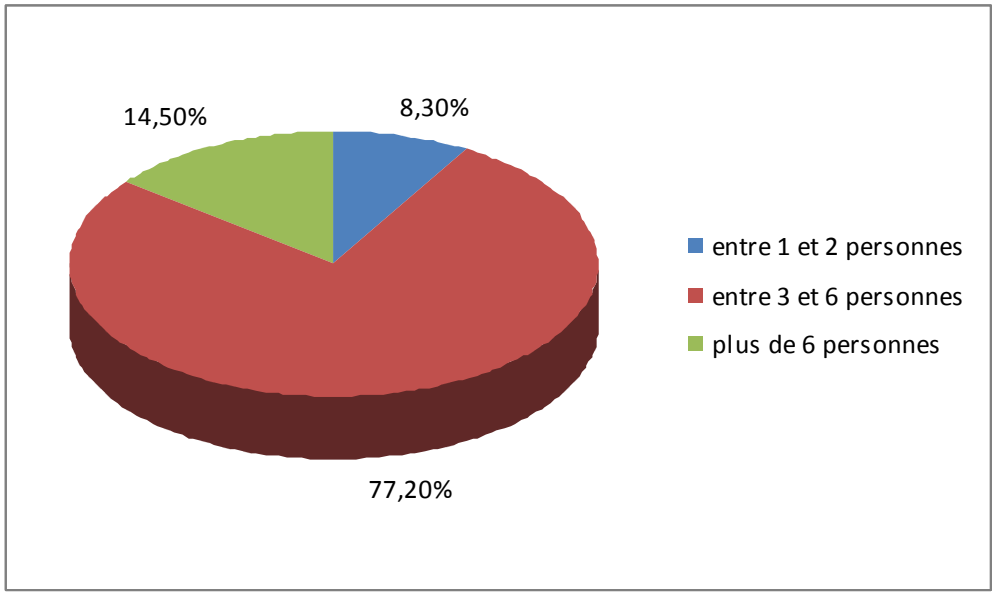

Source : Enquête ménage 2012

2.1.2. Répartition de la population par genre

La répartition de la population au niveau genre, laisse apparaître qu'au niveau de l'échantillon choisi, 50,8% est de sexe masculin, soit 468 âmes, contre 49,2%, soit 453 de sexe féminin.

Tableau n° 4 : Répartition de l'échantillon selon le sexe et la tranche d'âge

Age	F	M	Total	Age	F	M	Total
[00,05ans]	22	22	44	**[46,50ans]**	38	44	82
[06,10ans]	34	31	65	**[51,55ans]**	17	22	39
[11,15ans]	30	30	60	**[56,60ans]**	18	38	56
[16,20ans]	55	43	98	**[61,65ans]**	5	8	13
[21,25ans]	68	52	120	**[66,70ans]**	1	3	4
[26,30ans]	64	73	137	**[71,75ans]**	1	1	2
[31,35ans]	27	28	55	**[75,80ans]**	-	2	2
[36,40ans]	41	48	89	**[81,85ans]**	1	-	1
[41,45ans]	31	23	54				
Total	**372**	**350**	**722**	**Total**	**81**	**18**	**199**
Total par genre : F= 453 . H= 468				**Total général = 921**			

Source : Enquête ménage 2012

Le résultat de cet échantillonnage reflète presque parfaitement le résultat contenu dans le RGPH 2004 au niveau d'Oued Amlil, à savoir, respectivement 50,5% et 49,5%.

Diagramme n°2 : Répartition de la population selon l'âge et le sexe

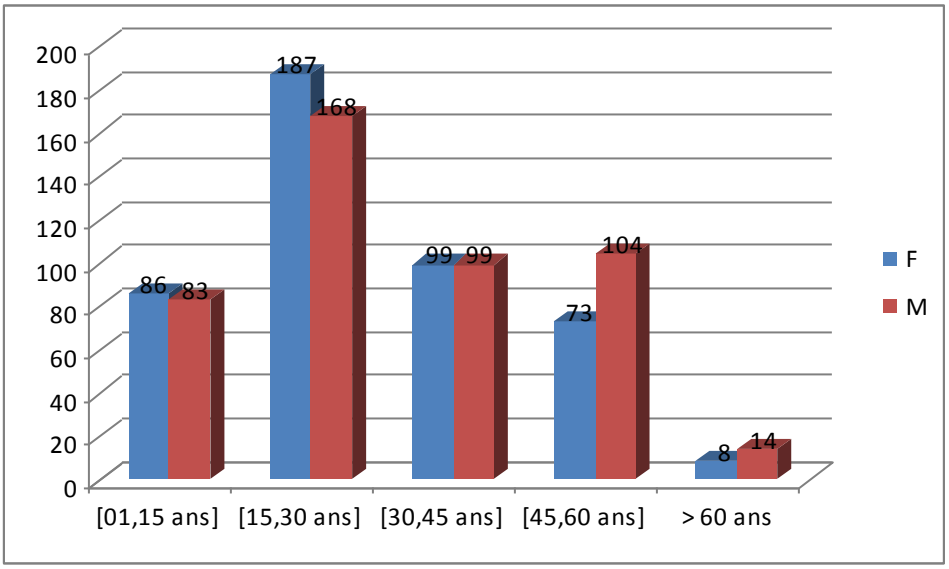

Source : Enquête ménage 2012

2.1.3. Pyramide des âges

L'analyse de la pyramide des âges résultant de l'enquête ménage fait apparaître que 18,50% de la population est d'un âge en deçà de 15 ans, 38% en ont entre 15 et 30 ans, 41,10% sont âgés entre 30 et 60 ans et 2,40% ont plus de 60 ans. Ainsi, l'on peut constater, aisément, le caractère jeune de la population puisque 54,20% de l'échantillon étudié ont un âge compris entre 16 et 40 ans. Ce constat renvoie directement au défi à relever en matière de l'emploi pour cette tranche de la population si dynamique, qui s'adonne à des activités variées telles que le commerce, les services et l'artisanat.

Diagramme n°3 : Structure de la pyramide des âges de la commune d'Oued Amlil

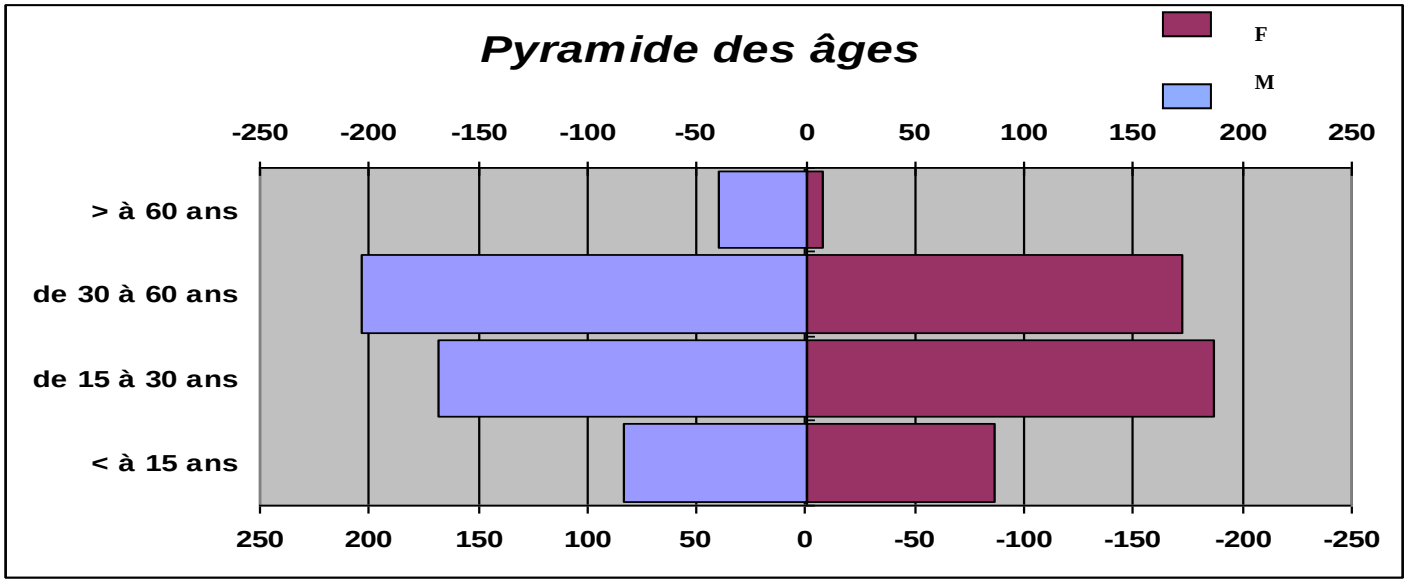

Source : Enquête ménage 2012

2.1.4. Niveau d'instruction

L'enquête ménage nous fait constater que le taux de l'analphabétisme au sein de la population étudiée est de 20,60%. Ce phénomène est beaucoup plus accentué chez les femmes, puisqu'il touche 123 d'entre elles sur les 183 analphabètes. Par ailleurs, le taux d'alphabétisme qui est de 79,40% au niveau de l'échantillon est sensiblement supérieur à celui constaté dans le RGPH 2004, qui a été de 60,80%. Cette différence peut être expliquée par l'amélioration du niveau d'instruction dans les centres urbains, eu égard aux efforts déployés par les pouvoirs publics en matière de généralisation de l'enseignement et des programmes de lutte contre l'analphabétisme.

L'analyse de la catégorie des alphabètes, soit 694 personnes, révèle que 28,50% d'entre eux sont d'un niveau primaire, 23,90% de niveau collégial, 26,10% de niveau secondaire, 17,50% de niveau supérieur et seulement 04% sont des diplômés de la formation professionnelle.

Tableau n° 5 : Répartition de la population par niveau d'instruction

	Féminin		Masculin		Total	
Niveau scolaire	**Effectif**	**%**	**Effectif**	**%**	**Effectif**	**%**
Aucun	123	27,80%	60	13,60%	183	20,60%
Primaire	96	22,30%	102	22,90%	198	22,70%
collège	79	18,30%	87	19,50%	166	19,00%
Secondaire	79	18,30%	102	23,10%	181	20,70%
professionnel	11	2,60%	17	3,90%	28	3,20%
supérieur	46	10,70%	75	17,00%	121	13,80%
Total	**434**	**100%**	**443**	**100%**	**877**	**100%**

Source : Enquête ménage 2012

Il en résulte que le centre urbain d'Oued Amlil, reste influencé par la proximité des milieux ruraux les entourant, puisque le taux d'analphabétisme demeure supérieur par rapport aux centres urbains ou la tendance dépasse les 90% dans la majorité des villes. Ainsi, beaucoup d'efforts restent à déployer pour parer à cette écueil, qui affecte ne niveau de développement de la commune.

Diagramme n°4 : Répartition de la population par niveau d'instruction

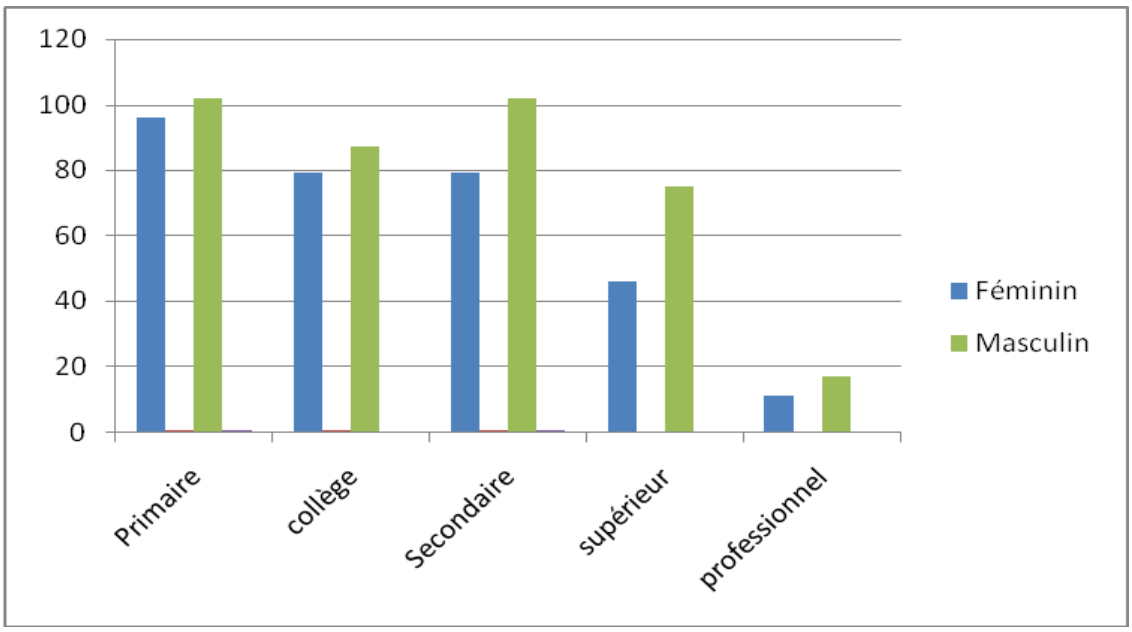

Source : Enquête ménage 2012

2.1.5. Les origines des ménages

Il ressort de l'échantillon étudié que 14,50% des ménages implantés dans le centre Oued Amlil en sont originaires, 73,60% y ont immigré des autres communes rurales, en particulier la commune rurale Ghiata Al Gharbia et 6,70% des familles s'y sont installées en provenance des autres zones urbaines de la province, le reste soient 4,70% et 0,50% proviennent respectivement du reste et du Maroc.

Tableau n° 6 : répartition des ménages selon la provenance

Lieu de résidence précédent des ménages	Effectif	%
Même secteur	28	14,50%
Rurale province de T.A.T	142	73,60%
Urbaine province de Taza	13	6,70%
Reste du Maroc	09	4,70%
Hors du Maroc	01	0,50%
Total	**193**	**100%**

Source : Enquête ménage 2012

2.1.6. L'immigration et l'émigration

De puis sa création le centre Oued Amlil a subi un exode rural important. Cet exode a pris une ampleur importante, suite au nouveau découpage qui l'a érigé en commune urbaine. Comme il est souligné plus haut la majorité des ménages immigrants sont originaires des communes rurales, corollaire normale du développement urbain d'un centre urbain, les autres ménages s'y sont installés pour des raisons, surtout, professionnelles.

La ville d'Oued Amlil est connue également par l'émigration de ses jeunes à destination des pays européens, surtout en Italie et en Algérie où ils exercent des métiers de type artisanal tels que le plâtre.

Le développement urbain de la commune Oued Amlil, résultant de toute planification spatiale, attirera certainement d'autres flux

d'immigrants, plus particulièrement des commune rurales voisines, ce qui impose une prise en compte de cette donne dans tout support de planification, à l'image du présent projet urbain.

2.2. L'économie

La position d'Oued Amlil en tant que ville relais entre l'Est et l'Ouest du pays a joué un rôle décisif dans l'orientation de son économie, basée sur les activités commerciales et de services. Le dépistage effectué des différentes activités économiques du centre a confirmé ce constat.

L'analyse de l'économie du centre Oued Amlil va concerner le niveau de vie de la population, au vu des résultats de l'enquête ménage, la répartition des activités socio-professionnelles, les différentes activités économiques et la place du souk dans la vie économique de la commune.

2.2.1. Niveau de vie des populations

D'après l'enquête ménages, le niveau de vie de la population du centre Oued Amlil est nettement confortable par rapport à celui des autres territoires du cercle. Il semble que la prépondérance de l'activité commerciale et de services a joué un rôle important dans ce ses. Cette situation se manifeste, nettement, au niveau du taux d'activité qui est de 81,7%, celui du chômage a atteint 10,20%.

A. Répartition de l'activité par catégorie socio-professionnelle

La répartition de des actifs occupés par secteur d'activité indique que 23% d'entre eux exerce une fonction communale ou publique, alors que les activités commerciales représentent 19,40% des activités économiques exercées, le secteur informel pèse également sur les activités du centre puisqu'il représente 33% des occupations, les

autres catégories sont constituées du secteur agricole avec 05,40%, de l'artisanat 04%, de l'industrie 3,10% et du service 05,60%.

Tableau n° 7 : Répartition de la population selon les activités

Catégorie Socioprofessionnelle	Effectif	Pourcentage
Commis de l'Etat ou des collectivités locales	103	23,00%
Activités agricoles	24	05,40%
Activités artisanales	18	04,00%
Activités industrielles	14	03,10%
Activités commerciales	87	19,40%
Secteur informel	148	33,00%
Services	25	05,60%
Autres activités	29	06,50%
Total	**448**	**100%**

Source : Enquête ménage 2012

Au niveau du type d'occupation l'enquête ménage fait ressortir que presque la moitié des personnes actives, soit 49,30% occupe un emploi permanent. Toutefois, se sont les femmes qui sont les plus touchés par le caractère occasionnel de l'emploi, puisque sur les 149 actives, 109 en sont concernées, soit 73,10%.

Tableau n° 8 : Répartition de la population selon le type d'occupation

Type d'occupation	Femme	Homme	Total
Occupé permanent	40	181	221
Occupé occasionnel	109	118	227
Total	**149**	**299**	**448**

Source : Enquête ménage 2012

B. Le niveau de vie : Revenus des ménages

Le niveau de vie relativement bien se manifeste également, lors de l'analyse des tranches de revenus. Ainsi, 14,7%, seulement, des personnes en activité ont un revenu mensuel inférieur à 2.000 dirhams, 34,8% touchent entre et 2.000 et 5.000, 35,4% gagnent

entre et 5.000 et 10.000 dhs. Le restant soit 15,1% perçoivent un revenu mensuel supérieur à 10.000 dirhams. La forte présence de la catégorie des fonctionnaires et des commerçants a largement contribué à l'émergence d'une classe moyenne importante dans le centre Oued Amlil.

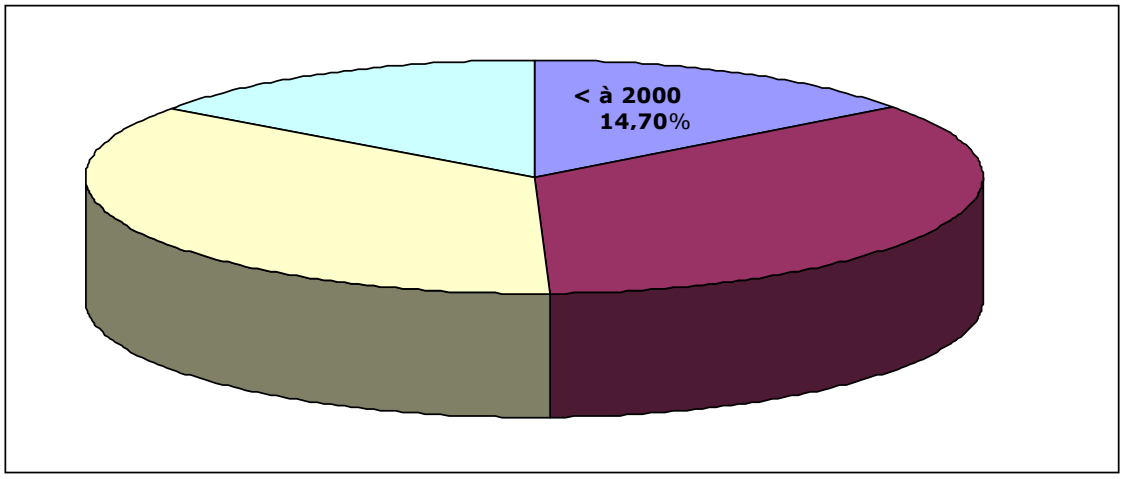

Source : Enquête ménage 2012

2.2.2. Les activités économiques : le poids prépondérant des activités de commerce et de services

Pour se faire une idée palpable sur le niveau de développement économique de la ville d'Oued Amlil, il a été procédé un inventaire exhaustif des activités commerciales, industrielles, artisanales et des services. Or, sans prétendre compter la totalité des activités économiques au niveau de ce centre, le présent rapport-diagnostic apporte au moins un certain éclairage sur les activités les plus dominantes entre elles.

D'après les résultats du dépistage des activités économiques effectué en mai 2012, le centre Oued Amlil abrite 541 unités économiques. Le tableau ci-dessous donne une ventilation des commerces et activités existants au centre :

Tableau n° 9 : Répartition des activités économiques dans la ville d'Oued Amlil

Activité	Nombre	En %
Commerce	209	38,10%
Services	154	28,10%
Artisanat	177	32,30%
Agriculture	4	0,70%
Industrie	4	0,70%
Total	**548**	**100%**

Source : Artech Zoukh, 2012

Diagrammes n°6 : Répartition de l'activité économique par secteur dans la ville d'Oued Amlil

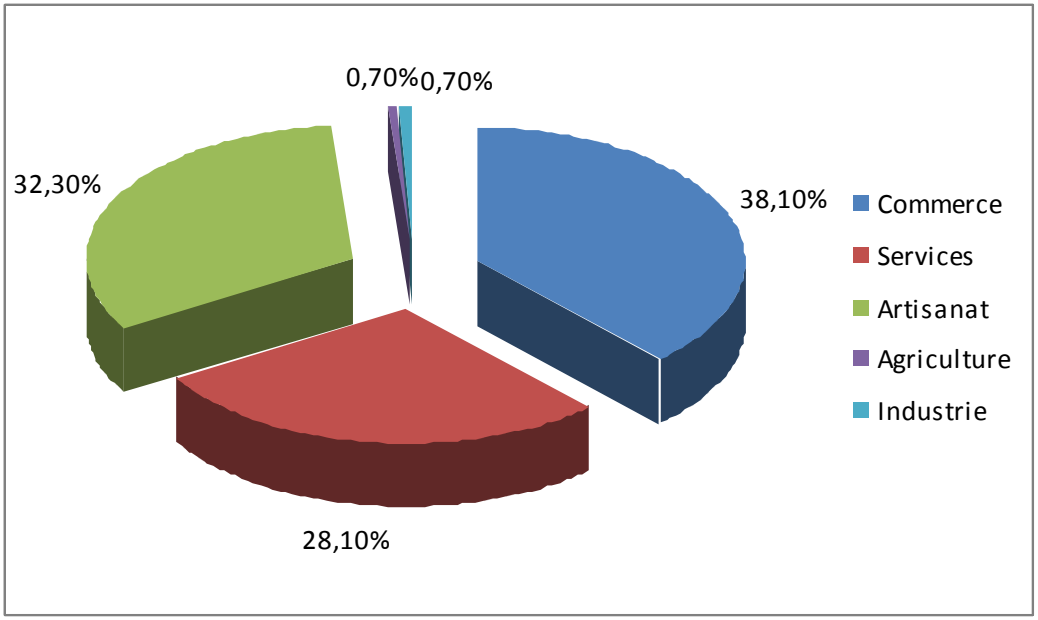

Source : Artech Zoukh, 2012

Commerce et services

La répartition des activités économiques dans la ville d'Oued Amlil nous fait révéler les activités de commerce et de service jouent un rôle important dans la ville de la commune. Cette importance se manifeste au niveau de leurs poids dans ces activités, puisqu'elles accaparent 66,20% (38,10% pour le commerce et 28,10% pour les services) de l'ensemble des activités recensées dans le centre.

Dans la catégorie de commerce, c'est le poste « alimentation », qui est le plus dominant avec un taux de 63,60%, suivi de celui l'habillement et d'équipements ménagers avec un taux de 8,10% chacun, puis les drogueries avec 6,70% et enfin le restant des activités commerciales avec 13,40%.

Diagramme n° 7: Répartition du secteur commercial dans la ville d'Oued Amlil

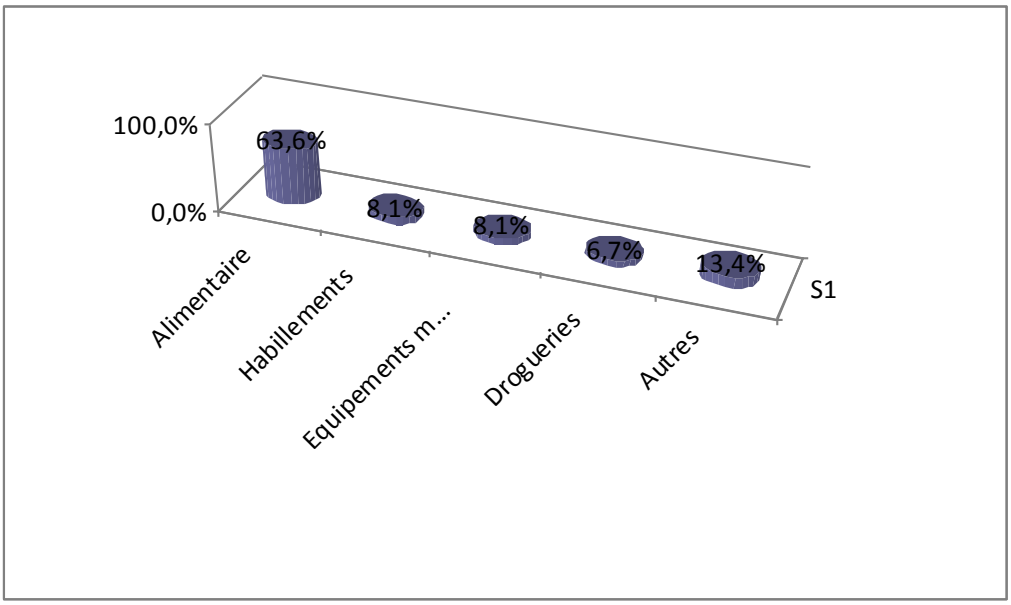

Source : Artech Zoukh, 2012

Dans la catégorie des services, se sont les cafés et restaurants qui accaparent la majorité des activités dans cette catégorie avec 44,80% des activités exercées, suivi de celles des téléboutiques et de l'internet avec 30,50%, le restant des activités de service représente 24,70%.

Diagramme n° 8 : Répartition des activités de services dans la ville d'Oued Amlil

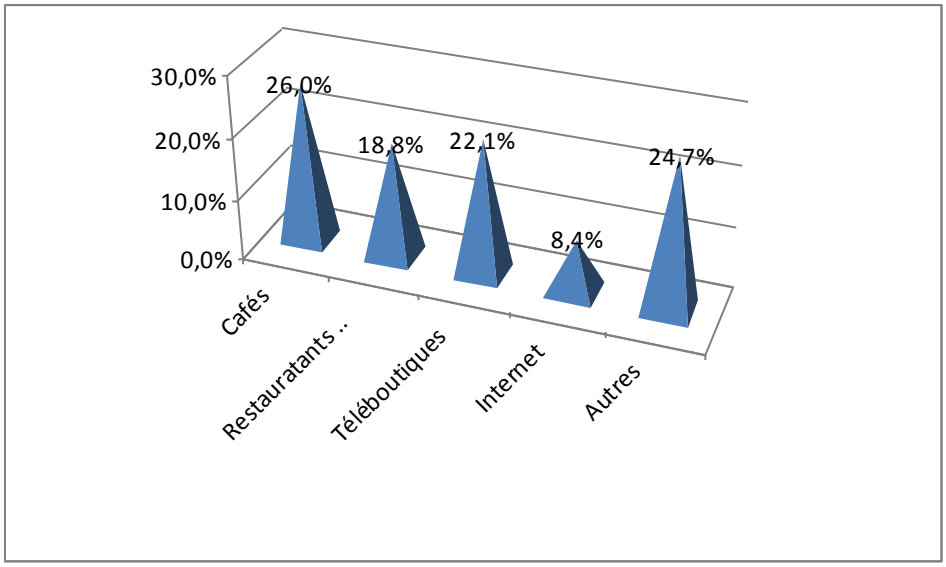

Source : Artech Zoukh, 2012

Il faut noter également que les activités liées à l'alimentation aux cafés et aux restaurants représentent plus d'un 1/3 de l'ensemble des activités recensées dans le centre. Ce qui témoigne de leur importance dans la l'économie de ville.

Industrie

L'activité industrielle dans la ville d'Oued Amlil est de faible importance puisqu'il n'existe, actuellement que 4 unités industrielles sur les 8 que compte le cercle, soit la moitié des établissements. Ces derniers se répartissent entre les huileries avec 3 unités employant 7 personne et la taille de la pierre avec une unité et deux postes de travaille crées.

Tableau n° 10 : L'activité industrielle dans la ville d'Oued Amlil

Type d'activité	Oued Amlil-centre	Cercle d'Oued Amlil	Total
Taille de pierre	1	3	4
Huilerie	3	1	4
Total	**4**	**4**	**8**

Source : Délégation provinciale du commerce et de l'industrie Taza, 2012.

L'absence d'une zone industrielle susceptible d'accueillir des investissements potentiels a largement affaibli le développement de cette activité. Les documents d'urbanisme réalisés ou ceux qui sont encours doivent tenir compte de cette lacune, étant donné que la ville d'oued Amlil regorge des potentialités importantes aptes à se traduire en projets d'investissements importants, surtout dans les domaines de la taille de pierre, de marbre et de l'agroalimentaire.

Artisanat

Le secteur d'artisanat dans le cercle d'Oued Amlil abrite des activités aussi diversifiées que la taille de la pierre, menuiserie, comme il est indiqué dans le diagramme ci-dessous. Ces activités restent dominées par les métiers de service en artisanat. Il s'agit, des métiers tels que ceux de la mécanique qui assurent 20% des activités artisanales, suivi de ceux de la coiffure avec 15,8%, ensuite de la menuiserie avec 13,6 %, la couture 11,3%, ceux qui restent concerne des métiers éparpillés (Tôlerie soudure, hammams…).

Toutefois, il faut signaler l'absence de l'activité artisanale de type purement traditionnel au sein de centre.

Diagramme n° 9 : Répartition des activités de services dans la ville d'Oued Amlil

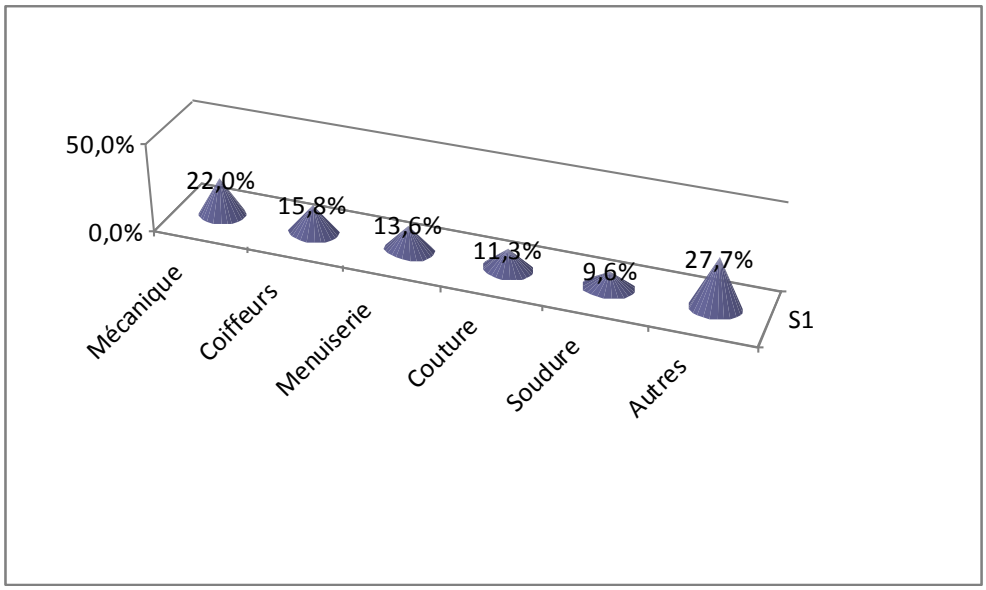

Source : Artech Zoukh, 2012

Agriculture

En dehors des coopératives agricoles, qui sont au nombre de quatre, on notera la faiblesse de l'agriculture urbaine au sein du centre Oued Amlil. Par ailleurs, une attention particulière doit être accordée à cette activité fortement génératrice de revenus, actuellement, dans certaines villes du monde. La résolution des problèmes liés à la pollution des oueds aidera une grande partie de la population urbaine à s'orienter vers l'exercice de cette activité.

La place du souk dans la commune

Le premier noyau souk hebdomadaire a vu le jour au début de la création du centre. Cependant il n'a épousé sa véritable forme, qu'on connaît actuellement, qu'en 1968, après son transfert de la commune rurale de Sidi Abdellah vers Oued Amlil.

Le souk de Tlat d'Oued Amlil est considéré comme un trait d'union entre la ville et la compagne, il est aussi un lieu de rencontre entre les différentes couches sociales adoptant le même mode vie ; caractérisé par la simplicité et la convivialité. C'est un lieu d'approvisionnement en biens et services de différentes natures, non seulement pour les habitants de la ville, mais également pour les autres territoires ruraux l'entourant.

Ainsi, l'analyse des données contenues dans le tableau ci-dessous, fait ressortir que le poste d'alimentation représente 50,2% de l'activité du souk, il s'agit principalement des légumiers, des bouchers et des épiciers. Ce qui reflète le caractère central de cette activité au sein de l'ensemble des étalages du souk.

Les autres étalages concernent : l'habillement qui représente 13,1% de l'activité du souk, notamment les articles neufs et d'occasions, les artisans et les services 16,3% et enfin les autres activités avec à peu

près 20,4%, il s'agit entre autres de fournitures scolaires, des ventes de photos, de vente de cassettes, de petits outils et matériaux agricoles.

Diagramme ° 10 : Répartition des activités commerciales dans le souk d'Oued Amlil

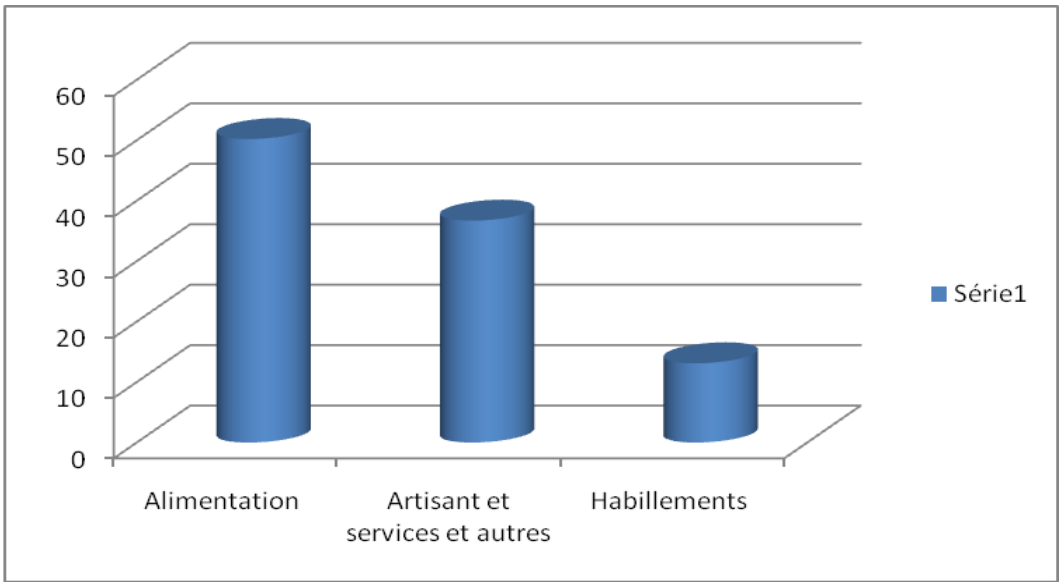

Source : Artech Zoukh, Mai 2012

Le souk d'Oued Amlil joue un rôle économique important, qui attire non seulement les habitants de cette localité mais aussi, ceux des territoires avoisinants, notamment de Rhiata Algharbia, de Bouhlou, de Had Oulad Zbair, de Bouchefaa, etc. il constitue également une occasion pour l'écoulement des produits agricoles et du terroir de la région, participant ainsi à l'amélioration des revenus des habitants, surtout les agriculteurs, et par ricochet de ceux du centre par le biais de l'impact exercé sur les activités commerciales et les services. La disponibilité d'un réseau routier, reliant la cité à son milieu direct et l'existence des moyens de transport (transport mixte, grandes taxis, clandestin) ont largement contribué à son rayonnement sur le restant du territoire du cercle.

2.3. La vie sociale

Sur le plan social, la cité d'Oued Amlil se caractérise par l'existence d'une cohésion sociale et une absence totale de toute forme de

ségrégation à caractère social. D'ailleurs, le cadre bâtie de la ville fait constater que de toute sorte d'habitations (immeuble, maison marocaine, habitat collectif…) cohabitent ensemble dans une harmonie et mixité sociales qui reflètent, même l'unité d'appartenance, caractéristique de la majorité des habitants de la ville (tribu de Rhiata). Cette cohésion est facilitée, aussi, pour le rapprochement du niveau de vie des ménages et l'absence presque des disparités entre les couches sociales composants cette commune urbaine. Aussi, le tissu social, à l'instar de celui national, reste-t-il marqué par l'enracinement de la culture de la solidarité au sein de la société, en particulier au niveau de la famille. Cette solidarité se manifeste par l'entraide entre les membres de la famille et la prise en charge des ascendants et des frères par les personnes actives sur le territoire national ou à l'étranger, tel que l'Italie, destination étrangère principale des jeunes de la ville.

Au niveau de l'intervention institutionnelle, il faut souligner que les apports de l'INDH au niveau de la ville d'Oued Amlil concernent des projets effectués conjointement avec divers partenaires, à l'image de la commune, l'entraide nationale et l'APDN. Ces projets sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau n° 11 : INDH dans la commune d'Oued Amlil

En milliers de dirhams

Année	Projet	INDH	Commune	Entraide nationale	Association	Total
2007	Dar Talib	800.000	-	200.000	-	1.000.000
2009	Aménagement DarTalib et Dar Taliba	200.000		100.000	-	300.000
2010	Terrain de sport	63.000	-	-	27.000	90.000
2010	Dar Taliba	1.100.000	450.000	450.000	-	2.000.000
2011	Construction et équipement d'un centre de secours social	2.750.000	250.000			2.000.000

Source : Division sociale, Province de Taza

Les projets réalisés ou en cours de réalisation dans le cadre de l'INDH, conjuguées aux actions entreprises par les dizaines associations opérant dans les différents domaines sociaux (handicap, conditions de la femme, santé…) au sein du centre d'Oued Amlil, assureront, certainement, une amélioration du cadre de vie dans la ville.

3. L'analyse spatiale

Analyse de l'espace de l'aire étudié a pour effet de mettre en exergue ses caractéristiques urbaines et son interaction avec les autres composantes du milieu, notamment social.

Aussi, pour se faire une idée sur la composante spatiale dans la ville d'Oued Amlil faudrait-il aborder les éléments liés à l'habitat et au paysage urbain (1), aux espaces publics (2), à l'espace de circulation et de stationnement (3), au patrimoine culturel (4) et aux équipements publics et infrastructures (5).

3.1. Habitat et paysage urbain

Le paysage urbain de la ville d'Oued Amlil se caractérise par son aspect fragmentaire dû à son processus de développement étalé sur plusieurs étapes. Ces différentes étapes ont donné lieu à l'apparition d'une multitude de styles architecturaux ayant grevé l'émergence d'un cachet architectural propre à la ville. En effet, à titre d'exemple, la cité d'Oued Amlil n'a pu profiter de la richesse de l'activité prospère de la taille de pierre pour adopter un style qui lui est spécifique. L'hétérogénéité des formes des constructions n'est pas de nature à créer l'harmonie nécessaire susceptible de constituer le noyau dur de la future ville autonome d'Oued Amlil.

Cette cité apparaît comme une jonction de quartiers formant une unité, loin de constituer une ville moderne créant un espace de vie digne de son nom, capable de profiter de sa cohésion sociale pour créer plus de bonheur pour ses habitants.

L'étude des aspects inhérents au foncier et à l'habitat est de nature à donner d'amples précisions sur le cadre bâti de la ville. Les résultats de l'enquête ménages seront d'un grand apport dans ce sens.

3.1.1. Le foncier

La propriété foncière dans la ville d'Oued Amlil ne diffère guère en termes de diversité de celle de l'ensemble du pays. Cette diversité constitue se dresse comme une pierre d'achoppement pour le développement des territoires.

Ainsi, dans la commune d'Oued Amlil on peut remarquer l'existence des propriétés suivantes :

- la propriété privée de l'Etat, dont la superficie demeure très faible ;
- le domaine privé de l'Etat, il se limite aux terrains ci après : Lotissements Ennahda 1, 2, 3 et 4 ; le quartier administratif situé sur la RN 6 ; quelques établissements d'enseignement, les bâtiments propres à l'Etat. La plupart des terrains appartenant à ce domaine sont bâtis et il ne reste que quelque petits îlots près du centre administratif du côté Est de la ville ;
- La propriété foncière de la commune. Cette propriété est composée de ce qui suit : le complexe immobilier, le complexe Al Amal, le souk hebdomadaire, le complexe immobilier Achorouk, les deux lotissements communaux 1 et 2 et le complexe commercial. La majorité de ces propriétés était à l'origine des propriétés privées ou publiques (Etat) avant d'être acquises par la commune. Les terrains communaux vacants sont très rares et ne dépassent pas les 1.000 m^2 ;
- Les habous : les terrains revenant à ces derniers ne dépassent pas 3 h. ils concernent essentiellement des mosquées et des cimentières ;

- La propriété privée constitue la majorité du foncier dans la ville d'Oued Amlil, puisqu'elle représente à peu près 60% des terrains.

S'agissant du statut foncier du cadre bâti du centre, l'enquête ménage révèle que la propriété privée et domaniale se partagent presque les mêmes parts soient, respectivement 36,80% et 35,20% des immeubles. Le restant n'est pas de moindre importance soit 28%, est propriété de la commune.

Diagramme n° 11 : Statut foncier des terrains dans la ville d'Oued Amlil

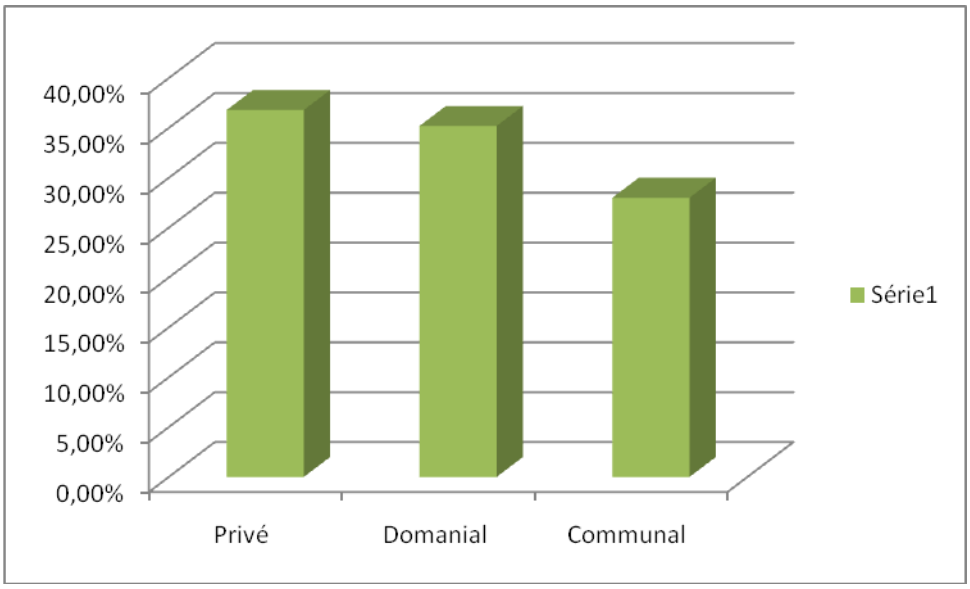

Source : Enquête ménage 2012

La lecture de la carte foncière de la commune Oued Amlil révèle que le type foncier le plus dominant est celui de nature privée. Celui communal et domanial est peu important. Le foncier communal est concentré, principalement, près du siège du souk actuel. Alors que le domanial est dispersé est ne peut suffire, à l'image du communal pour abriter, en perspective, l'ensemble des projets projetés. Un recours au foncier privé est nécessaire pour assurer la dotation de ce territoire en terrains nécessaires pour abriter les équipements et les infrastructures de base.

Carte n° 3 : Carte foncière de la commune d'Oued Amlil

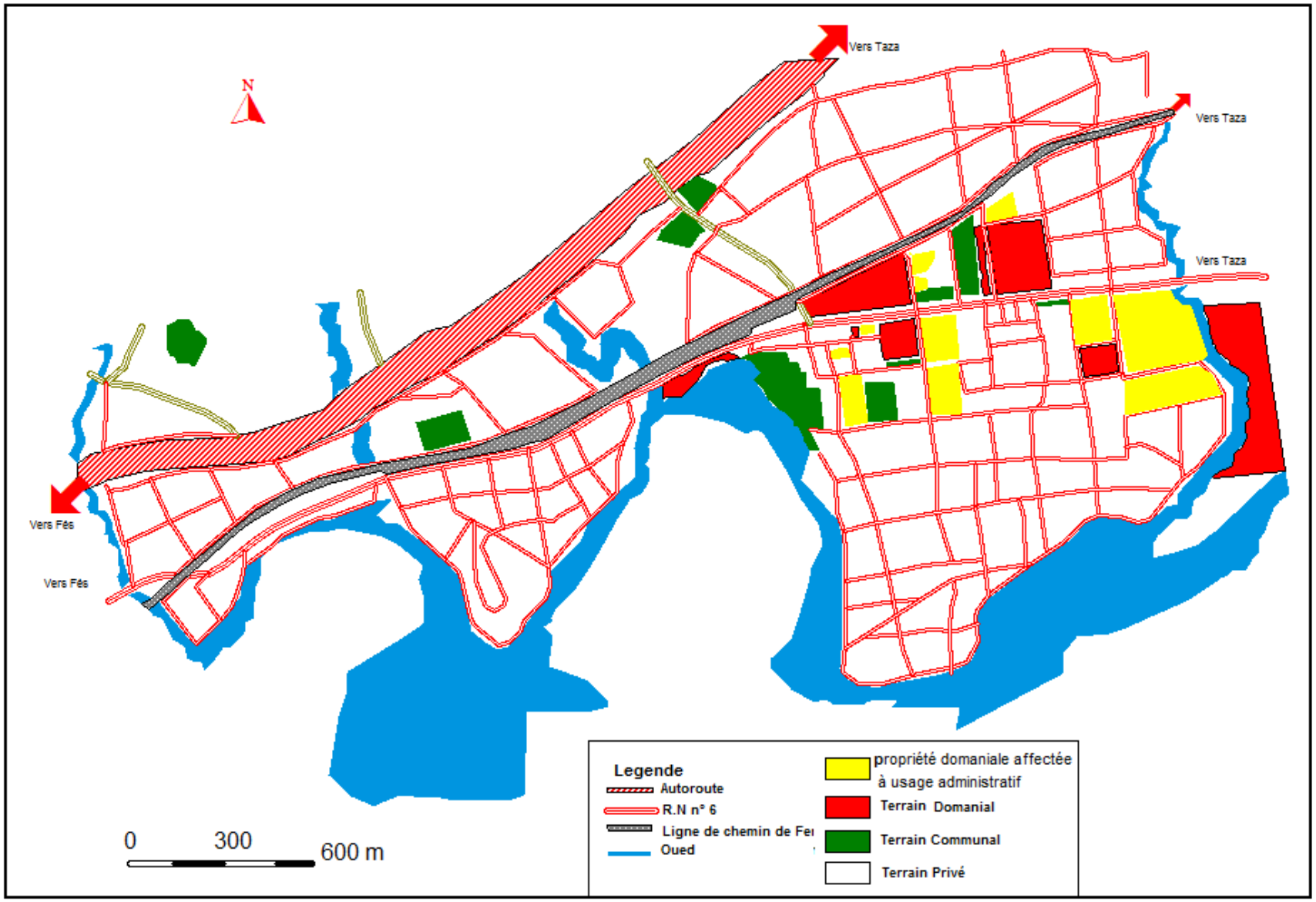

Source : Service du cadastre, Carte adaptée par le BET

3.1.2. L'habitat

La ville d'Oued Amlil doit son développement urbain à la conjugaison des efforts publics et privés en matière de l'habitat. Ainsi, la commune urbaine a réalisé 3 lotissements et 4 grands projets et bien d'autres de petites tailles. Il s'agit des réalisations suivantes :

- les lotissements ci après : PAM, créé en 1969 (41 lots sur 1,5 ha), Communal 1, daté de 1981 (55 lots sur 1,5 ha) et communal 2, réalisé en 1983 (44 lots sur 1 ha). Il faut noter que les terrains de ces lotissements ont été construits en totalité ;
- le centre immobilier qui se trouve tout au long de la RN 6 du côté Sud, près du souk hebdomadaire. Il compte 96 logements dont la superficie varie autour de 60 m^2, en plus de 24 magasins et il est réalisé sur une superficie de 1539 m^2 ;
- le complexe d'habitation principal : il se trouve dans le centre d'Oued Amlil sur une superficie de 2.340 m^2 et abrite 23 logements dont la superficie est de 115 m^2. il compte également 48 magasins.
- Le complexe d'habitation « Al Amal » : il se situe sur le côté gauche de la RN 6 entre la route menant vers Ouled Zbair à l'Est. Il a été construit sur une superficie de 1.800 m^2 et abrite 20 logements de 130 m^2 et 23 magasins.

En ce qui concerne les opérations initiées par le ministère de l'habitat, on peut constater la réalisation des 4 lotissements suivants :

- Nahda 1 : créé en 1985 sur une superficie de 1,7 ha, répartie sur 123 lots ;
- Nahda 2 : réalisé, également, en 1985 sur une superficie de 1,03 ha, répartis su 90 lots ;
- Nahda 3 : loti en 1989 sur une superficie de 2,65 ha, répartie sur 144 lots ;

- Nahda 4 : réalisé en 1990 sur superficie de 1 ha, répartie sur 56 lots ;
- Achorouk : réalisé dur une superficie de 0,86 ha répartie sur 58 lots.

Pour ce qui est des promotions immobilières privées, elles concernent des lotissements dont le nombre a atteint une cinquantaine, 39 d'entre eux dans le seul quartier Al mahata et 12 dans celui d'Agla.

Aussi faut-il souligner dans ce cadre, que la croissance urbaine que connait la ville d'Oued Amlil nécessite, selon une première constatation la mobilisation au moins d'une trentaine d'hectare dans les vingt prochaines années pour faire face aux besoins en matière de logements.

Carte n°3 : Répartition de l'habitat par type dans le centre Oued Amlil

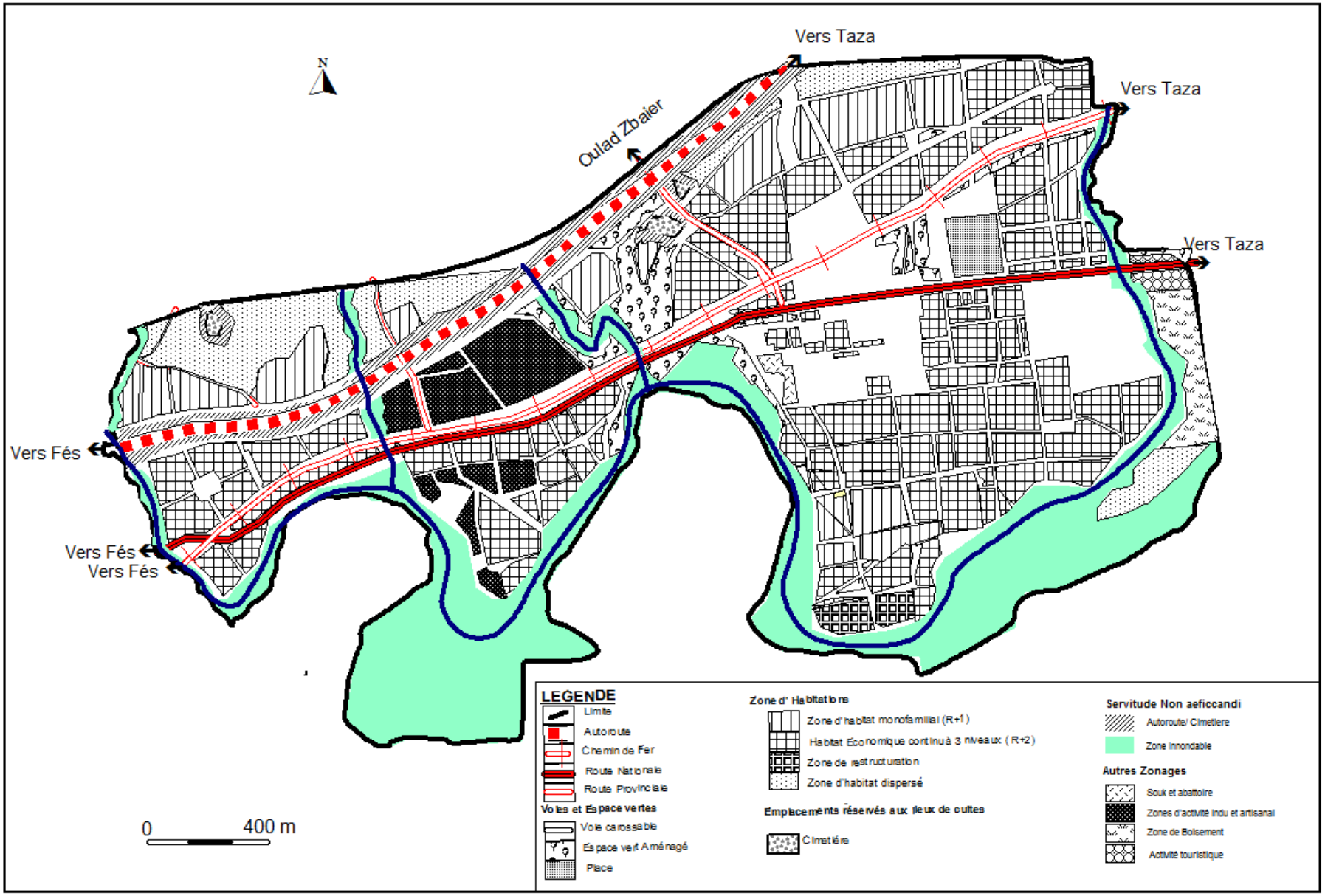

Carte adaptée par BET – Urba Artech A. Zoukh

L'enquête ménage qui a touché les principaux quartiers, à savoir ; Almahata, Nahda le complexe immobilier et commercial, Algar, la coopérative et Almalaab, nous fournit d'autres information sur le secteur de l'habitat dans cette ville.

Surface de logement

Pour ce qui est du surface des logements, l'enquête ménage nous fait constater que 64,30% des bâtisses ont une superficie comprise entre 100 et 200 m^2, 30% des habitations ont une superficie inférieure à 100% et 5,70% ont au delà de 200 m^2.

Tableau n° 12 : surface des logements

Surface en m^2	nombre	%
< à 100	58	30,00%
Entre 100 et 200	124	64,30%
> à 200	11	05,70%
Total général	**193**	**100%**

Source : Enquête ménage 2012

Cadre réglementaire de l'habitat

En ce qui concerne le cadre légal de l'habitat, l'enquête ménage révèle que 94,80% des logements sont de type réglementaire, contre 5,20% qui ne le sont pas. Il semble que les opérations de promotion immobilière effectuées par les opérateurs publics et privés ont milité en faveur d'un meilleur respect du cadre réglementaire en matière d'habitat.

Au sein de l'habitat réglementaire force est de constater que plus que la moitié des logements est constitués de l'habitat économique (53,40%) de forme maison marocaine et presque 40% est de type d'immeuble, le restant est de forme villas. Les autres logements

faisant partie du non réglementaire sont constitués de l'habitat rural avec 70% et spontané pour le reste.

Tableau n° 13 : Type d'habitat

	Type	Nombre	%
Réglementaire	Economique	103	53,40
	Immeuble	77	39,9
	Villa	3	1,5
Sous total		**183**	**94,80**
Non réglementaire	Spontané	3	1,6
	Précaire	0	0
	Rural	7	3,6
Sous total		**10**	**5,2**
Total général		**193**	**100**

Source : Enquête ménage 2012

En ce qui concerne les matériaux de construction utilisés, il faut noter qu'à l'exception d'une minorité d'habitations de type rurale, dans la périphérie de la ville, toutes les bâtisses ont été construites ont faisant recours aux matériaux modernes.

Mode de construction et de financement

Pour ce qui est du mode de construction, on constate que la majorité des constructions ont pour origine l'auto-promotion, contre le 1/3 relevant des opérations publiques via la commune urbaine et le ministère de tutelle, le restant est d'origine privée. Le constat de l'enquête démontre le rôle de la promotion publique dans l'émergence urbaine du centre Oued Amlil.

Diagramme n° 12 : Répartition des logements par nombre de pièces

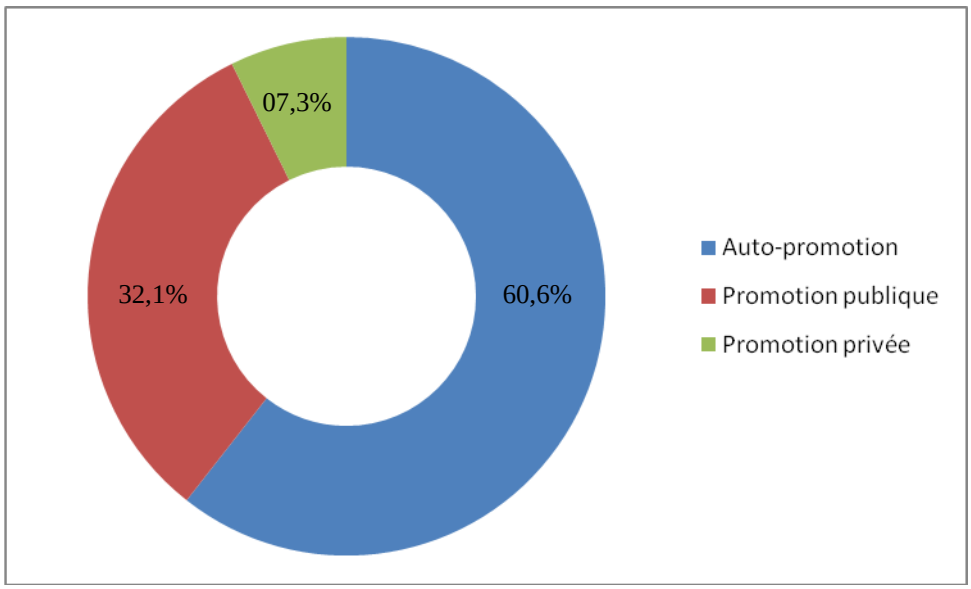

Source : Enquête ménage 2012

Le mode de financement, pour sa part, montre qu'environ les 2/3 des ménages font recours à l'apport personnel et le 1/3 ont financé leurs logements par le recours au crédit bancaire. Ceci peut expliquer par le fait que ce dernier, reste difficilement accessible en dehors des catégories des fonctionnaires et que la majorité des autres catégories professionnelles, constituées principalement des commerçants, s'est orientée vers l'autofinancement pour la construction ou l'acquisition de leurs logements.

Tableau n° 14 : Mode de financement des logements

Mode	Effectif	Pourcentage
Apport personnel	121	63,00%
Crédit	72	37,00%
Total	**193**	**100%**

Source : Enquête ménage 2012

Statut et durée d'occupation

Le statut d'occupation laisse apparaitre que plus de 50% des ménages sont des propriétaires, contre 40% de locataires, le reste est constitué de logements de fonction et de copropriétaires.

Diagramme n° 13 : Statut foncier des terrains dans la ville d'Oued Amlil

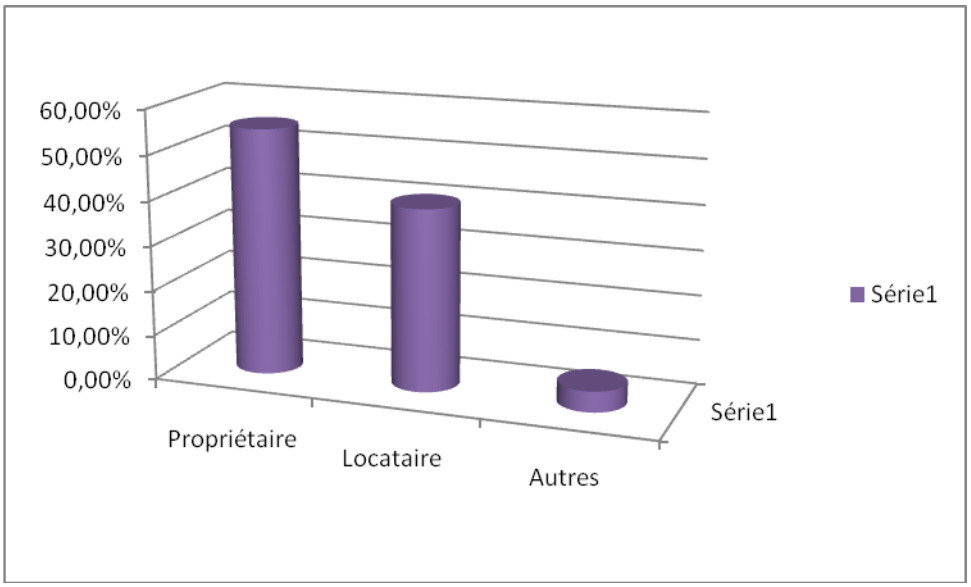

Source : Enquête ménage 2012

Au niveau de la durée d'occupation des logements, l'échantillon étudié montre que 60,60% des enquêtés ont occupé leurs logements pour une durée qui varie entre 1 et 10 ans, suivis de ceux qui les ont habités de 11 à 20 avec 24,40%, comme il est explicité dans le tableau ci-dessous. Il semble que l'étalement des opérations de lotissements à travers les étapes y été pour quelque chose.

Tableau n° 15 : durée d'occupation

Durée en année	Effectif	Pourcentage
< à 1	06	03,10%
1 à 10	117	60,60%
11 à 20	47	24,40%
> à 20	23	11,90%
Total	**193**	**100%**

Source : Enquête ménage 2012

Niveau et consistance de logements

La répartition des logements par niveau fait apparaitre la domination des niveaux 1 et 2, les autres niveaux (les plus élevés R+4) sont le fait des opérations de promotion immobilières réalisées par la commune, que ce soient les complexes immobilier ou commercial, situés sur la rue principale.

La consistance des logements, tout type d'habitat confondu, est comme la démontre le tableau ci-dessous.

Diagramme n° 14 : Répartition des logements par nombre de pièces

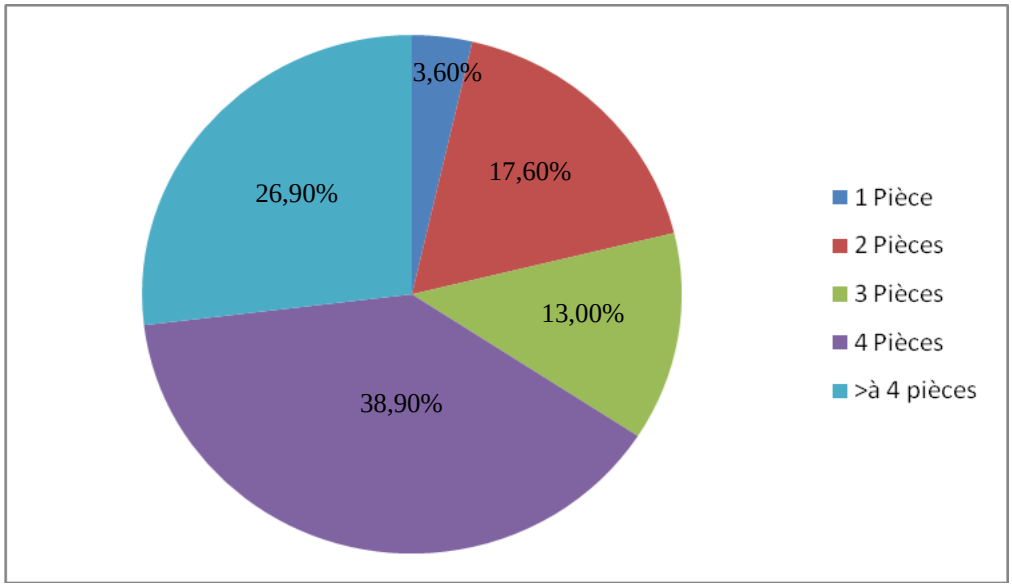

Source : Enquête ménage 2012

Le secteur de l'habitat dans la ville d'Oued Amlil doit rester une priorité de premier ordre dans tout projet de développement urbain la concernant, car il constitue l'élément clés de toute politique visant à maîtriser la croissance urbaine résultant du processus de développement lui afférente. Depuis l'émergence de ce centre la promotion publique a toujours été une étape décisive dans son développement. Il en résulte que cette intervention reste vivement

sollicitée, à côtés des organismes de tutelle, pour orienter toute intervention privée dans l'avenir.

3.2. Espaces publics

Nul ne peu ignoré le rôle que joue les espace publics dans la vie d'une commune. Ces derniers constituent des lieux où les habitants de la ville trouvent le moyen de se libérer des préoccupations quotidiennes au profit d'un cadre plus agréable. Ils sont considérés, donc, comme des bouffés d'oxygène permettant un voyage en dehors des espaces contraignants des habitations. Or malheureusement, la commune urbaine d'Oued Amlil ne dispose d'aucune place publique, lacune qu'il faudrait rattraper dans tout acte de planification spatial

En matière d'espaces verts, la cité d'Oued Amlil dispose de 1.091 m2 d'espaces verts aménagés, en plus d'un espace boisé donnant sur la RN6 et le lit de l'Inaouen. Sa superficie affiche quelques 22.000 m^2 (21.989 m^2). La ville dispose, également d'un jardin public donnant sur l'avenue principale, d'une superficie de 6.130 m^2. Nonobstant, l'existence de ces espaces, la ville enregistre un manque incommensurable en espaces verts aménagés. Le ratio par habitant en espace vert 2,8 m^2/h est criardement inférieur aux normes établies par l'OMS, qui est de 20m^2/h.

Devant l'insuffisance des espaces verts aménagés la majorité de la population se trouve dans l'obligation de se diriger vers la zone des coopératives, avec les risques que cela représente, puisque les ménages, munis de leurs enfants, sont obligés de traverser la voie ferrée.

Notons enfin, qu'un projet de construction d'un espace de jeux pour enfant sur une superficie de 11.946 m^2, initié par la commune urbaine, a été en lancé 2007 et qui n'est pas ouvert jusqu'à nos jours au grand public.

3.3. Espace de circulation et de stationnement

3.3.1. Voiries

La ville d'Oued Amlil dispose de 20 Km de routes communales, dont plus de 70% sont goudronnées, réparties sur 41 routes liant les différents quartiers de la ville et ces derniers à la RN 6. L'emprise de la voirie dans le centre va de 6 à 60 m comme elle est détaillée dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 16 : Répartition des rues de la ville d'Oued Amlil par emprise

Rue	Emprise en (m)	Rue	Emprise en (m)	Rue	Emprise en (m)
1	30-40-50-60	**17**	12-18	**42**	12
5	20	**19**	6	**43**	10
6	15	**20**	15	**44**	12
7	15	**21**	8	**45**	variable
8	15	**22**	15	**48**	15
9	20-15	**23**	variable	**50**	10-15
10	20-15	**24**	15	**51**	12-15
11	8-10	**26**	12	**53**	12
12	15	**37**	12	**62**	20
13	15	**38**	12	**67**	15
14	15	**39**	15	**68**	15
15	15	**40**	8	**70**	15-50
16	15	**41**	15-20	**81**	30

Source : commune urbaine d'Oued Amlil

L'état de la voirie nécessite dans certaines zones un aménagement, alors que dans d'autres il y a nécessité de la création, carrément de nouvelles rues. Il faut rappeler, toutefois, que le projet de mise à niveau de la commune, a prévu le traitement d'une grande partie de ces problèmes.

3.3.2. Parkings

L'augmentation du parc automobile au cours de ces dernières années et le nombre de trafic routier qu'il engendre, a crée le besoin de mise en place des espaces de parking, surtout dans les quartiers à forte fréquentation, tel est le cas de la rue principale de la ville d'Oeud Amlil sur la RN 6 où un encombrement au niveau du stationnement est constaté de visu. Ainsi, la commune urbaine qui ne dispose que d'une superficie de 2.390 m^2 réservée au parking est appelé à chercher des solutions adaptées et innovatrices, dans les cadre de ses projets urbains, pour contrecarrer ce problème, sans perdre de vue que ces solutions devraient être menées dans une vision à plus long terme.

La circulation dans la ville est axée principalement sur la route nationale, centre vital de l'activité économique. Par ailleurs, le projet d'aménagement de l'avenue principale participerait, certainement à assurer une fluidité de la circulation dans le centre Oued Amlil. L'élargissement et l'aménagement des emprises des rues et nécessaire, également, dans les autres quartiers de la ville, en vue d'une planification adéquate des espaces de circulation, en prévision d'une croissance continue du trafic, conséquence du développement urbain.

3.3.3. Transport

De part, sa position géographique se situant sur les axes routiers national et provincial, la commune urbaine profite pleinement de cette situation en matière de moyens de transport, comme il est indiqué ci-dessous.

Transport mixte

Le cercle d'Oued Amlil dispose de 18 agréments de transport mixte dont 2 font le départ de Oued Amlil, 6 en font l'arrivée et 7 en font le

transit et 3 autres transitant le territoire du centre en provenance du cercle de Tahla.

Tableau n°17 : Répartition des agréments de transport-mixte dans la ville d'Oued Amlil

N° Agrément	Point de Départ	Transit	Point d'arrivé	N° Agrément	Point de Départ	Transit	Point d'arrivé
338	Bab Zhar	Oued Amlil	Taza	**587**	Bni Frassen	-	Oued Amlil
470	Ghiata Algharbia	Oued Amlil	Taza	**812**	Oulad Zbair	Oued Amlil	Taza
471	Oulad Zbair	-	Oued Amlil	**814**	Bni Frassen	Oued Amlil	Taza
473	Oulad Zbair	Oued Amlil	Taza	**819**	Aid Said	Oued Amlil	Taza
477	Oulad Zbair	Oued Amlil	Taza	**826**	Oued Amlil	-	Oulad Zbair
543	Bni Frassen	-	Oued Amlil	**2511**	Rbaà El Fouki	-	Oued Amlil
544	Bni Frassen	-	Oued Amlil	**447**	Tahla	Oued Amlil	Taza
559	Oued Amlil	-	Oulad Zbair	**855**	Ain Boumassai	Oued Amlil	Taza
583	Bni Frassen	-	Oued Amlil	**1656**	Lakhzana	Oued Amlil	Taza

Source : Inspection de Transport de Taza 2012

Les grands taxis

En matière de grands taxis, le centre Oued Amlil dispose de 29 agréments sur les 61 que compte le cercle. Ces agréments assurent les liaisons entre le centre et les autres centres urbains et rurales l'entourant.

Les autocars

Pour ce qui est des autocars, 37 en font le transit du centre d'Oued Amlil par jour, et ce en provenance du reste du territoire du pays, assurant ainsi la liaison avec son environnement externe hors province.

Transport Ferroviaire

Le centre Oued Amlil est desservi, également par le réseau ferroviaire national qui le parcoure sur 4 Km. L'actuel gare ferroviaire a été construite pendant le protectorat et renouvelée en 1980. Selon les

informations recueillies sur place, cette dernière reçoit presque 20.000 passagers par an pour une recette de 1.200.000 DH. Les horaires de voyages sont signalés dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 18 : Horaire de transport de la Gare ferroviaire d'Oued Amil

lignes	Horaires de Train			
Oued Amlil / Taza	4h4mn	12h38mn	17h47mn	20h17mn
Oued Amlil / Fés	7h	11h3mn	16h55mn	

Source : ONCF. ma 2012

Transport clandestin

D'après les investigations effectuées sur place, il existe à peu près 145 transporteurs exerçant clandestinement ce métier et utilisant des véhicules répartis comme suit :

- Mercédès 207 : 20 véhicules ;
- Mercédès 240, Renault, Volkswagen (Jeta) et Peugeot : 107 véhicules ;
- Pick-up : 8 véhicules.

Le transport clandestin assure la liaison de la ville aux centres ruraux mitoyens, surtout les plus reculés.

3.4. Patrimoine architectural

Le patrimoine culturel d'une nation est considéré comme un capital qui concoure impérativement à son développement. Ce patrimoine revêt plusieurs formes touchant l'architecture, les bâtisses, les mœurs, l'art culinaire, l'habillement, l'héritage oral, etc.

Si dans la ville d'Oued Amlil on constate l'absence de tout signe patrimoniale du point de vue architecturel en raison de sa création récente qui a commencé avec le Protectorat. On notera, néanmoins, que cette ville jouit d'un héritage culturel important qui réside dans son folklore local propre aux tributs de Rhiata qui constitue son

attrait unique dans ce domaine. De même qu'on peut ajouter son art culinaire connu par son poivron (Rhiatia) qui porte aussi le nom des tributs de Rhiata.

3.5. Equipements publics et infrastructures

La commune urbaine d'Oued bénéficie d'un niveau relativement moyen pour ce qui concerne les infrastructures et les équipements publics. Ces derniers concernent les éléments suivants :

3.5.1. Administrations

Le centre d'Oued semble être doté des administrations suivantes :

- la Commune et du Pachat (de 2.742 m^2) ;
- le Caidat de Ghiata Algharbia (1.255 m^2) ;
- le cercle (2.264 m^2) ;
- le CT (18.233 m^2) ;
- la Gendarmerie (4.833 m^2) ;
- la Perception (1994 m^2) ;
- la Poste et télécommunication (1.241 m^2) ;
- le Tribunal (289 m^2) ;
- le Centre de mécanisation agricole (1.223 m^2) ;
- le C.R.A.F.A (2.304 m^2).

Au vu de ce qui précède, il semble que le centre d'Oued Amlil dispose des administrations nécessaires à la bonne marche d'un centre urbain émergent.

Carte n°4 : Répartition des Administrations Publiques dans le centre Oued Amlil

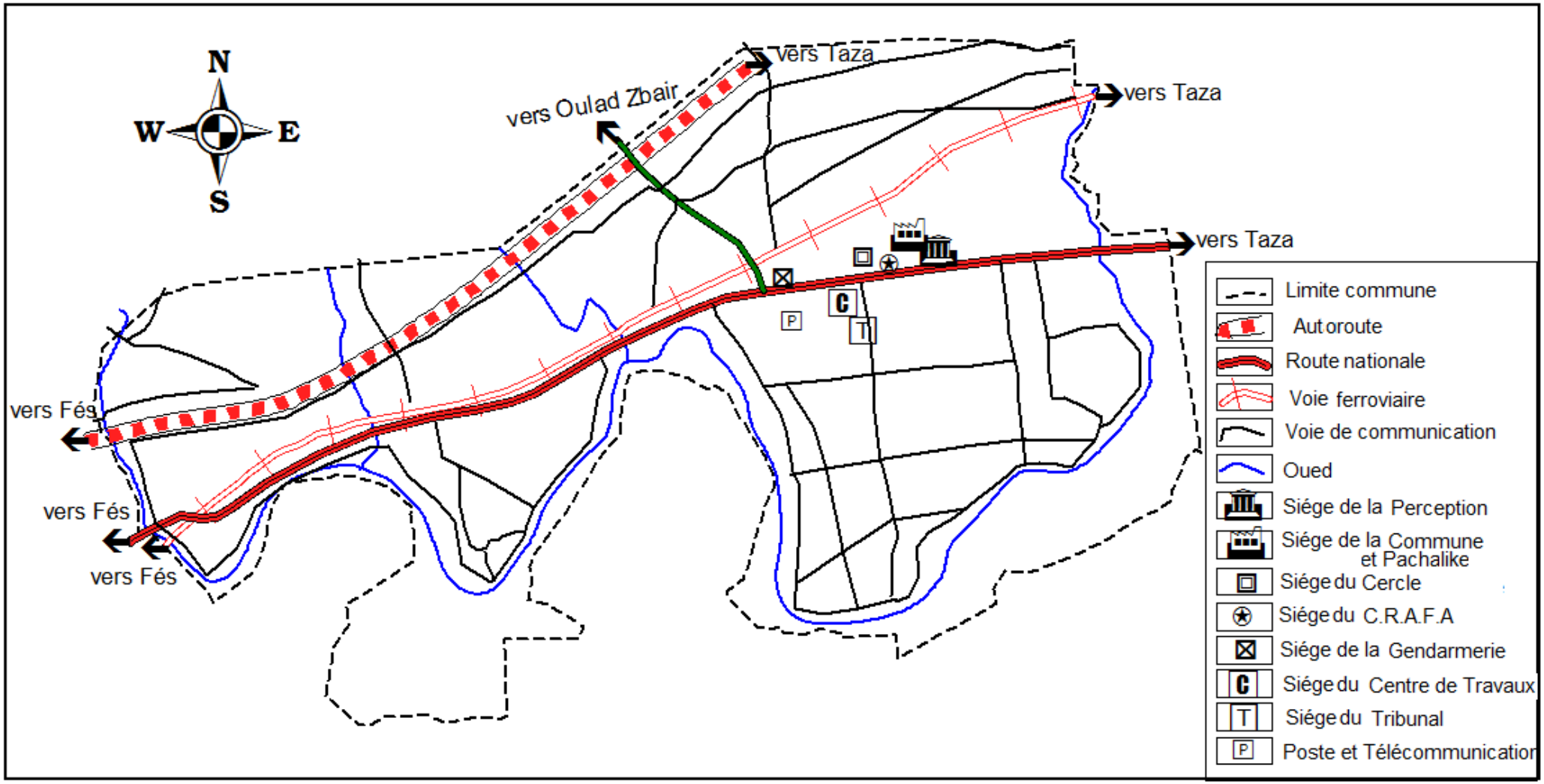

Carte adaptée par BET – Urba Artech A. Zoukh

3.5.2. Mosquées et cimetières

Le centre Oued Amlil dispose de quatre mosquées dont la superficie est répartie comme suit : 1) 507 m^2, 2) 1.064 m^2, 3) 957 m^2 et 4) 338 m^2.

En ce qui concerne les cimetières la commune urbaine d'Oued Amlil en dispose de trois dont la superficie est répartie comme suit : 11.245m^2, 6.959 m^2 et 3.926 m^2.

Cet état des lieux montre la nécessité de doter la ville d'Oued Amlil d'une grande mosquée digne de la place qu'elle occupe dans son contexte régional. Un cimetière organisé permettra aussi à la ville de corriger des éventuels déficits dans ce domaine.

3.5.3. Enseignement et formation technique professionnelle

La commune urbaine d'Oued Amlil dispose de deux écoles primaires qui ont accueilli 1.204 élèves dont 556 filles, au tire de l'année scolaire 2011-2012. La première école (Almokhtalita) dispose de 1.004 élèves dont 462 filles pour une capacité de 23 classes et 29 professeurs, contre 14 pour la deuxième (Almahata) qui accueille 200 élèves dont 94 filles encadrés par 6 professeurs.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire, le centre Oued Amlil abrite un collège, créée en 1977 sur une superficie de 48.720 m^2 qui compte 1.384 élèves, provenant des écoles suivants : groupements scolaires sidi Boubker, Sidi Abdellah Algaada Alhamra, et Bni Mgara de la commune rurale Rhiata Algharbia ainsi que l'école almahata et Almokhtalita de la commune urbaine de Oued Amlil. Ce collège est composé de 39 classes et dispose de 62 cadres dont 52 professeurs, ainsi qu'un Internat accueillant 38 bénéficiaires.

La commune compte également un seul lycée, crée en 1994 sur une superficie de 43.863 m2, avec une capacité de 20 classes, permettant

la formation de 1.108 élèves dont 375 filles, encadrés par 59 personnes dont 52 professeurs et un Internant bénéficiant à 264 élèves.

En matière de formation technique le lycée agricole technique a été crée en 1997 sur une superficie de 86.506 m^2 avec une capacité de 120 élèves. Il assure une formation dans les domaines des cultures et de l'élevage.

Il apparait d'après une simple lecture des chiffre indiqués en haut, que la capacité des établissement d'enseignement est loin de satisfaire au besoin de la ville d'Oued Amlil en matière de formation puis qu'elle dépasse les normes prévues en la matière, à savoir une vingtaine au maximum par classe, ce qui interpelle le rôle des pouvoirs publics dans ce cadre.

3.5.4. Santé

Le secteur de la santé à Oued Amlil dispose d'un centre de santé d'une superficie de 5.493 m^2 (13 salles) couvrant 57 Douars relevant du cercle, et où un seul médecin assure les soins aux patients, aidés en cela par 11 infirmiers. Une ambulance assure le transport des malades envers ce centre. En plus le centre, bénéficie des services d'un dispensaire, crée en 2009, d'une superficie de 464 m2 constitué de 10 salles et dont les examens médicaux sont assurés par 2 médecins et 3 infirmières.

La ville d'Oued compte également 3 médecins généralistes opérant dans le secteur privé.

Malgré la présence de ces deux structures sanitaires, la ville d'oued Amlil souffre un manque criard surtout en matière des spécialités. Le manque enregistré est couvert par un recours de la population à l'hôpital provincial de Taza, voire à destination de Fès ou Rabat.

3.5.5. Equipements socioculturels et sportifs

Le développement des villes modernes se base essentiellement sur les aspects liés aux domaines du social, de la culture, et des sports. A cet effet, les décideurs locaux doivent prendre en considération ces dimensions, dans la mesure où la vie dans la ville ne repose seulement sur la disponibilité des logements, mais aussi sur la l'animation et l'interaction qu'entretiennent les hommes dans ses espaces. D'où l'importance de la mise en place des équipements publics nécessaires à l'exercice de ces activités.

A ce niveau, le centre Oued Amlil est doté d'un certain nombre d'équipements socioculturels et sportifs. Ces équipements sont réalisés en collaboration avec divers partenaires (Province de Taza, Entraide national, tissu associatif, ministère de la jeunesse et du sport…). Il s'agit des établissements suivants :1

- une maison des jeunes qui s'étale sur une superficie de 28.620 m2;
- un foyer féminin de 238 m2 ;
- une maison de l'étudiant d'une superficie de 2.696 m2 bénéficiant à 101 étudiants originaires des centres suivants : Rhiata Algharbia (78 personnes), Bouchfaa (11personnes), Bouhlou 8 (personnes), Tabbouaban (4 personnes), Bab marzouka (1 personne) et Oeud Amlil Centre (1 personne) ;
- une bibliothèque d'une superficie de 100 m2, créée en 2003, dans le siège de la commune, pouvant bénéficier à 100 personnes,
- un terrain de sport d'une superficie de 17.053 m2.

Malgré la disponibilité des équipements précités, la ville d'Oued Amlil enregistre une carence patente dans certains d'entre eux, tels que la salle de sport, le complexe social polyvalent…. Le présent projet urbain de la ville est en mesure de proposer les équipements nécessaires à l'amélioration du cadre de vie dans cette cité.

Carte n°5 : Structure des équipements sociaux dans le centre Oued Amlil

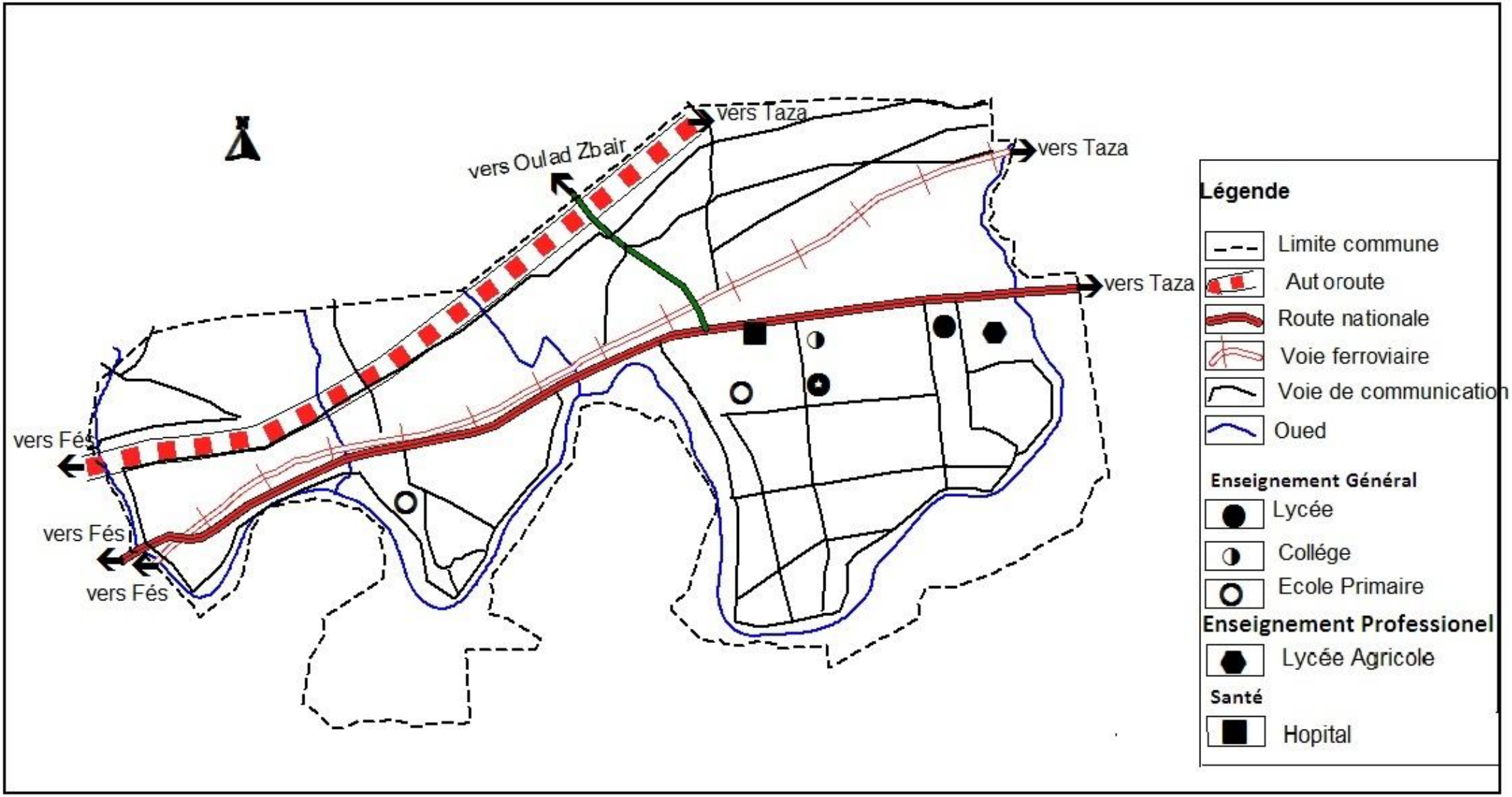

Carte adaptée par BET – Urba Artech A. Zoukh

3.5.6. Electricité

A l'image de presque tous les centres urbains, la population du centre Oued Amlil est raccordée totalement au réseau de l'électricité. Il faut avouer que les efforts de l'Etat en matière de l'électrification a justement profité aux habitants et atteint son objectif de généralisation, non seulement au niveau du centre mais dans tout le cercle.

Cette généralisation, a eu pour effet une amélioration de la qualité de vie des habitants de la commune et le développement des activités économiques, en général et celles liées au secteur de l'électricité en particulier.

3.5.7. Eau potable

La population de la commune urbaine d'Oued Amlil n'est pas totalement branchée au réseau d'eau potable, alimenté principalement à partir du barrage Bab louta, car d'après les résultats de l'enquête ménage, à peu près 8,3% de l'échantillon s'alimente en eau directement des puits et les bornes fontaines, alors que 2,6% s'approvisionne par le recours au compteur collectif.

Tableau n° 19 : Equipements en eau

Nombre de niveau	Effectif	Pourcentage
Compteur individuel	172	89,10%
Compteur collectif	05	02,60%
Borne fontaine	02	01,00%
Puits	14	07,30%
Total	**193**	**100%**

Source : Enquête ménage 2012

Le centre d'Oued Amlil est appelé à prétendre au statut de ville émergente à rayonnement régional. Dans ce cadre, les efforts de l'ONEP sont vivement attendus pour généraliser le branchement des habitants de la commune et ses périphéries en eau potable.

3.5.8. Assainissement

En matière d'assainissement, l'enquête ménages révèle que 84,50% des ménages bénéficient des services des égouts publics, contre respectivement 09,80% et 05,70% faisant recours aux puits perdus et aux fosses septiques.

Il faut toutefois, que le centre urbain d'Oued Amlil bénéficie d'un programme d'assainissement liquide qui compte la pose des conduites du réseau et la construction d'une station de pompage et d'une station de traitement.

Tableau n° 20 : Assainissement

Assainissement	Effectif	Pourcentage
Egouts publics	163	84,50%
Fosse septique	11	05,70%
Puits perdus	19	09,80%
Total	**193**	**100%**

Source : Enquête ménage 2012

3.5.9. Poste et télécommunications

Le centre Oued Amlil dispose également d'un bureau de poste qui s'étale sur une superficie de 1.241 m^2 doté, qui fourni des prestations aux populations et aux administrations en matière de courrier, de télécommunications et de services bancaires.

Le centre est également bien couvert par les prestations de la téléphonie mobile dispensées par les différents opérateurs nationaux.

Il résulte de ce constat des lieux, s'étant intéressé aux infrastructures et aux équipements publics, que le nouveau document d'urbanisme est tenu de consolider les acquis, tout en ouvrant les espaces afin d'accueillir d'autres équipements au prorata des besoins et avec le requis en réalisme.

La planification spatiale qui consacrera les conclusions de ce diagnostic est appelée, en sus, à réinstaurer les alignements existants, à favoriser la cohésion du cadre bâti et à mieux mettre à profit les infrastructures existantes.

3.6. Environnement

3.6.1. Les inondations

La ville d'oued Amlil a pour caractéristique d'être inondable. Son positionnement aux abords d'Oued Inaouen, dont le taux de débit atteint parfois 1000 m^3/s, et les oued Amlil et Aghrouz qui provoquent, pour leur part, des inondations saisonnières, en fait un site vulnérable. Une action a été entreprise avec l'agence du bassin hydraulique Sebou ayant aboutit à l'aménagement des abords de oued Aghrouz se doit d'être consolidée par sa généralisation aux autres cours d'eau.

Comme il faut souligner que la région se caractérise par un climat agressif, avec des périodes de pluies intenses et brutales entre septembre et avril, mais aussi des périodes sèches et chaudes entre Mai et Octobre. Cet espace reçoit, par conséquent, des tranches d'eau variant entre 400 et 500 mm/an et même le double en année pluvieuse. Parfois, les quantités d'eau tombées en 2 à 3 jours peuvent atteindre 200 mm, ce qui génère des conditions hydriques favorables à la reviviscence des mouvements de masse et à la provocation d'inondations.

Partant de cette donne climatique et considérant la topographie accidentée du site, l'aménagement de l'aire d'étude nécessite une affectation, à bon escient, des équipements et de l'habitat, en épousant la morphologie de site et en évitant d'endiguer le ruissellement naturel des eaux de pluie.

Comme il est, vivement, recommandé de respecter les lits des oued sillonnant l'aire d'étude et son environnement immédiat, soient : oued Inaouen, oued Amlil et oued Aghrouz, ainsi que les itinéraires de ruissellement des rus d'hiver.

3.6.2. La pollution

En ce qui concerne les déchets solides, il faut noter qu'en l'absence d'une décharge publique dûment aménagée et respectant les règles de l'art, les déchets sont versés dans la nature et surtout près des oueds, ce qui a pour conséquence directe une pollution avancée de ces derniers.

Pour ce qui est de l'assainissement liquide, l'absence d'une station d'épuration et l'insuffisance du réseau, sont d'un impact négatif sur l'environnement. Les oueds se trouvent une autre fois à la merci de toute sorte de pollution.

Il en résulte une affectation directe de la nappe phréatique aux retombées néfastes pour les populations, aussi bien locales que celles usant des eaux du barrage Driss 1er. Cet état des choses est d'autant plus empiré par l'implantation abusive et l'exploitation quasiment anarchique des huileries. Les risques générés par les margines n'étant plus à démontrer, l'ensemble des acteurs sont vivement interpellés à soumettre ce secteur à une réglementation rigoureuse, à même de dissuader tout mauvais acte.

3.6.3. Les glissements de terrain

A cet effet, la ville d'Oued Amlil reste exposé aux risques engendrés par les caractéristiques géomorphologiques du domaine du pré-rif. En général, ce, domaine présente une fréquence des plus importantes au Maroc en termes d'instabilité de versants, du fait de sa complexité

géologique, morphologique et climatique. Ces instabilités entraînent chaque année des dégâts occasionnant des destructions d'habitation et des aménagements hydrauliques et électriques, des terres agricoles et surtout du réseau routier.

Ces instabilités de bassins versants correspondent à des chutes gravitaires des matériaux clastiques, des éboulements, des écroulements, des glissements pelliculaires et rotationnels.

Ces caractéristiques géologiques ajoutées au déboisement auquel l'espace est exposé, appellent des mesures préventives en matière de choix des terrains à urbaniser et impose une réglementation adaptée, qui ne s'écarte aucunement des dispositions du RPS 2000.

Ce contexte naturel, appelle tous les intervenants à le préserver, à l'enrichir, tout en leur permettant de l'exploiter judicieusement et de bonne augure. Faudra t-il insister, une fois encore, sur le devoir de ne point apporter d'atteintes frustratoires à l'image de ce territoire.

L'acte d'urbanisation de l'aire d'étude doit militer à ne faire usage des espaces que pour les finalités auxquelles ils se prêtent. Il doit assurer, entre autres :

- la préservation du contexte naturel des espaces, par la définition de zones urbanisables, à même de contenir les besoins éventuels. Ceci est de nature à persuader les populations riveraines à mieux pencher vers le regroupement dans le centre et de les dissuader à ne plus penser grignoter sur les terrains agricoles limitrophes pour loger. L'apurement du foncier à statut domanial est la clé de voute pour la réussite de ce faire ;

- la définition de zones à boiser, pour venir à bout de la nudité des espaces. L'introduction de l'arboriculture fruitière reste la condition, sine qua none, pour instiguer les propriétaires des terrains avoisinants l'aire d'étude à concourir spontanément à cette action ;

- la lutte contre l'étalement qui intervient au détriment des espaces agricoles, par l'imposition d'ilots définis pour abriter toute construction ou équipement à venir, dans une aire géographique prescrite ;

- l'interdiction de toute action porteuse de nuisance dans les zones névralgiques et à haut risque ;

- le respect de la morphologie et de la topographie du site pour éluder tout gène du processus naturel, ayant trait au ruissellement et à l'infiltration des eaux ;

Au fait les caractéristiques écologiques bénéfiques dont jouit l'aire d'étude et ses alentours, sont les éléments constitutifs de l'image identitaire de ce terroir. Ces donnes sont à sauvegarder et à améliorer pour pouvoir en faire un moteur de développement. Leur détérioration est un coup de couperet, qui viendrait empirer l'état de précarité qui continue à hypothéquer durement le développement de ce territoire.

3.6.4. Le risque sismique

Faute d'étude sismique spécifique à l'aire d'étude, il n'y a nul choix, que de l'appréhender dans un contexte global. Le Maroc en général, et la Province de Taza en particulier ont connu au cours de cette dernière décennie, plusieurs catastrophes naturelles qui ont été à l'origine de pertes humaines, d'importants dégâts matériels et des déficits incalculables sur les plans infrastructurel, environnemental et patrimonial.

Nonobstant tous les efforts déployés sur les plans institutionnel, législatif, réglementaire, organisationnel et financier, ainsi qu'en matière de surveillance et d'alerte, les dégâts humains et matériels,

provoqués par les catastrophes qui ont sévi lors de ces dernières années démontrent la vulnérabilité de la région.

Il va sans dire que les pertes économiques ainsi occasionnées, qui grèvent les budgets publics, risquent également d'hypothéquer le développement durable de la province toute entière, faute de mesures de prévention et de contenance adaptées.

Il est entendu que l'aire d'étude s'apparente avec le restant du territoire de la province en matière d'aléas naturels. En effet, ces espaces situés dans la zone charnière entre le complexe tectonique pré-rifain et la chaîne alpine du Moyen-Atlas, présente certaines caractéristiques géologique, géotechnique, climatique, agraire et démographique, qui détermineront sans conteste son évolution urbanistique future.

En l'absence d'études scientifiques spécifiques au territoire de l'aire d'étude, force est de nous imprégner des donnes nationale et provinciale disponibles. Comme cité auparavant, la sismicité marocaine est due au rapprochement entre les deux plaques lithosphériques Afrique et Eurasie. Elle est considérée comme modérée en comparaison avec les autres zones sismiques de la méditerranée.

Les événements sismiques au Maroc se limitent en majorité à la partie supérieure de la croûte. Les failles sur lesquelles les foyers sismiques prennent naissance sont plus importantes en milieu océanique qu'en terre sèche.

Carte n°6 : Carte des intensités sismiques du nord du Maroc

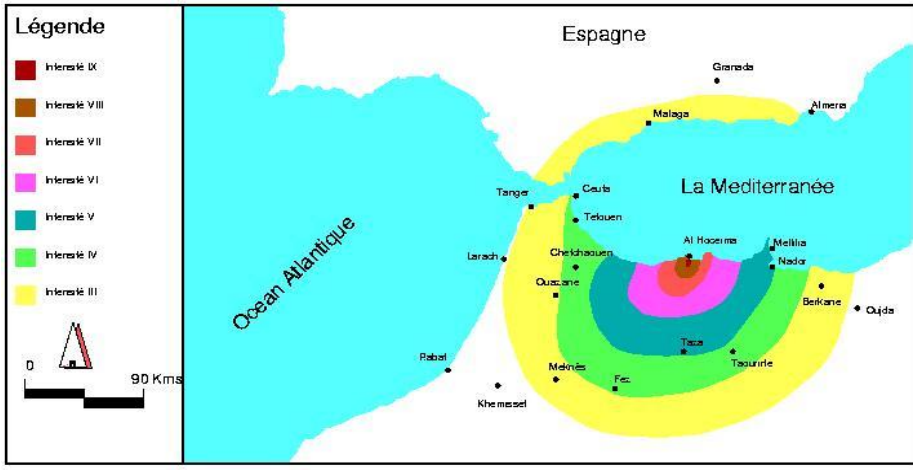

La province de Taza fait partie d'une zone qui souffre une large activité sismique, qui est à l'origine de différents séismes enregistrés durant le siècle dernier (Fig.2) et qui sont en majorité de magnitude modérée (Magnitude <5), à l'exception des séismes catastrophiques, dont celui du 24 mai 1994 et 26 février 2004, de magnitudes respectives M = 5,6 et M = 6,3.

Carte n°7 : carte isoséiste du tremblement de terre du 18-07-1933

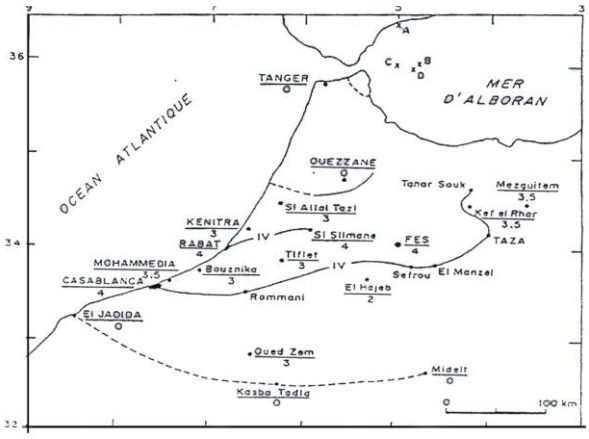

Carte n°8: Extrait de la carte de sismicité du Nord du Maroc (1901- 2006)

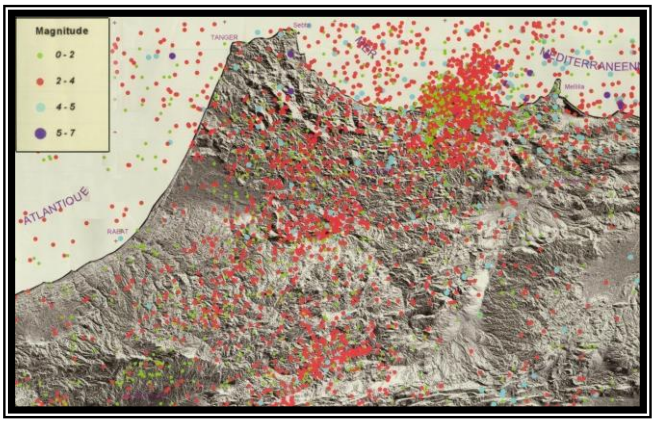

Source : Cherkaoui x : épicentre selon : (A) KARNIK, (B) S.S.I.., (C) I.S.S, (D) CHERKAOUI

Les mouvements sismiques peuvent être très sensiblement modifiés par les conditions géologiques locales de proche surface. La figure 4 ci-dessous montre la relation pouvant exister entre les épicentres et les structures de failles au Nord du Maroc.

Carte n°9 : Sismicité des provinces nord marocaines et failles

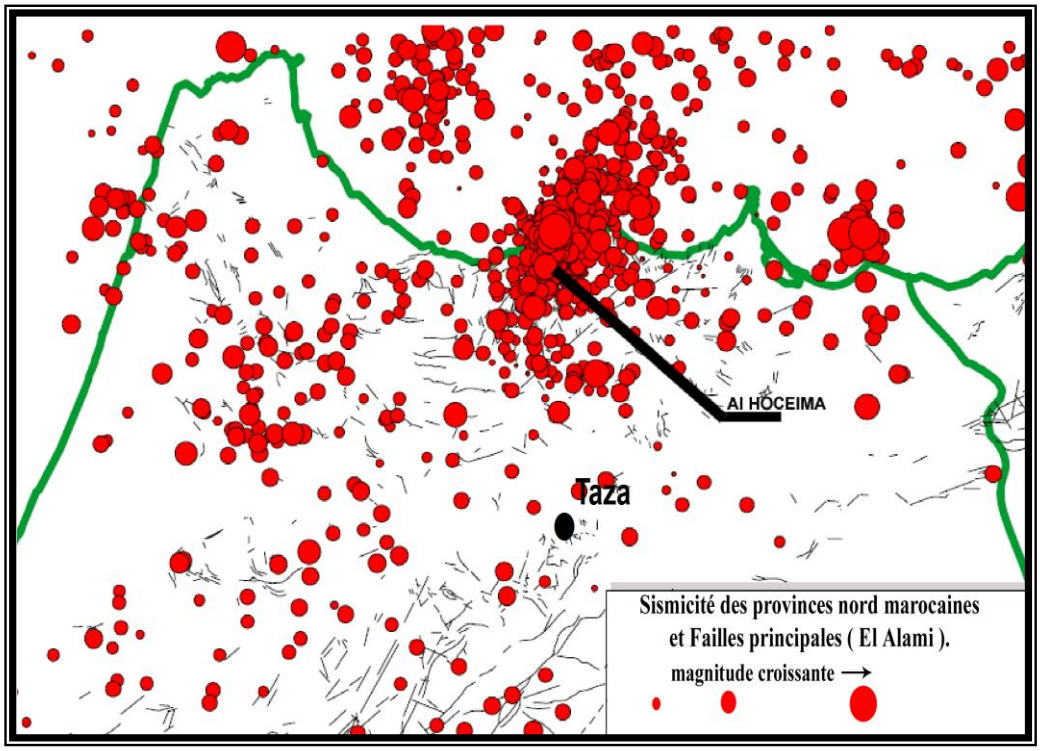

Les "effets de site" sont les résultants de propagation d'ondes conduisant à des amplifications pouvant atteindre des facteurs très élevés (supérieurs à 10 dans certains cas extrêmes). Ils affectent principalement d'une part, les reliefs marqués et d'autre part les remplissages sédimentaires. L'estimation de ces effets peut se faire soit au moyen de mesures directes des mouvements sismiques en différents points, soit de manière plus théorique, par des calculs nécessitant une connaissance préalable détaillée du sous-sol.

Il existe deux **autres types d'effets** de site :

• La liquéfaction affectant les sols sableux saturés d'eau sous l'effet des vibrations liées au séisme ; elle peut entraîner l'enfoncement partiel, voire le basculement des éléments construits dans ces zones ;

• Des éboulements ou glissements de terrain déclenchés par le séisme sur les versants instables.

Le territoire pré-rifain, dont relève l'aire d'étude, forme la limite nord du couloir Taza. C'est un domaine de collines marneuses au relief généralement mou.

En général, ce domaine est formé d'un ensemble chaotique à matrice marneuse contenant dans un grand désordre des éléments remaniés de taille, pouvant aller jusqu'à des centaines de mètres de longueur, et d'âge extrêmement variable.

La nature généralement marneuse des sédiments remaniés en klippes sédimentaires au sein de la matrice du complexe, elle-même marneuse.

La présence d'importantes accumulations de galets arrondis ou très émoussés, caractérise les remaniements du complexe.

- **Le Trias**

Il s'agit de marnes rouges associées à d'importantes masses de gypses blanc-rougeatres à stratification tourmentée.

Le trias est également caractérisé par des masses de sel gemme.

- **Le Sénonien :**

Il constitue le seul gisement de Crétacé supérieur rencontré dans la zone, et est formé de marnes jaunes.

- **L'Eocène :**

Il constitue l'essentiel du matériel remanié en klippes visibles au nord-ouest de Taza.

- **L'Oligocène :**

Peu représenté, il est formé de grès en gros bancs brun-roux.

En somme, il faut signaler que le paroxysme tectonique quaternaire, résulte de la situation du Maroc entre deux plaques : l'Afrique et l'Eurasie. Ces deux plaques convergent l'une vers l'autre. Les mesures GPS, effectuées dans la région (1999-2002) confirment et quantifient une convergence nord-ouest et sud-est de l'ordre de 5 mm/an.

L'aire d'étude étant en plein dans le pré-rif reste une zone assez vulnérable, nécessitant de ce fait la prise d'un ensemble de précautions et de mesures de prévention à l'occasion des affectations spatiales.

L'environnement, étant un domaine sensible et d'importance capitale, est placé au cœur de la problématique d'aménagement du centre, à la faveur d'adoption d'actions réalistes. A cet effet, il y a lieu de se vouer à ce qui suit :

- La préservation des ressources en eau, d'abord par la protection des oeud et rus contre tout débordement des constructions et par le boisement et encore par la préservation de leurs lits de ruissellement naturel. Aussi, il faut militer pour la sauvegarde de la nappe phréatique, contre toute forme de pollution ou d'exploitation abusive ;

- La protection du couvert végétal et la mise en valeur du patrimoine naturel, par l'incitation au reboisement, par l'encouragement de l'arboriculture et par la lutte contre la déforestation ;

- La préconisation de systèmes appropriés pour l'élimination déchets liquide et solide, jusqu'à lors déversés en pleine nature.

3.7. Evaluation de la mise en œuvre des P.A

Il s'agit bel bien, et en premier chef, de la consécration du contenu du plan d'aménagement de 1995 au cours de la dernière décennie. Sa mise en œuvre a été effectuée, en faisant, une continuité aux trames directrices du Plan de développement, couvrant jadis, le centre délimité d'Oued Amlil. Les quartiers d'habitat Annahda 1, 2 et 3, le siège du Souk hebdomadaire, l'Hôtel de ville, le pachalik, le collège, le lycée agricole, le centre de santé, le siège de la Gendarmerie Royale et la zone industrielle et artisanale, les complexes commerciaux, demeurent la consécration émérite de ces documents d'urbanisme.

La trame viaire réalisée jusqu'à nos jours, en ce qui concerne, la voirie communale, la traversée formée par la RN6, la RP liant la ville à l'axe auto routier et au centre d'Oulad zbair au Nord, conforte hautement, et à bon point, la conformité de cette mise en œuvre, eu égard aux efforts louables consentis, dans le domaine de l'urbanisme, par tous.

Il va sans dire, que l'actuel Plan d'Aménagement de 2010, confectionné par l'Agence Urbaine de Taza, favorise l'étalement urbain sur plusieurs kilomètres est-ouest, et nord-sud, en dotant la ville des équipements socio collectifs et socio administratifs nécessaires, à l'horizon de 2020.

Sa mise en œuvre, est annonciatrice d'une renaissance urbanistique et développementiste, sans précédent et l'avènement d'une période rocambolesque cruciale pour la ville, en matière d'investissement public et privé.

Des projets de grande envergure, ont vu le jour ou en cour de réalisation, dont le projet de mise à niveau urbaine, le projet de construction d'un ensemble-centre- commercial, le projet de mise à niveau du souk hebdomadaire, le projet de création d'une zone industrielle, et le redressement des quartiers d'habitat sous équipé….

Outre la promotion de l'économie de la ville, ledit Plan d'Aménagement, lui permet aussi, de la hisser à un rang de premier choix, dans l'armature urbaine régionale, et parmi les villes les plus importantes de la Province, voire de la Région de Taza Al Hoceima Taounate, de part, l'ampleur de son périmètre urbain, la hauteur maximale des constructions avec un prospect en R+4 et aussi par la protection des zones névralgiques et à risques divers, y compris les abords des rives des oueds Inaouen, Laghrouss et Amlil.

Faudra-t-il souligner que ledit Plan d'Aménagement, permet l'ouverture à l'urbanisation d'une bonne dizaine de kilomètres carrés, en y injectant les équipements administratifs et socio collectifs nécessaires, les places publiques, les espaces verts et boisés, les aires de récréation, tout en dédiant au parc logement et à l' habitat social, une place de choix au sein de l'urbain.

Il préconise en plus, une kyrielle de mesures et d'actions dont on peut citer, et entre autres :

- L'ouverture d'une voie pénétrante Nord Sud pour desservir le centre ville et améliorer la desserte au niveau du quartier Al mahatta, permettant aussi d'accéder à la nouvelle zone industrielle ;
- L'intégration de la connexion du centre ville avec l'axe autoroutier ;
- Le transfert du souk bihebdomadaire ;

- La souplesse du zoning proposé, surtout en ce qui concerne l'habitat collectif, bifamilial et monofamilial, à l'appui d'un règlement d'aménagement facile à mettre en œuvre ;
- La création d'une zone industrielle au-delà de la gare ONCF ;
- La conservation et la consolidation de l'aspect verdoyant de la ville, notamment par la préservation des terrains agricoles, et le traitement paysager des berges des oueds ;
- La valorisation de la traversée de la ville d'Oued Amlil, pour ce qui concerne l'amélioration de la qualité du paysage et de l'esthétique du cadre bâti longeant la RN6 ;
- La programmation des zones d'extension urbaines, au-delà de l'actuelle agglomération, dans l'ensemble du nouveau périmètre urbain de la ville.

Le présent plan d'aménagement, dont les fondamentaux sont vivement recommandés pour venir s'appuyer sur les principaux paradigmes urbanistiques des différents documents d'urbanisme. Ces paradigmes constituent la base de la valorisation de toute action réfléchie en matière d'urbanisme. Ils forment, ainsi, le soubassement juridique de la concrétisation des projets réalisés ou en cours de réalisation. Ils demeurent, aussi, la plateforme incontournable pour toute planification urbaine permettant la protection des acquis naturels, la gestion efficiente des conflits spatiaux entre les parties prenantes et l'atteinte des objectifs millénaires en matière de développement durable, et ce dans la perspective de faire du centre Oued Amlil un hub économique en plein essor.

Carte n °10 : Les équipements existants et à créer d'après le P.A dans la ville d'Oued Amlil

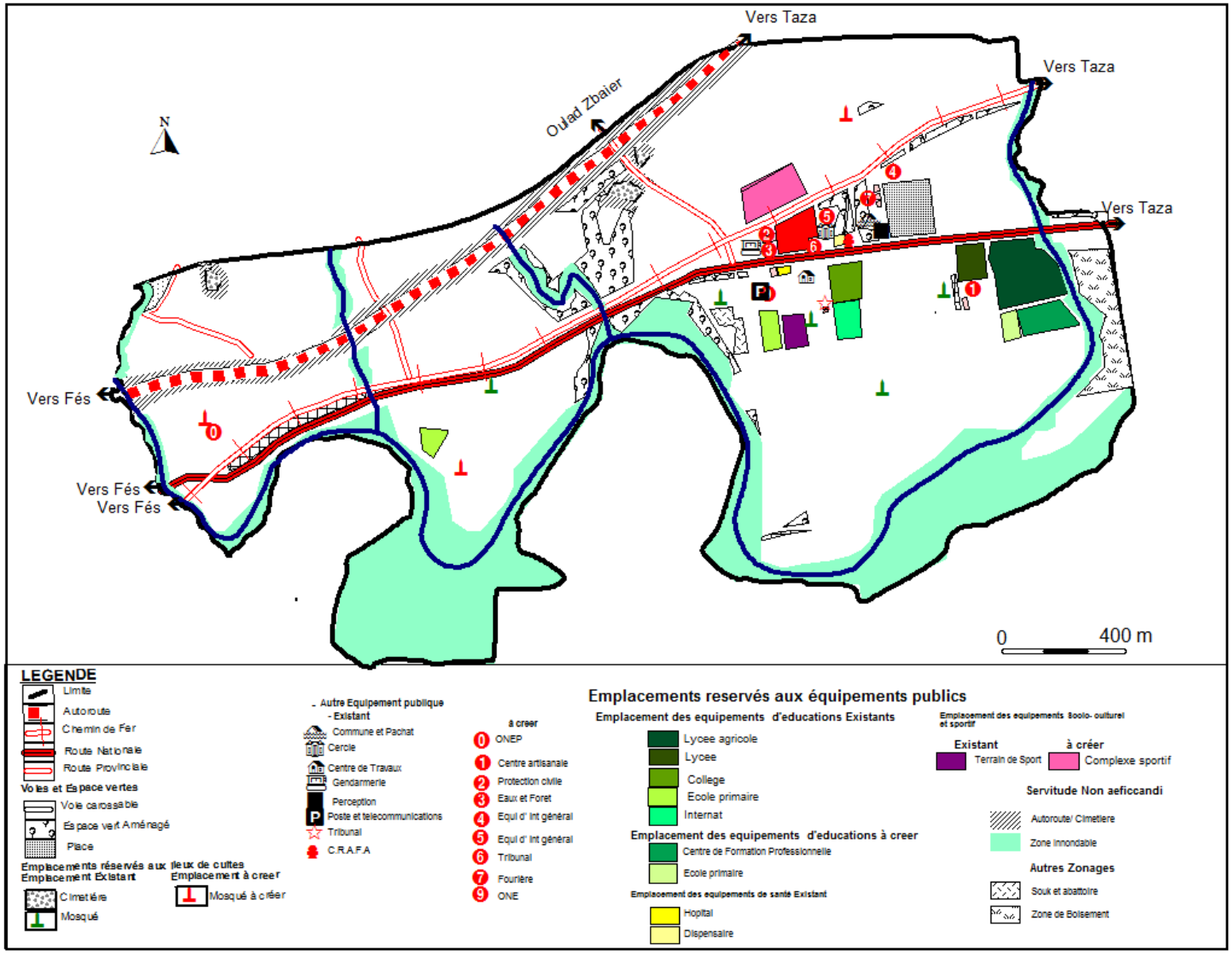

Carte adaptée par BET – Urba Artech A. Zoukh

III. OPTIONS DU DEVELOPPEMENT URBAIN

III. OPTION DE DEVELOPPEMENT URBAIN

Préambule

La ville d'aujourd'hui, n'est plus comme celle de nos ancêtres, un espace convivial comptant sur ses propres atouts pour se développer et satisfaire les seuls besoins de ses habitants. Elle est plutôt un agglomérat plein de contradictions internes, de confrontations idéologiques, d'aspirations multiples et opposées, de référentiels dogmatiques et de prétentions conflictuelles.

Au-delà de cette ébullition interne, la ville assume de nouveaux impératifs, édictés par l'extérieur, tels que la compétition avec les pôles urbains limitrophes, la régulation de l'exode, l'attrait des investisseurs, les normes écologiques...etc.

On conviendra de ce fait, que les pouvoirs publics, en charge de l'urbanisme, sont appelés à l'observance de comportements vigilants, à même de privilégier l'anticipation des situations aléatoires, de favoriser l'introduction des réajustements en leur temps et notamment d'assouplir les procédures et les soubassements réglementaires de la gestion, pour laisser plus de latitudes aux instances déconcentrées et décentralisées, mieux placées pour s'adapter aux spécifiés locales et plus habilités à répondre aux desiderata des populations concernées.

En somme, les pouvoirs publics sont appelés à garder le rythme à l'égard de l'effervescence soutenue, qui guette les territoires et cherche par tous les moyens à les asservir par des procédés qui ne sont pas toujours limpides et innocents.

En matière de planification urbaine, il y a lieu de souligner, de prime abord, que la logique qui prédominait jusqu'aux années 90 se résumait à l'élaboration, l'approbation et la mise en exécution d'un

plan d'urbanisme pour chaque cité. On privilégiait ainsi les perspectives d'ingénierie et d'architecture, enrobées dans un habit juridique consacrant leur opposabilité. Hélas, dessiner un plan, le faire accepter par le maître d'ouvrage et le faire exécuter, pour conformer la ville à ce qu'on lui assigne, est un choix peu probant de nos temps. Désormais l'urbanisme des plans et des travaux municipaux est dépassé.

Aujourd'hui la plupart des villes du Maroc présentent des caractéristiques différentes et vivent une mouvance, si importantes qu'elles disqualifient rapidement les documents d'urbanisme, qui ont été adoptés, aussi récents qu'ils soient.

La ville de Oued Amlil ne pouvant échapper à ce nouveau dogme, les responsables de sa destinée, sont sollicités pour apporter le requis en perfectionnement au système de planification, afin de mieux appréhender son essor de croissance. Pour ce faire, l'étude du Projet Urbain, initiée par leurs soins, se doit de s'assigner des objectifs qui, directement ou indirectement, aideront à prédisposer l'urbanisme, dans l'aire d'étude, à assumer pleinement son rôle de locomotion des actions de développement durable et de relance socio-économique aux assises fortes.

La participation effective et l'accompagnement rationnel, assurés par tous les partenaires concernés, constituent, non seulement, un soutien au BET, mais aussi une contribution riche pour la réussite et le bon aboutissement de ce projet. Ainsi, stimulés les membres de l'équipe, en charge de cette honorable entreprise, se trouvent animés d'une volonté inextinguible, pour honorer leurs engagements et amener ce travail à bon bord.

L'occasion est à saisir donc, pour adresser les expressions de hautes gratitudes à toutes les instances, qui ont bien voulu concourir à la

réalisation de ce travail. Les Autorités Publiques chargées de l'urbanisme, les Autorités Provinciales, les Ediles Locaux et les Administrations et Etablissements Déconcentrés, sont tous, vivement remerciés pour leurs bons offices à l'égard de ce faire. Les réajustements suggérés de leur part, à l'occasion de la concertation ayant porté sur la première ébauche de ce diagnostic, ont été d'un apport certain pour son enrichissement.

1. Principaux constats des lieux

Le rapport Diagnostic, élaboré au titre de cette étude, de par ce qu'il porte en analyse synthèse multi critères et multi sectorielles, constitue un document d'importance capitale. Certes, il supportera et orientera les phases, qui lui succèdent. Nul n'ignorera l'importance de cette phase diagnostique, qui s'est attelée à mettre en exergue les atouts et potentialités du territoire et à mettre en évidence les carences, les dysfonctionnements et les contraintes, auxquels il est confronté.

Les conclusions les plus saillantes que génère le diagnostic de ce territoire s'annoncent succinctement comme suit :

a. La ville de Oued Amlil bénéficie, certes, d'une situation géographique privilégiée, qui la prédispose à un épanouissement meilleur, à la seule condition de mettre en place, une politique de développement basée sur une planification spatio-temporelle réaliste et à la mesure des atouts qui lui sont offerts.

Son positionnement, en trait d'union, entre les Provinces de Taza, Taounate, Sefrou et Fès, associé à son chef lieu de cercle et à sa réputation d'aire de repos et de restauration sont des atouts à bien exploiter.

b. Les volumes d'eau très importants, que drainent les oueds sillonnant la ville, traversent le territoire pour aller se déverser vers le barrage Idriss Ier, profitant à d'autres espaces**.** Ceci permet de constater que l'aire d'étude tire peu de profit de ses ressources hydriques.

c. La configuration topographique, à prédominance plate, est assez favorable à une urbanisation continue. Néanmoins, elle a engendré des entraves devant être soigneusement appréhendées, entre autres :

- L'atomisation et l'absence de jonction entre les entités spatiales formant le tissu urbain de la ville et qui s'explique par son ancien statut de commune rurale.

- L'étalement urbain généré par la grandeur du périmètre urbain, ayant été quasiment ouvert à l'urbanisation. En assiste donc à un tissu urbain éclaté, donnant à la ville et à sa zone périphérique, l'image persistante d'un chef lieu de commune rurale;

- L'absence de structure urbaine claire et de trame viaire organisée, complique l'agencement du tissu urbain ;

- L'existence de quelques poches d'habitat spontané, notoirement sous-équipés, qui prolifère en plein périmètre urbain;

- La zone périurbaine, fragilisée par un fait urbain improvisé, compte tenu du nombre important d'unités d'habitat ou d'ateliers implantés au détriment de sa vocation agricole.

d. Le devoir d'endiguer par des actions concrètes et anticipantes les aléas naturels que sont : les inondations, les glissements de terrains, l'érosion hydrique, les secousses telluriques …

e. L'incapacité de la ville à absorber le trop plein démographique des territoires déshérités de son arrière pays, faute de structures d'accueil et d'activités génératrices d'emplois. Il en résulte un flux migratoire vers les grandes villes.

f. L'axe autoroutier, la route nationale n° 6 et la voie ferrée, reliant toutes l'Est à l'Ouest du royaume, sont indéniablement les principaux axes de communication qui traversent l'aire d'étude. Paradoxalement, la ville ne disposant ni de gare routière, ni d'aires d'entreposage, ni d'équipements de commerce de gros, laisse échapper des richesses impressionnantes que lui aurait permis sa situation de pôle de transit et de rayonnement sur les espaces agricole avoisinants.

g. Cependant Taza reste l'une des régions les moins visitées du royaume, faute de structures d'accueil et de politique probante en matière de tourisme.

h. L'impact de certains errements dus aux coups mal partis en matière d'urbanisation, s'explique par :

- L'irrespect des documents d'urbanisme et l'absence d'une vision homogénéisant le bon développement du tissu urbain ;
- Le fait urbain, qui s'est imposé par un développement plus rapide en matière d'habitat qu'en matière d'équipements et d'infrastructures;
- Le retard considérable caractérisant l'élaboration du schéma directeur d'assainissement et sa mise en exécution, auquel s'ajoute le problème de prélèvement et de traitement des déchets solides.

i. Le foncier, caractérisé par la pénurie de terrains domaniaux, l'insignifiance du portefeuille communal et l'émiettement des sols**,** génère des entraves sérieuses de mobilisation des sols pour le développement de l'aire de l'étude.

j. Les opérations d'habitat, qui se sont déclenchées sur des zonages éparses, s'imposent à la ville, comme des engagements spatiaux, à compléter par l'implantation d'équipements structurants et à bien desservir par une infrastructure viaire, à même de consacrer leur complémentarité avec les autres composantes de l'échiquier urbain.

k. Le devoir de donner à la ville une vraie vocation, à l'appui de ses atouts réels et sans visions utopiques, qui chercheraient à vouloir la conformer à des missions autres que celles qui s'approprient à ses spécificités et aux moyens qui lui sont offerts, est une mission ardue pour le projet urbain, qui ne saurait la réussir sans le concours de tous, et sans qu'il ne soit pris comme projet de territoire délibérément consacré.

Les constats précédemment formulés, tiennent lieu de soubassements solides pour une réflexion appropriée sur le type de solutions à retenir, qui, passant via l'analyse diagnostique sectorielle et spatiale, permettent l'établissement de programmes, escomptant un développement durable à hauteur des aspirations de tous.

Lesdits programmes seront traduits par des actions réalistes et réalisables, consacrant les principales options d'aménagement et de développement, qui s'instaureraient en réponse aux éléments problématiques, en réajustement aux coups mal partis et en harmonisation des stratégies de base préalablement définies.

2. Les objectifs du projet urbain

Toute réflexion prospective pour le développement socio-économique et spatiale de l'aire d'étude, passera, à fortiori, par l'adoption d'une démarche, qui militera pour l'exploration des éléments porteurs, sur lesquels viendront s'ancrer des configurations plausibles et cohérentes du développement escompté.

Trois objectifs généraux s'assignent à cette réflexion :

- La valorisation des potentialités et des ressources locales ;
- L'amélioration des conditions de vie des populations ;
- L'organisation et le fonctionnement harmonieux de l'espace.

La conversion de ces projections en actions quantifiables, appelle la mise en place d'une nomenclature de projets réalistes et réalisables, répartis par secteur, au vu des besoins définis et à l'appui de leurs portées en plus value pour l'épanouissement concret de la ville. Les descriptions exhaustives de ces projets, leurs localisations spatiales, leurs sources de financement possibles, les partenaires qui en sont concernés, leurs échéanciers de réalisation… feront l'objet de fiches projets qui seront élaborées ultérieurement, au terme de cette étude.

2.1. Les options à portée sociale

La définition d'une stratégie de développement social pour la décennie à venir, contraint à mettre en œuvre des actions concrètes et audacieuses pour bien affronter les problèmes posés, sans se contenter d'une politique simpliste qui viserait à uniquement les contourner.

2.1.1. Les perspectives orientées vers le développement humain

A. Le renforcement des actions louables menées par l'Etat en matière de lutte contre l'analphabétisme, demeurant à des niveaux inquiétants dans l'aire d'étude. Les instances locales sont appelées à agir communément et en bonne diligence pour en contenir l'ampleur a alarmante. Il leur est proposé, entre-autres, de :

a- Mettre en œuvre un programme d'alphabétisation élargi, consacrant la participation des secteurs publics et privés et les O.N.G, et s'appuyant sur une campagne de vulgarisation rapprochée, continue et constante.

b- Œuvrer inlassablement pour la généralisation de la scolarisation et la lutte contre l'abandon précaire des classes, par le rapprochement des équipements, l'amélioration des structures d'accueil, l'aide aux nécessiteux… Les associations des parents d'élèves sont à mieux impliquer et à soutenir pour ce faire.

c- Consacrer le développement de l'enseignement préscolaire, par la réalisation d'équipements qui s'y vouent, à la fois par l'action publique et par l'encouragement des initiatives privées. La création de crèches et d'écoles maternelles est d'ailleurs un bon tremplin pour les phases ultérieures d'enseignement et de formation.

B. L'occupation positive des jeunes, la fructification du temps libre, la lutte contre l'oisiveté et la prévention de la délinquance sont des préoccupations à ne pas banaliser. Les actions à entreprendre à cet égard, tout en étant de bonne augure pour les non scolarisés, constituent un complément de grand apport pour les programmes d'enseignement et de formation.

Les établissements conventionnels tels que, les maisons de jeunes, les foyers culturels, les foyers féminins, les bibliothèques, tout en restant des remèdes fondamentaux à multiplier et à développer, semblent, de nos jours, exiger leur réadaptation aux attentes des jeunes en matière d'activités culturelles, liées à la lecture, au cinéma, au théâtre, à la musique, au voyage, au scoutisme...La redéfinition de leurs programmes, de leur mode de gestion et de leurs objectifs

s'impose pour une meilleure adaptation des contenus aux aspirations contemporaines des usagers.

C. La lutte contre le chômage qui sévit sur une frange importante de la population, notamment parmi les jeunes. La consolidation de la formation professionnelle, l'encouragement de la création des petites entreprises et la création d'une zone d'activités sont des gageures à réussir dans ce faire.

Le concours de l'A.D.S, de l'A.N.A.P.E.C, des organismes prêteurs, des responsables provinciaux de l'I.N.D.H, des instances des chambres d'industrie et de commerce et de l'agriculture, est préconisé pour la mise en forme d'une stratégie de résorption du chômage. L'institution d'une cellule de réflexion, constituée de ces acteurs et s'associant l'adhésion des entrepreneurs locaux, tous domaines confondus, serait un acte de bonne aubaine pour la promotion de l'emploi.

En somme, il y a lieu de souligner que les efforts consentis en matière de développement humain, malgré leur importance, n'ont pas pu satisfaire les besoins, de plus en plus pressants, comme ils n'ont pas pu contenir les déficiences cumulées au fil des ans.

L'initiative nationale du développement humain étant un levier solide venu, à bon point, pour mettre à niveau le volet social et lutter contre la précarité, les autorités provinciales et locales se doivent de redoubler d'efforts afin de permettre à la ville d'Oued Amlil d'en tirer bon profit.

2.1.2. Le plan d'actions social

Une conjugaison des programmes initiés par les collectivités locales, l'I.N.D.H et des différents départements ministériels concernés est la

condition sine-qua-non pour relever les défis de ce secteur. Un plan d'actions fédérant les visions, conciliant les intérêts et consacrant la synergie totale, est à mettre en œuvre pour hisser le développement social dans cette cité à un niveau honorable. Il est suggéré, avec modestie, de l'orienter vers les projets primordiaux ci après énoncés.

A. La réalisation d'un complexe sportif multidisciplinaire pour assurer l'épanouissement des jeunes dans les activités de leurs choix, promouvoir les sports collectifs et doter la ville d'équipes compétitives.

B. la réservation d'espaces pour l'exercice des activités sportives au niveau des quartiers, en consacrant l'aménagement, sommaire soit-il, de ceux existants et en veillant à des réservations futures, aussi bien à l'occasion de l'élaboration des études d'urbanisme, qu'au moment de l'autorisation des opérations de lotissement ou de complexes d'habitat.

C. la création d'un complexe culturel pluridisciplinaire, répondant aux normes modernes et offrant les équipements nécessaires pour la promotion des activités artistiques et l'encadrement des O.N.G qui s'y adonnent.

D. la réalisation par quartier d'un bâtiment polyvalent, pouvant servir en alternance pour l'enseignement préscolaire, l'alphabétisation, l'apprentissage de métiers dédiés aux femmes et le cas échéant être réservé le week-end aux réunions des O.N.G ou à d'autres activités autorisées. Cet équipement de quartier peut être dénommé **« DAR AL HAY ».**

E. la concrétisation des programmes publics en matière de construction des établissements scolaires, au prorata des besoins et

du souci de proximité. L'initiative privée est à stimuler, quant à elle, par la facilitation des procédures.

F. la réalisation d'un établissement de formation professionnelle dédié à la taille et à la sculpture de la pierre, à dessin de faire perdurer le savoir faire des gens du métier, de l'améliorer et d'apporter une plus value à l'économie locale. Les autres établissements de formation sont à mettre à niveau, par l'aménagement, la rénovation et la réorientation des programmes, compte tenue du marché de l'emploi surtout local.

G. la construction d'un hôpital à la taille de la ville et du cercle d'Oued Amlil. Cet établissement doit être modernement équipé et doté en moyens humains suffisants en quantité et en qualité, pour dispenser les traitements nécessaires aux patients et les premiers soins, en urgence, pour les cas graves hors portée de sa compétence.

D'ailleurs l'accroissement de la ville et de sa périphérie, le passage de l'autoroute avec ce qu'elle engendre en accidents et les impératifs de préservation de la santé des citoyens et la prévention des maladies et épidémies, sont des donnes qui imposent, avec acuité, cette réalisation.

H. la réalisation d'une mosquée de ville pour la pratique des activités liées au culte et à l'enseignement religieux. Il en est entendu un édifice repère digne de l'Islam et assez spacieux pour recueillir les fideles locaux et de passage. Il est attendu pour drainer le trop-plein que subissent les mosquées existantes, notamment lors des vendredis, du ramadan et des fêtes religieuses. Le concoures du ministère des habous et des affaires islamiques, des mécènes et des instances locales sont à solliciter pour cette œuvre.

Les besoins de la ville, ne se limitent donc guère au comble des déficits ressentis en matière d'habitat, d'équipements et en infrastructures mais résident, en outre, dans le vouloir de doter la cité de grands équipements structurants et de repères urbains, qui lui permettront d'assurer, avec force, les fonctions d'échanges et de prestations de services auxquelles elle est vouée. La consécration d'une telle perspective favorisera la mise en œuvre d'un aménagement, à même de hisser la ville à la place qui lui échoit aux niveaux provincial et régional, voire même national et d'améliorer les conditions de vie de sa population.

D'ailleurs toute tentative de promotion de la ville transite inéluctablement par son développement humain. L'histoire ne nous rappelle-t-elle pas que la florescence de chaque cité est le témoignage matériel du degré de civilisation atteint par ses bâtisseurs ! Fès est tout à coté pour affirmer ce dire.

2.2. LES ACTIONS A PORTEE ECONOMIQUE

Il faut rappeler, que le projet urbain est, avant tout, un cadre propice pour le développement de la ville et de sa périphérie. Il servira à définir les actions et les opérations concrètes, à engager pour mettre en œuvre une stratégie de relance et de progrès collectivement définie. Il évoluera et s'ajustera, sans cesse, en permettant à tous les acteurs de s'exprimer. Il confortera le dialogue avec les territoires voisins, en quêtant des complémentarités, des équilibres et des entraides, en vue d'asseoir une parfaite coexistence.

La ville de Oued Amlil, premier pôle administratif et économique du cercle et deuxième ville de la province, est appelée, plus que jamais, à nouer des relations interactives, plus concrètes et solidaires, avec les espaces ruraux qui l'entourent. Tout en devant quêter l'exploitation judicieuse et profitable des richesses que recèlent ces

territoires. Elle se doit d'assumer pleinement sont rôle de destination favorite des populations de son arrière pays, pour subvenir à leurs besoins en approvisionnement et pour l'écoulement de leurs produits.

Le développement durable est l'approche véritablement capable d'assurer et de généraliser un niveau de vie décent pour les populations, vivant dans l'aire d'étude. Ce développement durable, supporté par une planification spatiale vertueuse, s'adjugera le rôle d'une seconde « main invisible », qui guidera convenablement les comportements des acteurs économiques.

La prise de conscience en faveur dudit développement, le respect dévoué à l'environnement et l'aspiration à l'efficience économique, devraient stimuler les acteurs à opter pour une démarche participative et convergente consacrant, pour l'aire de l'étude, l'autorégulation de sa croissance physique et de son essor économique.

2.2.1. Les atouts et potentialités

On notera bien, que tout développement réel passe à travers une vision multisectorielle, pour un aménagement basé sur une plateforme multifonctionnelle. Partant de la situation stratégique de l'aire d'étude, l'échange, comme fonction dominante, doit être interféré à l'ensemble des secteurs productifs : le commerce, l'industrie de transformation et l'artisanat tout en valorisant les autres domaines d'activités liés aux potentialités qu'offre la région, tels que l'agriculture et le tourisme.

A première vue, la ville de Oued Amlil semble être comme un simple faubourg vivant de son statut de halte routière. Cet état des choses n'étant nullement à ignorer, il ne doit en aucun cas éclipser les autres atouts de développement dont dispose la cité et qu'il y'a lieu de bien

mettre à profit. Les potentialités de croissance économique, que le présent projet de ville s'essayera de mettre en évidence, sont dignes d'être perçus comme de vrais leviers d'entrain du progrès, aux seules conditions de bien y croire, de les mettre en exergue, de les structurer et d'en orienter l'exploitation au gré de la bonne gouvernance et du développement durable. Ils sont développés, à juste besoin de ce chapitre, comme suit :

2.1.1. L'ouverture de la ville sur sont environnement provincial, régional, national et, le cas échéant, international lui est assurée par :

A. l'axe autoroutier Fès-Oujda, desservant la ville par l'échangeur qui lui est réservé et qui la positionne désormais à 35 mn de Fés et à 15 mn environ de Taza.

B. la route nationale N°6 reliant Fés à Oujda, la route régionale reliant la ville a la province de Taounate et les routes provinciales lui assurant la liaison avec les communes rurales limitrophes et avec le restant du territoire provincial.

C. l'axe ferroviaire reliant l'est du Royaume à son Ouest et qui vient d'être consolidé par l'ouverture de la voie ferrée Taourirt-Nador.

D. la proximité de l'aéroport de Fès (40 mn), et ceux d'Oujda, Nador et Al Hoceima, tous à environ deux heures de route.

Ces accessibilités, qui confèrent à la ville une situation de carrefour, lui permettant un rayonnement sur les territoires environnants, viennent en bon soutien pour confirmer la vocation de l'aire d'étude, comme espace d'échange.

2.1.2. Les richesses dont regorgent les territoires avoisinants, supportent l'économie de la ville et génèrent, au quotidien, des

activités commerciales et artisanales, dont les apports sont appréciables, nonobstant la prédominance de l'informel qui en entache les circuits. On citera à cet effet :

A. la diversité des produits agricoles et d'élevage dont l'écoulement transite quasiment par les espaces commerciaux de la ville, notamment son souk hebdomadaire. On notera au passage l'inexistence d'industrie de transformation, d'unités de stockage et de préservation et d'unités d'emballage, ce qui engendre un manque à gagner conséquent, aussi bien pour la ville que pour les producteurs.

B. l'abondance de matériaux de construction de haute qualité, tantôt inexploités tantôt régis par des unités peu structurées et agissant dans le seul souci de l'usufruit, au dépens d'une vision entrepreneuriale éclairée, vouée à la création des richesses. Les carrières de pierres ornementales, de tout venant et de sable peuvent, à elles seules, constituer un élément porteur de l'économie et créateur d'emplois, aussi bien in-site qu'au niveau de la ville.

C. les sites naturels, de beauté imprenable, de l'arrière pays immédiat ou dans un rayon de 30 à 40 km, sont d'un potentiel touristique inestimable. La ville doit s'atteler à en tirer profit pour consolider sa réputation culinaire à retentissement national. On citera entre-autres les sites de Bouchfaâ, Bab Azhar, Bab Boudir, le barrage, louta…, dont la diversité biologique en flore et en faune est luxuriante.

2.1.3. Le statut de chef lieu de cercle, son positionnement en jonction entre les territoires des provinces de Taza et Taounate et son rang de commune urbaine, confèrent à Oued Amlil un rayonnement certain sur les territoires qui l'entourent. Toutefois, au stade actuel des choses, il faut avouer que la ville négocie médiocrement les bénéfices qu'elle est présumée tirer des prestations sociales et

économiques à dispenser, sous forme de services rémunérés en matière de santé, d'ingénierie, d'assistance, de commerce, de loisirs…

Au terme de ces considérants, il faut militer à mettre en place une stratégie de développement à même de favoriser la construction et le renouvellement de la ville, eu égard à toutes ses dimensions : humaines, sociales, économiques … et au vu de ses atouts réels.

Toute tentative hasardeuse qui voudrait vouer la ville à des missions qui ne sont pas siennes, ou à une urbanisation importée, ne saurait que ternir son image et refouler la quémande émanant de tous pour un développement sûr, rationnel et bien anticipé.

2.2. Les réalisations projetées

Dans cet ordre de réflexion, la présente étude de projet urbain, se doit d'apporter un certain nombre de propositions qui, sans prétentions d'être les seuls remèdes salvateurs et moins encore des solutions exclusives, aideront à réorienter le développement de cette cité et à encadrer les actions futures qui la prédisposeront à une relance économique mesurée.

2.2.1. La création d'une gare routière au niveau de la traversée principale de la ville est un projet de premier besoin.il permettra surtout de :

- Organiser les arrivées et les départs des autocars, des grands taxis et des petits taxis le cas échéant,

- Offrir aux voyageurs les services nécessaires en matière de sécurité, d'hygiène, de salubrité et leur permettre de s'abriter convenablement durant leurs attentes ;

- Décongestionner les voies publiques de l'encombrement étranglant et insécurisant qu'elle souffre de jour et de nuit ;

- Permettre à la commune de nouvelles recettes générées par les redevances de passage et de la Recette de l'affermage des dépendances de la gare.

2.2.2. La réalisation d'un nouveau souk hebdomadaire après transfert sur un nouveau site. Ceci est de nature à assurer :

- La décongestion du centre ville et de l'axe principal, qui deviennent presque inaccessible le jour de tenue, à cause des débordements subis ;

- L'aménagement des différentes aires du souk et l'organisation de la circulation intérieure et extérieure au bénéfice des véhicules et des piétons.

- La consécration des impératifs d'hygiène, de salubrité et de sécurité, aussi bien pour les commerçants que pour les autres usagers et visiteurs.

- La construction au sein du souk d'abattoirs modernes qui serviront la ville à longueur de semaine ;

- La construction d'une aire à grain qui fonctionnera au quotidien ;

- La construction de locaux commerciaux, doublement ouverts sur l'intérieur et l'extérieur du souk. Ces locaux sont à faire exploiter au quotidien pour lutter contre le commerce ambulant et celui d'étalage sur les voies publiques ;

- La réservation, le cas échéant, d'un espace pour abriter le commerce en gros des fruits et légumes ;

- La fructification des recettes communales et la création de nouveaux postes d'emplois,

Le modèle du souk hebdomadaire de la ville d'Agadir, peut être d'une grande inspiration à cet effet.

2.2.3. L'aménagement, la requalification et la réorganisation des espaces voués à la restauration et aux prestations alimentaires.

Le lancement d'un concours d'idée pour l'ordonnancement de la traversée de la ville s'impose avec sérieux. La réputation des grillades de viande d'Oued Amlil est un acquis vital, qu'il faut tout tenter pour le faire perdurer et l'ancrer.

2.2.4. La création d'une zone industrielle pour l'implantation d'industries de deuxième et de troisième catégorie avec une zone d'activité pour abriter les unités professionnelles et artisanales (menuiserie, mécanique, forgerie,…), est de nature à contribuer à :

- L'organisation des métiers et professions et l'amélioration de leurs productions

- La création de nouvelles occasions d'emplois ;

- La lutte contre la prolifération d'activités salissantes aux abords des axes principaux et la libération des espaces ;

- L'encouragement de l'implantation de petites et moyennes entreprises ;

- La facilitation d'accès aux services et prestations pour les clients.

2.2.5. La création d'un complexe artisanal dédié surtout à l''exposition de la pierre ornementale de Oued Amlil et des œuvres d'art qui en sont faites. Ce matériau et le savoir faire des gens qui s'y

exercent sont d'une renomée internationale qu'il faut préserver et développer. Les exploitants actuels peuvent bien s'investir dans cette action, à la faveur d'une bonne vulgarisation, d'un encouragement soutenu et d'un encadrement procédural sérieux et engagé.

D'ailleurs l'idée de consacrer un festival annuel à la sculpture et au façonnement de la pierre, à l'appui de prix d'encouragement, est à étudier sérieusement. Elle permettra, non seulement, de faire prévaloir le savoir faire des artistes et artisans, mais bien au-delà, elle contribuera à asseoir une identité référentielle pour la ville et à bien la vendre à de nouveaux visiteurs.

La mise en place d'une politique économique déterminante, garantissant la contribution de tous les intervenants, pour son élaboration et sa mise en exécution, est à la fois un défi à relever et une gageure à souscrire pour la relance sociale, économique et urbanistique de la ville.

Les choix à faire se doivent forcément d'être en parfaite cohérence avec les politiques supra locales d'aménagement du territoire, d'environnement, d'agriculture, de forestage… Ils doivent également privilégier, en premier lieu, l'intérêt général de la collectivité, garantir l'équilibre du territoire, appréhender les conflits d'intérêts et d'assujettissement, consacrer le développement harmonieux de l'agglomération et promouvoir la qualité du cadre de vie des populations.

2.3. Les projections en matière d'équipement publics

La configuration actuelle de l'aire d'étude est le résultat d'un processus d'urbanisation et d'occupation du sol, qui répond à plusieurs contraintes et facteurs dominants : L'histoire, le foncier, la genèse urbaine, le politique, l'économique, le démographique et le

géographique, forment les soubassements de la logique de répartition des équipements dans l'aire d'étude. On notera que l'essentiel de ces équipements est concentré aux abords de la traversée de la ville.

Les documents d'urbanisme qui ont supporté, jadis, la planification urbaine dans l'aire d'étude ont essayé, tant bien que mal, d'observer les normes nationales dans la projection des différents équipements. Cependant la réalisation de ces équipements ne s'est pas toujours faite dans les meilleures conditions et ce à cause de plusieurs facteurs, dont :

- La difficulté de mobiliser le foncier sur lequel sont projetés les équipements ;
- L'insuffisance des budgets alloués par les départements concernés ;
- Le choix arbitraire des emplacements de quelques équipements par les autorités publiques en dépit des prescriptions et orientations des documents d'urbanisme,
- L'absence d'infrastructures de viabilisation (VRD) et d'accès dans les secteurs où sont projetés ces équipements ;
- L'irrespect par les pouvoirs publics des horizons d'ouverture à l'urbanisation préconisés par les documents d'urbanisme ;
- La conversion, par coups de dérogation, en matière d'urbanisme et du foncier programmé pour supporter des équipements en dépit des normes.

2.3.2. Il faut oser reconnaitre que la ville d'Oued Amlil, en dépit de son statut officiel de commune urbaine, continue à paraitre comme un simple centre émergent, compte tenu de l'insuffisance des

équipements publics structurants en quantité et en qualité. Cette réalité est, d'autant plus, empirée par l'inadéquation de leur répartition spatiale.

Hormis les équipements précédemment inventoriés, d'autres actions aux retombées sociales et économiques bénéfiques, sont à entreprendre pour consacrer efficacement la bonne gouvernance par le rapprochement de l'administration des administrés. Les principaux projets à retenir à cet effet, sont :

A. La création d'un commissariat de police pour garantir, au mieux et à la faveur de tous, la sécurité publique, l'organisation de la circulation, les prestations administratives et judiciaires. Il est imperceptible, de nos jours, de voir une ville de cette taille, toujours régie par les services de la Gendarmerie Royale, assurément débordés par la gestion des espaces urbains et ruraux, sachant bien que le passage de l'autoroute a bien alourdi leurs taches.

B. La création d'une vraie unité de la protection civile pour apporter l'assistance, en temps réel, aux populations urbaines et rurales voisines. L'étalement urbain, la présence d'Oued sillonnant la ville, la croissance du parc automobile, le passage de la voie ferrée, la présence de carrière, la proximité des espaces forestiers, sont des facteurs attendus engendrer des risques omni présents pour les gens et leurs biens. L'urgence caractérisant ce faire n'est pas à démontrer.

C. La restauration, la rénovation et le ravalement des édifices publics existants, soient : l'hôtel de ville, la gare routière, les établissements scolaires, les locaux de la santé publique, la brigade de la Gendarmerie Royale…tous les acteurs publics sont vivement sollicités pour contribuer à l'embellissement de la ville et à sa requalification. Le service public doit forcer son respect, tout d'abord, par la qualité de son bâtiment dont le « look » est à préserver avec rigueur.

D. D'autres équipements à intérêt-public, tels que la réalisation d'un motel, d'une salle de fête et de forums, d'une clinique, d'établissements de formation et d'enseignements, sont à laisser à l'initiative privée, à charge pour les pouvoirs publics de quêter les investisseurs solvables , de les encadrer et de soutenir avec perspicacité leurs actions. Les réalisations publiques seront les meilleurs stimulants pour drainer le bon vouloir du privé.

2.4. Les projections en matière d'infrastructures

La mise à niveau urbaine d'Oued Amlil, interpelle, en premier lieu, les pouvoirs publics à pallier d'urgence aux carences enregistrées, pour ce qui concerne les infrastructures de base. Il va sans dire que les actions à entreprendre dans tous les secteurs, restent tributaires des capacités des infrastructures à supporter le développement escompté. En effet, les réseaux d'assainissement, d'eau potable, de voirie, d'électricité et d'éclairage public, à leur état actuel, sont en deca de répondre aux exigences du développement et dénote une insouciance à l'égard des impératifs environnementaux.

Au gré de ces appréciations, la présente étude de projet urbain, n'a de choix que de s'offrir comme opportunité pour venir à bout des déficiences constatées et prôner un aménagement réaliste, perspicace et réalisable. Les perspectives pour ce faire s'annoncent, sommairement, comme suit :

2.4.1. L'élaboration, tout d'abord, d'un schéma directeur d'assainissement liquide pour venir à bout des insuffisances, aussi bien en matière de réseau que pour ce qui est des préjudices portés au contexte naturel, faute de système d'épuration.

L'office national de l'eau potable, délégataire de la gestion et bien nanti en expertise voulu est l'acteur, par excellence, à missionner à cet effet.

2.4.2. L'établissement et la consécration d'une étude bien appropriée, pour ce qui est de l'assainissement solide avec ses deux composantes essentielles, soient la collecte des ordures et leur traitement. L'idée d'exploitation d'une décharge intercommunale, ouverte aux communes rurales mitoyennes sera d'un grand bénéfice pour l'environnement et permettra un bon concours au financement et à l'exploitation. Le Ministère en charge de l'environnement est appelé à soutenir les exécutifs locaux à cette fin.

2.4.3. La réfection, l'extension et la généralisation des réseaux d'alimentation en eau potable, toutes catégories confondues, sont des actions à mettre en œuvre pour répondre convenablement aux besoins futurs de la ville et bien asseoir la consécration du développement que lui prédisent les études sectorielles et auquel aspirent les décideurs et les usages.

2.4.4. Le renforcement et l'extension des réseaux d'électricité et d'éclairage publics, à la faveur de la couverture de toutes les entités de la ville, de prévenir les élargissements futurs et pour bien supporter les projets qui seront actionnés en consécration du présent projet urbain. L.O.N.E et la Commune sont tenus de mutualiser leurs interventions et d'agir en parfaite diligence pour aller au-delà des manques.

2.4.5. Les efforts considérables consentis par les pouvoirs publics, ayant conduit à la reconstruction et à l'élargissement de la traversée principale de la ville, sont à consolider par des actions de même envergure au niveau des autres entités urbaines.

La commune se doit également de procéder, à bon escient, à la concrétisation des voies d'aménagement, à l'appui des documents d'urbanisme et d'arrêtés d'alignement, afin de faciliter l'accès aux réservations foncières, stimuler l'acte privé, et conforter la gestion urbaine.

Il n'y a nul besoin de démontrer que la réalisation des infrastructures de base est la clé de voute pour la réussite dans toute entreprise de requalification et de mise à niveau urbaine. Les incidences de ces infrastructures sur la satisfaction des besoins des usagers, la relance socio-économique, l'harmonisation de l'espace urbain, la mobilisation judicieuse du porte- feuille foncier et la préservation de l'environnement, sont si conséquentes, que tout retard les affectant, est lourdement pénalisant pour la cité.

Les ressources et moyens de la commune se trouvant bien loin d'assumer le requis en réalisations, des allocations budgétaires spéciales sont à mettre au compte de l'Etat, de la Région et de la Province. Les établissements publics, tels que l'A.P.D.N- AL OMRANE, l'Agence du bassin hydraulique, l'O.N.E.P, l'O.N.E…, sont également censés bien se dépenser quant à ce faire.

2.5. Perspectives en matière d'habitat et d'esthétique urbaine

Il ressort de l'analyse spatiale que les pouvoirs publics ont déployé des efforts louables pour doter la ville d'infrastructures et d'équipements publics socio-collectifs et pour promouvoir aussi le secteur de l'habitat.

Autant qu'on doit avouer que ces efforts ont contribué, aux fils des ans, à conforter le développement urbanistique de la ville, autant on déplore, avec regret, l'étalement successif opéré durant les deux dernières décennies, sur des terrains agricoles en l'absence d'une

stratégie foncière clarifiée. La pénurie grandissante des réserves foncières publiques, demeure une difficulté manifeste, qui risque de freiner la réorganisation de la ville, à l'appui d'une planification à la fois judicieuse et développementaliste.

Les actions publiques orientées vers la réalisation des infrastructures de base, pour aller au delà des carences et requalifier des espaces d'habitat dispersé et sous équipé, n'ont pas réussi totalement dans l'atteinte des objectifs assignés de prime abord. On assiste toujours à l'émergence de nouvelles poches d'habitat hors normes, au niveau du périmètre urbain et dans la périphérie immédiate de la ville.

Au fait, il s'agit d'une course effrénée, entre la réémergence de ce phénomène et les actions des instances en charge de l'habitat, cherchant laborieusement, mais en vain, à le vaincre.

Un autre fait caractérise négativement la composante urbanistique de la ville soit, en l'occurrence, le développement de l'habitat, des commerces, des dépôts et des ateliers, de part et d'autres de la R.N.6 et sur toute sa traversée du périmètre urbain. Ce phénomène s'explique, purement et simplement, par la quête des opportunités qu'offre la route en accessibilité, en proximité des réseaux d'électricité, d'eau potable et d'assainissement, comme il a été le fruit de morcellements et d'émiettement des sols, au détriment du recours au lotissement.

Cet étalement longitudinal engendre pour la ville de lourdes pertes en espaces, une difficulté de répartition des équipements, un encombrement de la circulation et parfois des empiétements sur l'emprise publique.

Somme toute, l'analyse de l'état des lieux, appelle une programmation en habitat et en équipements, à même de combler les

déficits existants et de permettre l'harmonisation du tissu urbain. Tout cela se doit d'être instigué par un souci réel de vouloir faire la ville aux moindres coûts possibles, quêter la cohésion sociale et conforter le développement durable.

Les actions à diligenter à court et à moyen termes s'expriment comme développé ci-après :

2.5.1. L'institution d'un arrêté communal portant obligation aux propriétaires et exploitants, de procéder au ravalement des bâtiments, au revêtement des murs, à la bonne application des couleurs de la ville, au dégagement des terrasses et des toits de tout surplus. La mise en œuvre de cet arrêté doit intéresser, en premier lieu, les édifices publics qui doivent servir de modèle aux privés et les inciter à agir de même. Une bonne vulgarisation est à faire mener à cet effet par les membres du conseil, chacun auprès des habitants de sa circonscription.

2.5.2. L'observance, sans répit, des objectifs fondamentaux du permis d'habiter et du certificat de conformité, soient le respect des plans autorisé et l'achèvement total du bâti avant toute exploitation.

2.5.3. L'occupation judicieuse et bénéfique des espaces interstitiels qui jonchent la ville, soit par l'incitation à l'urbanisation, soit par l'exploitation à des fins d'intérêt public (parc, jardin, parking…). Les affectations du plan d'aménagement sont à respecter. Les O.N.G et les riverains sont à impliquer, avec tact, dans ce genre d'affaires.

2.5.4. La gestion rationnelle des occupations temporaires des domaines publics et des implantations des mobiliers urbains, pour assurer la bonne fluidité des circulations motorisée et piétonne. La bonne application de l'arrêté portant taxes communales est de nature à assurer tantôt la persuasion, tantôt la dissuasion des usages.

2.5.5. Le cadrage et la mise en œuvre d'une stratégie adéquate et ciblée, pour éradiquer les poches d'habitat insalubre, à la faveur d'opérations de recasement, de redressement et ou de requalification. Lesdites opérations sont d'un bénéfice certain pour l'harmonisation de la ville, l'amélioration de ses aspects paysagers et des conditions de vie de sa population. La tentation des propriétaires par l'offre de plus value en surélévation est une possibilité à ne pas rater, autant que possible, pour articuler un renouvellement des bâtiments et un rattrapage vers la réinstauration de la conformité aux normes.

2.5.6. La mise en œuvre d'un programme volontariste portant sur l'habitat social, à réaliser en concomitance avec les efforts de redressement et de restructuration requis, pour anticiper les besoins, contenir la pression et réguler le marché de l'immobilier. Le secteur public, ne pouvant à lui seul, prendre en charge cette problématique, les instances de l'Etat se trouvent appelées à asseoir une politique plus hardie pour amener les promoteurs privés à s'y associer. Les opérations de péréquation adoptée au niveau des nouveaux pôles urbains (Tamessna et Tamansourt) amenant les promoteurs à produire un pourcentage de logements à faible VIT sur chaque opération est à prendre en exemple.

Tableau récapitulatif des équipements à projeter et des mesures à mettre en œuvre dans le cadre du projet urbain d'Oued Amlil

Les options à portée sociale
Complexe sportif multidisciplinaire
Espaces pour l'exercice des activités sportives au niveau des quartiers
complexe culturel pluridisciplinaire
« DAR AL HAY »
Etablissements scolaires
Etablissement de formation professionnelle
Hôpital
Mosquée de ville
Les actions à portée économique
Gare routière
Souk hebdomadaire (nouveau)
Aménagement, requalification et réorganisation des espaces voués à la restauration et aux prestations alimentaires
Création d'une zone industrielle
Création d'un complexe artisanal
Les projections en matière d'équipement publics
Commissariat de police
Unité de la protection civile
Restauration, rénovation et ravalement des édifices publics existants
Initiative privée : motel, salle de fête et de forums, clinique, établissements de formation et d'enseignements
Les projections en matière d'infrastructures
Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement liquide
Etablissement et consécration d'une étude bien pour l'assainissement solide
Réfection, extension et généralisation des réseaux d'alimentation en eau potable
Renforcement et extension des réseaux d'électricité et d'éclairage publics
Perspectives en matière d'habitat et d'esthétique urbaine
Institution d'un arrêté communal portant obligation aux propriétaires et exploitants, de procéder au ravalement des bâtiments, au revêtement des murs, à la bonne application des couleurs de la ville, au dégagement des terrasses et des toits de tout surplus.
Observance, des objectifs fondamentaux du permis d'habiter et du certificat de conformité, soient le respect des plans autorisé et l'achèvement total du bâti avant toute exploitation
Occupation judicieuse et bénéfique des espaces interstitiels qui jonchent la ville, soit par l'incitation à l'urbanisation, soit par l'exploitation à des fins d'intérêt public (parc, jardin, parking…)
Gestion rationnelle des occupations temporaires des domaines publics et des implantations des mobiliers urbains
Cadrage et mise en œuvre d'une stratégie adéquate et ciblée, pour éradiquer les poches d'habitat insalubre, à la faveur d'opérations de recasement, de redressement et ou de requalification
Mise en œuvre d'un programme volontariste portant sur l'habitat social

Conclusion générale

Si la maîtrise de l'étalement urbain, la répartition des fonctions dans l'aire géographique, la mise en corrélation des réseaux, la requalification urbaine, la lutte contre l'habitat insalubre et la quête de la cohésion sociale, sont les grandes tendances sur lesquelles les planificateurs et urbanistes se focalisent pour fonder la légitimité de leurs visions et argumenter les prescriptions retenues par leurs documents, l'évolution du fait urbain parait, quant à elle, étrangère à l'image préconçue pour la ville.

On assiste ainsi, à une dynamique urbaine qui tourne le dos au projet de ville, tel qu'il se dégage des documents d'urbanisme.

La ville de Oued Amlil ne pouvant se dérober à la véracité de ce constat, vit une confrontation rude entre le modèle qui ressort du discours urbain, appuyé dans ses propos parles documents de planification, et l'urbanisation réelle orchestrée par les acteurs privés (ménages- entreprises.). Les forces en présence étant inégales et les outils réglementaires et fiscaux étant impuissants pour s'opposer à la tendance menée par le privé pour étaler, dédensifier et dissocier les fonctions. Il faut reconnaître, malheureusement, que la ville qu'édifient les intervenants privés l'emporte sur celle pensée par les planificateurs.

Il n y a point de doute que les documents d'urbanisme, malgré toutes les reproches qu'on puisse leur faire, ont été un soubassement certain qui a supporté d'importantes opérations d'habitat et d'équipements, initiées aussi bien par le secteur public que par le privé.

Les efforts indéniables qui ont été entrepris par les pouvoirs publics en matière d'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation,

d'aménagement de lotissements et de réalisation des infrastructures fondamentales et des équipements structurants, n'ont pas pu, au gré de leur importance, freiner l'apparition de nouvelles poches de sous habitat, qui s'érigent au niveau de la périphérie. Cet habitat, quasiment, spontané et hors normes est stimulé par la spéculation foncière et la quête de parcelles constructibles au moindre coût. Ceci donne lieu à un genre de course effrénée entre la prolifération de l'habitat sous équipé et les programmes publics cherchant, d'année en année, à la rattraper.

La réalisation des grands projets structurants, préconisés et inventoriés précédemment, associée à la concrétisation des infrastructures, tels que: l'ordonnancement de la traversée principale et de la trame viaire urbaine et le passage de l'autoroute, sont les soubassements solides supportant l'idée de faire la ville à la base d'une fonction d'échanges, supposée être la plateforme adéquate pour manager et coacher son avenir vers sa vocation et lui attribuer une identité propre.

La planification vouée à cette noble entreprise, n'est réalisable qu'à la condition, sine qua non, de traiter ensemble les autres aspects problématiques névralgiques dont souffre l'aire d'étude et de trimer inlassablement à y faire concourir tous les acteurs potentiels.

A l'appui de cette vision, l'étude du projet urbain se doit de se faire entourer, dans toutes ses phases, d'un bon nombre de précautions pour ne pas verser dans le débordement ou dans le perfectionnisme excessif.

Le projet de ville ne peut être assimilé à un simple plan d'architecture, pour la simple raison que la ville est un organe éminemment complexe et mal connu, d'où la nécessité de mener de nombreuses études spécifiques et pointues pour chaque action.

Le projet urbain est un document de planification auquel on ne peut assigner toutes les fonctions de régulation urbaine, au sens que son objectif primordial est d'organiser, à court, à moyen et même à long terme, les structures de la ville et de sa zone d'influence. Il s'agit de partir initialement d'une vision d'aménagement établie par le P.A pour aboutir ensuite à un plan d'action fédérant les acteurs publics et privés, afin qu'ils harmonisent leurs programmes et décisions et qu'ils agissent en parfaite synergie et en mutualisme concluant.

S'il n'est nullement permis, en cette occasion, de nier les efforts considérables consentis, pour faire bénéfice à la ville d'une planification spatiotemporelle opportune et concluante, la sagesse scientifique et la prétention légitime vers le meilleur, interpellent tous les intervenants concernés à œuvrer, sans relâche, pour opérer inlassablement la mise en évidence des insuffisances restant à combler, des déficiences à rattraper et des réajustements à apporter pour ériger la ville de Oued Amlil à la place qui lui échoit dans l'armature urbaine nationale.

Il est de bon sens de dire qu'une ville est toujours en mouvance et en gestation perpétuelle, d'où le devoir pour les gestionnaires d'anticiper ses faits et de bien baliser les échappatoires qui peuvent la dérouter de la trajectoire de développement et de relance qui lui est tracée. Ainsi la réussite du tout projet de ville est à faire prévaloir par :

- La vulgarisation et la communication à opérer auprès des populations pour les convaincre de la portée de chaque action et ses apports. Leur adhésion est la condition irréversible de son bon aboutissement ;

- L'évaluation de chaque projet en cours de sa réalisation et après sa mise en exploitation, afin d'apporter en temps opportuns, les

corrections qui s'imposent, au vu de faits ou de circonstances, jadis, imperceptibles au moment de l'élaboration.

- La mise en exploitation de chaque projet, illico-presto son achèvement, pour consolider la confiance des usagers envers les décideurs. Les problèmes d'équipement, d'encadrement humain et de formalisation de l'usage, doivent être résolus et pensés en concomitance avec la phase de mise en œuvre.

- La facilitation de la prise en charge de certaines actions par le privé. Le secteur public doit, non seulement, s'écarter à se substituer à celui-ci, mais bien au-delà l'encourager à assumer la concrétisation d'actions d'intérêts privé ou général.

- L'instauration de systèmes de partenariat par recours aux mode de sociétés d'économie mixte, de gestion déléguée, d'affermage et de contrats de gérance pour la réalisation de projets et la gestion des services publics.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GNERALE : L'INTERET DE L'ETUDE 3
1. LE PROJET URBAIN : POURQUOI ? 3
1.1. Le projet urbain : complément du P.A 3
1.2. Le projet urbain : support de planification.....3
1.3. Le projet urbain : un soubassement juridique aléatoire 4
1.4. Le projet urbain : une plate forme de synergie 5
2. LES OBJÉCTIFS DE L'ETUDE 6
3. Rappel méthodologique.....7
3.1. L'aire de l'étude.....9
3.2. Le contenu de l'étude 9
I. PROBLEMATIQUE 11
1. Présentation de la Ville d'Oued Amlil.....12
2. Analyse spatiale de la ville d'Oued Amlil.....13
2.1. Le site 13
2.1.1. L'Entité Spatiale Agla 14
2.1.2. Le quartier administratif 14
2.1.3. L'entité spatiale Al Mahatta 15
2.1.4. La coopérative agricole Al Islah 16
2.2. La contexture socioéconomique 17
2.3. La Production urbanistique et architecturale 17
3. La problématique urbaine.....18
3.1. Les aspects de dysfonctionnement urbain et la spatialisation des contraintes 19
3.1.1. Un cumul urbanistique très riche 19
3.1.2. Le paysage urbain 22
3.1.3. Un développement économique patent en silence 24
3.1.4. Le Foncier source de difficultés.....25
3.2. Les aspects corrélatifs entre le P.A et le P.U 26
II. DIAGNOSTIC PROSPECTIF 28
1. La ville dans son contexte régional 29
1.1. Les contexte régional et provincial 30
1.1.1. Le contexte régional 30
A. Les caractéristiques démographiques 32
B. Les caractéristiques économiques 33
a. L'agriculture.....33
b. La forêt 34
c. Parcours, incultes et élevage 35

d. La pêche 35
e. L'Industrie et le commerce 35
f. Le tourisme 36
g. L'artisanat 36
C. L'Armature urbaine régionale 37

1.1.2. Le Contexte Provincial 37
A. Les caractéristiques démographiques 39

B. Les données physiques et naturelles 39

a. Le relief 39
b. Le climat et la température 39
c. La pluviométrie et les vents dominants 40
d. L'hydrologie 40
e. L'hydrogéologie 40
f. Le Couvert Végétal 40
C. Les caractéristiques économiques 41

a. L'Agriculture 41
b. Le Commerce et l'Industrie 43
c. Le tourisme 45
d. L'artisanat 46
e. Les ressources Minières 46
f. La Formation Professionnelle 47
1.2. Oued Amlil : l'émergence d'une ville 48

1.2.1. Evolution 48
1.2.2. Positionnement géographique 49
1.2.3. Rang économique 49
2. Diagnostic socio-économique 50
2.1. La démographie 51

2.1.1. Taille des ménages 52
2.1.2. Répartition de la population par genre 53
2.1.3. Pyramide des âges 54
2.1.4. Niveau d'instruction 55
2.1.5. Les origines des ménages 57
2.1.6. L'immigration et l'émigration 57
2.2. L'économie 58

2.2.1. Niveau de vie des populations 58
A. Répartition de l'activité par catégorie socio-professionnelle 58

B. Le niveau de vie : Revenus des ménages 59

2.2.2. Les activités économiques : le poids prépondérant des activités de commerce et de services 60
2.3. La vie sociale 66

3. L'analyse spatiale 68

3.1. Habitat et paysage urbain 68
3.1.1. Le foncier 69
3.1.2. L'habitat 72
3.2. Espaces publics 80
3.3. Espace de circulation et de stationnement 81
3.3.1. Voiries 81
3.3.2. Parkings 82
3.3.3. Transport 82
3.4. Patrimoine architectural 84
3.5. Equipements publics et infrastructures 85
3.5.1. Administrations 85
3.5.2. Mosquées et cimetières 87
3.5.3. Enseignement et formation technique professionnelle 87
3.5.4. Santé 88
3.5.5. Equipements socioculturels et sportifs 89
3.5.6. Electricité 91
3.5.7. Eau potable 91
3.5.8. Assainissement 92
3.5.9. Poste et télécommunications 92
3.6. Environnement 93
3.6.1. Les inondations 93
3.6.2. La pollution 94
3.6.3. Les glissements de terrain 94
3.6.4. Le risque sismique 96
3.7. Evaluation de la mise en œuvre des P.A 102
III. OPTIONS DU DEVELOPPEMENT URBAIN 106
1. Principaux constats des lieux 109
2. Les objectifs du projet urbain 112
2.1. Les options à portée sociale 113
2.1.1. Les perspectives orientées vers le développement humain 113
2.1.2. Le plan d'actions social 115
2.2. LES ACTIONS A PORTEE ECONOMIQUE 118
2.2.1. Les atouts et potentialités 119
2.2. Les réalisations projetées 122
2.3. Les projections en matière d'équipement publics 125
2.4. Les projections en matière d'infrastructures 128
2.5. Perspectives en matière d'habitat et d'esthétique urbaine 130
Conclusion générale 135
TABLE DES MATIERES 139